

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

**Réunion
du
Lundi 20 octobre 2025**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 20 octobre 2025

Délibérations

(La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. BIERRY, Président).

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle

COUCHOT Alain donne procuration à MUNCK Marc

HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle

ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel

KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine

KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric

OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise

RAPP Catherine donne procuration à BOHN Patricia

VOGT Victor donne procuration à ERBS André

WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – En l'absence de Robin et de Maxime, je crois que c'est Raphaël le plus jeune. Il a cette chance là. Si tu veux bien faire l'appel, Raphaël. Merci.

Il est procédé à l'appel nominal.

Merci Raphaël.

Avant de prononcer le discours et pour laisser le temps à un maximum de personnes d'être là, je propose de faire une minute de silence pour deux anciens élus alsaciens, Daniel HOEFFEL, qui nous a quittés il y a quelques jours, et Pierre EGLER. Voici un petit rappel sur ces deux personnes qui ont compté pour le territoire alsacien.

Daniel HOEFFEL est né le 23 janvier 1929. Il a débuté son mandat de Conseiller général du canton de Strasbourg 7 le 25 mars 1979. Il était Président du Conseil général du Bas-Rhin de 1979 à 1998. Il a assuré la mise en place du Conseil général du Bas-Rhin et de ses services durant la période de l'acte I de la décentralisation. Il a été l'instigateur de la construction de l'Hôtel du Département à Strasbourg. Daniel a été Sénateur du Bas-Rhin du 3 octobre 1977 au 5 mai 1978, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Santé et de la famille du 31 mars 1978 au 1^{er} octobre 1980, ministre des Transports de 1980 à 1981, ministre délégué auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des collectivités locales du 30 mars 1993 au 11 mai 1995, Premier Vice-Président du Sénat de 2001 à 2004, Maire de Handschuheim de 1965 à 2008, Président de l'association des maires du Bas-Rhin de 1983 à 2004, Président de l'Association des maires de France de 2002 à 2004. Voilà quelques éléments du parcours de Daniel HOEFFEL, que vous avez tous connu, et avec qui on a encore partagé de très agréables moments avec l'amicale – je regarde Marie-Paule. Il me racontait il y a peu de temps les difficultés qu'il avait eues avec Pierre PFLIMLIN pour construire l'Hôtel du Département à Strasbourg. On pense que c'était un long fleuve tranquille, mais pas tant que ça. C'était un peu tendu entre ces deux grandes personnalités alsaciennes. Le bâtiment a failli être blanc. Heureusement qu'il a été plutôt foncé, brun-noir, parce qu'à mon avis, en blanc, il aurait moins bien vieilli, il aurait été plutôt gris que blanc aujourd'hui. On a une pensée bien sûr émue pour Daniel HOEFFEL.

Pierre EGLER, que j'ai personnellement moins connu, est né en 1933 et est décédé il y a quelques semaines. Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite, il a été Président de l'amicale des anciens maires d'Alsace, section du Haut-Rhin, Maire d'Oderen de 1974 à 2001, Conseiller général du canton de Saint-Amarin de 1963 à 1998, Vice-Président du Conseil général du Haut-Rhin, et Premier Vice-Président du Conseil général du Haut-Rhin en 1985.

Si vous en êtes d'accord, pour ces deux personnes qui se sont beaucoup investies pour l'Alsace, pour le Haut-Rhin pour l'un et le Bas-Rhin pour l'autre, pour leur commune et leur canton, je vous propose de faire une minute de silence. Merci beaucoup.

Il est procédé à une minute de silence.

Je vous remercie.

Dans les nouvelles plus sympathiques, je voulais adresser mes félicitations à Marc SÉNÉ, mais je crois qu'il est encore sur l'autoroute. Notre Collectivité a gagné un parlementaire supplémentaire. Même si vous connaissez les liens privilégiés que je pouvais avoir avec André REICHARDT, pour lequel j'ai une pensée aussi ce matin, je suis heureux pour Marc.

C'est aussi la reconnaissance de son engagement pour son territoire et pour l'Alsace.

Je propose de démarrer par mon discours, puis par celui des groupes. Ensuite, nous retiendrons ensemble, parmi les 17 rapports et les 14 amendements, un certain nombre de rapports.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Force est de reconnaître que les bouleversements géopolitiques et technologiques se succèdent à un rythme inédit. Ils génèrent des instabilités internationales, notamment. En parallèle, le fossé ne cesse de s'approfondir entre nos concitoyens, nos gouvernants et ceux qui aspirent à l'être. L'émergence d'un parlementarisme mature est bridée par le comportement de certains. Je n'envie pas en ce moment mes collègues parlementaires, notamment à l'Assemblée nationale, où les invectives sont malheureusement légion. Pourtant, nous aimerions tant retrouver une démocratie parlementaire respectable qui donne sa chance au dialogue, à un débat honnête, pour une recherche de compromis. L'émergence d'un parlementarisme mature est bridée malheureusement par le comportement de certains, et cela nuit à l'image et au travail de beaucoup, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes dans leurs responsabilités parlementaires. L'épée de Damoclès d'une tragédie démocratique menace nos institutions si rien n'est fait pour changer la donne. Certains parlent de crise de régime pour un État obèse. Or la France a plus que jamais un besoin urgent de clarté, de stabilité, d'un budget qui emporte une majorité et de grands projets transpartisans fédérateurs. La décentralisation qui nous est chère est annoncée comme l'un de ceux-ci. En tout cas aujourd'hui, sous réserve de ses capacités à agir, c'est une annonce forte faite par le Premier ministre Sébastien LECORNU. La France ne peut plus continuer à marcher sur une ligne de crête de plus en plus fragile. Elle a besoin d'un avenir apaisé, et donc de stabilité.

Loin des tourments de l'Assemblée nationale, les élus de terrain que nous sommes gardent fort heureusement la tête froide et les pieds dans la glaise des réalités de nos cantons, parce que notre devoir, et nous le savons, est d'apporter chaque jour des réponses responsables aux interrogations que les plus fragiles de nos concitoyens sont en droit de se poser. C'est la raison d'être de notre engagement pour contribuer à la vie digne dans un environnement sain des Alsaciens, en nous mettant au service de l'intérêt général, sans esprit partisan, n'en déplaise ici à certains. Les différents points à l'ordre du jour de cette plénière en témoignent. Ils illustrent cet engagement plus que jamais juste et pertinent en ces temps chaotiques et de crises aux conséquences sociales menaçantes.

C'est pourquoi, dans ce contexte, nous nous devons, et nous devons aux Alsaciens, d'être un solide point d'ancrage, un pôle indiscutable de stabilité. Cette stabilité se traduit par notre travail de proximité sur le terrain jusqu'au cœur des territoires, avec un service public alsacien qui œuvre sans relâche pour traduire en action les politiques publiques que nous avons définies comme réalistes et responsables, réalistes et responsables. Celles-ci, auxquelles s'ajoute notre sérieux budgétaire, constituent, mes chers amis, le socle de la solidité et de la robustesse de la Collectivité européenne d'Alsace. Les dossiers à l'ordre du jour de notre plénière en témoignent, chiffres à l'appui. Nous y reviendrons dans quelques instants, en les examinant de plus près.

Dans le contexte que je viens de commenter, il m'apparaît important de rappeler qu'à chaque fois que nous pensons intérêt général, nous pensons à l'intérêt des Alsaciens, et notamment à celui des plus fragiles, en faveur desquels nous décidons et agissons avec les équipes de la Collectivité européenne d'Alsace, dont je salue ici le sens du service public. C'est ce que met en évidence le rapport d'activité 2024 que nous allons examiner, qui me

permet de saluer, à nouveau, la qualité du travail accompli par nos plus de 6 200 femmes et hommes qui agissent au quotidien au nom de la Collectivité européenne d'Alsace sur l'ensemble de nos territoires. En œuvrant pour nos politiques publiques, ils incarnent le service public alsacien qui nous est cher. Ils méritent aussi notre gratitude, parce qu'avec le tandem agents-élus que nous formons, nous sommes une Collectivité européenne d'Alsace à visage humain, au service de nos concitoyens.

À ce sujet, et ainsi que la loi l'exige avant le passage au vote du budget des collectivités, le premier point de notre ordre du jour aborde le sujet de l'égalité femme-homme. C'est un sujet qui me tient à cœur. Et même si des progrès restent toujours à faire, c'est avec satisfaction que je note que l'équité femme-homme est un mot qui fait sens à la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette plénière d'automne, c'est aussi l'occasion, chers collègues, de faire le point sur certaines de nos politiques publiques, et de souligner l'importance du travail accompli à ce jour pour contribuer à relever les défis auxquels notre société est confrontée. Dans une époque où tout s'accélère, où les mots vont croissant, notre devoir est d'accompagner à la mesure de nos compétences et de nos ressources ces mutations, ces transitions, voire ces changements brutaux qui s'imposent à nous et sont autant de défis à relever. Pour les relever, nous ne détournons pas nos regards des réalités sociales, nous ne nous berçons pas d'illusions pour agir, ceci même dans un contexte national, politique et financier difficile, et aussi instable qu'incertain. Ainsi, il existe de véritables défis sociétaux, comme ceux de la protection de l'enfance, du mur du vieillissement ou encore les déserts médicaux. Nous reviendrons d'ailleurs aujourd'hui sur nos actions en matière d'aide sociale à l'enfance, en faveur de la prévention et du soutien à la parentalité.

Autres défis : ceux du développement durable, qu'ils soient environnementaux ou énergétiques, que nous entendons relever avec les 30 engagements pour 2030 de notre stratégie énergétique et écologique, dont notre plan photovoltaïque 2025-2030 est l'un des axes forts. Avec le plan photovoltaïque comme avec notre ambition plan arbre, auquel j'ajoute les actions en faveur de la biodiversité, les assises de l'eau, comme nos autres actions en faveur de la transition énergétique et environnementale, avec tous ces sujets, nous pouvons être fiers de mener la décarbonation active de notre territoire et d'agir en faveur du développement durable de l'Alsace. Par ailleurs, je n'oublierai pas bien entendu de citer R-Pass, dont la raison d'être est de relever le défi de la régulation d'un transport routier massif, qui continue à progresser, si rien n'est fait pour freiner sa croissance continue et ses nuisances multiples, comme la pollution de l'air, l'insécurité routière ou encore les coûts faramineux de la maintenance de notre réseau routier. Avec R-Pass, nous pouvons aussi être fiers d'agir avec raison, malgré les embûches, et en concertation avec les parties prenantes et le monde économique alsacien.

À ce propos, permettez-moi d'éclairer par quelques chiffres clés le défi du soutien à l'économie alsacienne, qui est un autre enjeu de taille que nous avons pris à bras le corps depuis la création de notre Collectivité. C'est ainsi que la CeA, depuis sa création, a injecté sur la période 2021-2025 près d'un milliard et demi d'euros dans l'économie, dont 78 % auront bénéficié aux entreprises ayant leur siège social en Alsace. Ce défi, nous entendons continuer à le relever pour les trois prochaines années, avec des investissements annuels moyens d'autour de 300 millions d'euros. C'est un fait : malgré le refroidissement de nos comptes, eu égard au contexte budgétaire national et aux incertitudes qui vont de pair, nous soutenons l'investissement structurant et les emplois qui les accompagnent en Alsace.

Enfin, un dernier défi et pas des moindres : celui du lien démocratique. Nous le savons, des menaces pèsent sur lui et le fragilisent. C'est pourquoi notre devoir est de contribuer à le préserver. Il s'agit bien évidemment là aussi d'un autre défi majeur. À ce titre, notre tour d'Alsace des territoires de cet été, dédié à l'Alsace des engagés, m'a permis de constater combien l'engagement, celui de nos élus, celui des bénévoles et des plus de 2 000 associations alsaciennes que j'ai rencontrés, est un bien extrêmement précieux, tout

simplement parce qu'il nourrit la qualité du lien social et démocratique indispensable au bon fonctionnement de notre société. Là est la raison d'être de l'action de la Collectivité en faveur de l'engagement que nous allons examiner ce jour.

D'ailleurs, permettez-moi de vous apporter quelques chiffres clés qui parlent d'eux-mêmes et qui illustrent parfaitement notre conviction profonde que le monde associatif est vital pour l'Alsace. En 2021, la toute jeune Collectivité européenne d'Alsace lui a consacré 47,3 millions d'euros, pour se situer aujourd'hui plus près de 67 millions d'euros pour l'exercice budgétaire en cours, soit une évolution de plus de 45 % en quatre ans du soutien financier de la CeA au monde associatif. Je pense que peu de collectivités peuvent en dire autant. De cela aussi nous pouvons être fiers. Nous sommes aux côtés de nos associations. Au moment où certaines d'entre elles s'interrogent à juste titre sur leur avenir, nous entendons tenir ce cap avec vigilance, comme il se doit. L'engagement crée de la valeur.

Au passage, puisqu'il s'agit d'engagement, permettez-moi de faire un coup de chapeau à notre nouveau Conseil de développement d'Alsace, installé il y a quelques semaines. Le Codev inaugure ainsi son second mandat, avec un nombre encore plus conséquent de conseillers représentatifs de la diversité de nos territoires et de notre identité rhénane. Fait remarquable, notre nouveau Codev accueille en son sein un premier Président allemand. C'est un puissant symbole de la vocation transfrontalière du Conseil de développement. Bienvenue à lui et aux nouveaux conseillers. Et encore bravo aux conseillers sortants et à leur Présidente pour l'ampleur et la qualité du travail inspirant qu'ils ont accompli ensemble avec enthousiasme. C'est un bel exemple là aussi d'engagement citoyen. J'adresse aussi mes remerciements à Lara, qui porte le Codev avec beaucoup d'engagement.

Pour conclure, et comme vous l'avez compris mes chers collègues, les défis sociaux, environnementaux, énergétiques et même démocratiques sont autant d'enjeux pour lesquels nous nous positionnons, nous, CeA, comme acteur responsable qui prend en considération les transitions qui s'imposent à la société d'aujourd'hui. Ces transitions, nous ne les ignorons pas. Nous agissons concrètement pour les accompagner, comme en témoigne notre ordre du jour. C'est cela aussi servir l'intérêt général, que d'agir pour nos biens communs. Oui, la Collectivité européenne d'Alsace est l'acteur des transitions alsaciennes. Je vous remercie.

Applaudissements.

Je cherche Marc. Tu viens de l'endroit le plus loin, je pense. Tu es tout excusé, au regard en plus des circonstances. On voulait simplement, avec nos chers collègues, te féliciter pour tes nouvelles responsabilités de Sénateur. On sait que tu porteras ton territoire, ton canton, mais aussi la Collectivité européenne d'Alsace au Sénat. Tu rejoindras les autres collègues, qui se réjouissent de pouvoir t'accueillir. Je sais aussi combien nous pouvons compter sur toi pour porter les valeurs de l'Alsace et les enjeux auxquels nous sommes très attachés. Merci à toi et bravo.

Applaudissements.

Nicolas.

M. JANDER – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. Permettez-moi avant toute chose d'avoir une pensée émue pour Daniel HOEFFEL, qui nous a quittés il y a quelques jours. Il fut pour l'Alsace un repère et un exemple d'engagement public. Républicain engagé, européen convaincu, profondément enraciné et attaché à notre région, il a incarné ce que la politique a de plus noble. Notre groupe adresse à sa famille et ses proches ses plus sincères condoléances, mais également tout notre respect et notre reconnaissance pour la personne publique qu'il fut et l'héritage inspirant qu'il nous laisse.

Chers collègues, le moins que l'on puisse dire, c'est que nous entamons cette séance dans

un contexte national particulièrement troublé, une exaspération et un flou incessants, une instabilité politique chronique qui désespère nos concitoyens. Notre pays a besoin de stabilité, et cette période d'agitation que nous traversons est mauvaise pour notre pays et pour l'ensemble de nos acteurs économiques. Il est nécessaire de trouver des accords, des compromis utiles. En élus responsables, nous ne pouvons que souhaiter sortir de cette agitation et mettre l'intérêt du pays au-dessus des intérêts partisans. C'est pour cela qu'il ne sert à rien de jeter l'opprobre sur tel ou tel responsable supposé. Ce n'est pas notre vision de la politique. Notre vision, c'est celle d'élus de terrain qui préfèrent agir que polémiquer.

Dans ce marasme, que dire de plus si ce n'est que les collectivités, elles, continuent d'agir, le nez dans le guidon, certes, mais l'œil et l'oreille bien attentifs aux attentes de nos concitoyens. À notre échelle, nous avons su privilégier l'intérêt de l'Alsace. Ce n'est pas toujours facile, on peut toujours mieux faire. Mais quand on voit l'ordre du jour de ce matin, on ne peut être que fiers de tout ce que nous arrivons à accomplir et à mettre en œuvre.

Pendant qu'à Paris, nos collègues parlementaires, dont je salue le courage et le dévouement, s'accrochent pour arracher un compromis pour une loi de finances initiale, nous, ici, nous continuons d'avancer. Et quand on lit le rapport d'activité 2024, on a le sentiment que nous sommes pleinement au cœur des priorités des Alsaciens, avec des politiques qui permettent 35 % de réduction de nos consommations énergétiques depuis 2010, des investissements ambitieux comme le plan photovoltaïque de 17 millions d'euros qui est destiné à couvrir plus de 30 % des besoins électriques de nos collègues, et tellement d'autres actions encore, des actions concrètes, notamment dans le domaine des solidarités. Et quand on regarde l'ordre du jour de notre séance de travail, on pense aux Alsaciens et à leur vie quotidienne : mieux circuler sur nos routes, valoriser l'engagement associatif, développer des sources d'énergie renouvelable. Bien sûr, notre service public alsacien reste perfectible, il s'améliorera encore, et nous acceptons volontiers les critiques de certains rangs de cette Assemblée, mais pas lorsqu'il s'agit de critiques faciles, surtout lorsque l'on reste très silencieux et très conciliant en Commission, là où le travail de fond se fait, pour finalement exposer ou exploser en séance publique sous les projecteurs. La politique, ce n'est pas le théâtre, c'est du travail, de la construction et de la responsabilité.

Aujourd'hui, nous votons des orientations budgétaires. Je veux ici saluer le travail de notre collègue Lara MILLION, qui a comme toujours travaillé efficacement avec les services et avec l'ensemble des vice-présidents et autres collègues. Chère Lara, tu as besoin d'une bonne boussole, car dans le contexte actuel, nous n'avons finalement jamais été autant désorientés pour préparer ces orientations, en espérant qu'en 2026 nous ayons un peu de répit. La seule LFI que nous pouvons espérer, c'est la loi de finances initiale.

Certes, nous déplorons qu'on fasse les poches aux collectivités, tout en comprenant parallèlement la nécessité pour toutes les administrations publiques de contribuer à la résorption de la dette. Mais nous saurons faire preuve de résilience et continuer notre sérieux budgétaire. Les grandes priorités de ces orientations budgétaires 2026 sont là : l'investissement dans les mobilités, le soutien à la transition écologique, la solidarité territoriale, l'entretien de nos infrastructures, autant de sujets concrets qui transforment la vie des Alsaciennes et des Alsaciens.

Je veux aussi dire un mot sur le rapport consacré à l'engagement associatif. Quelle chance, en Alsace, nous avons d'avoir un tissu associatif aussi foisonnant, vivant, engagé. Il structure notre vie locale, anime nos villages, soutient nos plus fragiles, accompagne nos jeunes.

Enfin, le sujet phare de cette séance est le R-Pass. C'est le sens de l'histoire pour notre territoire que de mettre en place une telle mesure. Je salue ici la pugnacité et la motivation de nos collègues, Jean-Philippe MAURER qui pilote ce projet, avec Thomas ZELLER, en lien

étroit avec notre administration. 80 % des Alsaciens sont favorables à cette mesure, d'après les enquêtes, et le principe a été adopté à l'unanimité il y a un an. La légitimité démocratique n'est donc plus à prouver. Mais la démocratie, c'est aussi l'art de la concertation et du dialogue. Ils ont eu lieu avec le monde économique et les acteurs du territoire. C'est notamment en écoutant ces derniers que nous avons modifié le projet initialement envisagé sur deux points : pas de modulation tarifaire en fonction des horaires, ce qui risquait d'entraîner une certaine forme de désorganisation des flux logistiques industriels du territoire, et on en a tenu compte ; l'engagement sûr et certain de réinvestir, comme cela a été dit par le Président, au profit de l'économie alsacienne 100 % des recettes financières collectées par la CeA sur le trafic interne et d'échange de notre territoire, c'est-à-dire hors trafic étranger. On parle quand même ici d'environ 30 millions d'euros qui financeront la décarbonation des entreprises, la mobilité décarbonée et la sobriété hybride. Pour ne pas briser cette dynamique, j'ai bon espoir que nos collègues de l'opposition, 3+1, s'aligneront avec nous pour voter ce projet majeur de ce mandat.

Voilà notre position. Nous sommes des élus humbles qui travaillons parfois dans l'ombre, alors que nos réalisations, elles, sont souvent lumineuses. Puisse notre action désintéressée et dévouée inspirer certains et mériter davantage de reconnaissance institutionnelle, non pas pour nous-mêmes, mais pour donner à l'Alsace plus d'outils pour agir encore mieux. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. La parole est à Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. À titre personnel, je n'ai pas connu Pierre EGLER, mais j'exprime également les pensées des élus du groupe majoritaire dont il était membre au Conseil général du Haut-Rhin à sa famille. Après le décès de Daniel HOEFFEL, je tiens à mon tour à souligner le rôle majeur, comme l'ont fait le Président et Nicolas, qu'il a tenu dans la vie publique alsacienne. Dans ses responsabilités éminentes, il n'a cessé d'incarner le travail, la droiture, l'humanisme et le sens de l'intérêt général. À titre personnel et anecdotique, je n'oublierai pas d'avoir reçu de ses mains à Paris, alors qu'il présidait l'Association des maires de France, la médaille du plus jeune Maire du Bas-Rhin – ça a fini par passer – à l'occasion du centenaire de l'Association. Je souligne son engagement, toutes ces années, pour une Alsace unie, plus forte et plus solidaire qu'il incarnera toujours dans notre esprit.

Mais nous vivons, chers collègues, une époque bien différente, pour le meilleur et aussi pour le pire. À l'heure où l'on assiste à un puissant délitement de notre système politique, où l'immobilisme rivalise avec les renoncements pour sortir de cette crise sans fin, nous perdons jour après jour un peu plus de crédibilité et de compétitivité. Nous, élus de la Collectivité européenne d'Alsace, membres du groupe majoritaire, entendons poursuivre dans la voie que nous sommes fixée : être au plus proche des Alsaciens et démontrer au quotidien la capacité de notre Collectivité d'être plus efficace, plus simple et au rendez-vous de nos compétences élargies.

Nous allons notamment adopter les modalités d'application d'une mesure emblématique, tant attendue : la mise en place de R-Pass. Sa pertinence, compte tenu de notre proximité avec un territoire qui applique déjà une telle taxe depuis vingt ans, n'est plus à démontrer. L'impact sur la hausse continue du trafic poids lourds sur notre réseau routier – on l'a encore vu ce matin en venant du Bas-Rhin – est très fort. Je rappellerai simplement les 1 500 poids lourds supplémentaires en moyenne par jour après la revalorisation des tarifs de 80 % en 2023 en Allemagne. Il faut que cette disparité cesse et il faut agir. Le travail porté par les collègues porte ses fruits. En faisant le choix du pragmatisme pour franchir les différentes étapes de ce dossier stratégique, nous avons réuni, je crois, les conditions pour une mise en service durant ce mandat, preuve, s'il en était nécessaire, de la détermination et de l'efficacité de notre Collectivité. Une nouvelle fois, la CeA est

pleinement dans son rôle, car elle porte en elle un projet politique qui passe justement par la reconnaissance de nos particularismes géographiques. Face au constat sans appel de notre pays en panne, sans élan, sans perspective, je voudrais inviter nos gouvernants à se rapprocher des territoires pour retrouver l'inspiration juste, pas seulement pour leur imposer des contraintes et solliciter une nouvelle participation au redressement des comptes de l'État (31 millions pour la CeA l'an passé), mais pour conduire des politiques plus proches des attentes des concitoyens que nous côtoyons tous les jours dans nos cantons. Notre pays et ses dirigeants doivent entendre et comprendre que l'inertie actuelle conduit à l'impasse et que l'inaction coûte cher à notre pays. Voilà pourquoi nous n'aurons de cesse de rappeler qu'il est grand temps de procéder à des réformes porteuses d'économies pour notre pays : la simplification du millefeuille territorial, dont on parle souvent ici, dont le coût annuel est estimé à 6 milliards d'euros pour les collectivités et 1,5 milliard pour l'État. Des leviers pour redonner à notre pays des marges de manœuvre financière existent bien. La création de la CeA en est un bel exemple. Elle a permis de déployer des moyens, des actions, supérieurs à ceux des départements antérieurs du Haut-Rhin et du Bas-Rhin réunis. Les rapports présentés ce matin en sont une parfaite illustration.

Notre budget reste solide, malgré toutes les contraintes. La DM2 nous permet une diminution supplémentaire de l'emprunt d'équilibre prévu cette année, et nos actions sont toujours aussi inspirées. La nouvelle mouture, par exemple, du remarquable plan photovoltaïque, issu des 30 engagements pour 2030, constitue un modèle du genre. Les premiers résultats obtenus le démontrent clairement. Fort de plus de 26 000 m² de panneaux installés dans le précédent plan, plus de 30 % des besoins électriques de près de 50 collèges sont d'ores et déjà couverts, et 700 000 euros ont pu être économisés.

Il est urgent que les territoires puissent enfin disposer des moyens d'être plus réactifs et entreprenants, afin de répondre aux défis qui se présentent à eux. Les enjeux ne sont pas les mêmes à Strasbourg, à Colmar, à Mulhouse, dans nos campagnes, qu'à Toulouse ou Marseille. Le statu quo est un non-sens historique. La démonstration a été faite des limites du modèle institutionnel centralisateur. Avec cette séance, mes chers collègues, je crois modestement que nous sommes à la hauteur des attentes légitimes de nos concitoyens. Merci pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – On va passer aux rapports qui vont être retenus.

CD-2025-4-8-1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 30 JUIN 2025

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le premier rapport est l'adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil du 30 juin dernier. Pas d'oppositions ? D'abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du

30 juin 2025.

Adopté à l'unanimité

0 voix ~~contre~~

0 abstention

0 non-participation au vote

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant, de la commission Efficacité et sobriété financière, portant sur la décision modificative n° 2 est retenu, avec deux amendements.

Le rapport sur les autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative n° 2 du budget primitif doit être retenu. Lara le présentera en même temps que la décision modificative.

Le rapport sur les orientations budgétaires est retenu.

Le rapport sur le R-Pass, de la commission Réseaux et mobilités, est retenu.

Concernant la commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques, le rapport sur les actions de développement durable est retenu.

Le plan photovoltaïque est aussi retenu.

Concernant l'engagement des Alsaciens, le rapport est retenu.

Concernant la commission Solidarité, le rapport sur les aides financières d'aide sociale à l'enfance est aussi retenu.

CD-2025-4-5-1 – **SOUTENIR, ENTREtenir, INVESTIR - LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AUX CÔTÉS DES COLLÈGES, PROPOSITION DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES**

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite, concernant la commission Jeunesse et sport, du rapport soutenir, entretenir, investir, la Collectivité européenne d'Alsace aux côtés des collèges, proposition de dotations de fonctionnement complémentaires. Est-ce qu'on peut passer au vote de celui-ci ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Attribue à divers collèges alsaciens des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant de 789 724,05 € détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération :
 - 98 864,78 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics joint en annexe 1 à la présente délibération ;
 - 20 929,97 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics joint en annexe 2 à la présente délibération ;
 - 657 924 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges publics figurant en annexe 3 à la présente délibération ;
 - 5 027 € pour la participation au financement des ateliers d'enseignement scientifique et technologique selon les tableaux joints en annexes 4 à la présente délibération ;
 - 6 978,30 € de dotations complémentaires aux collèges privés sous contrat du Bas-Rhin figurant en annexe 5 à la présente délibération afin de tenir compte des dotations de fonctionnement complémentaires allouées aux collèges publics du Bas-Rhin au cours de du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 hors viabilisation ;
- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	0003	P196E01	T104	(1065) 65-655111-221	782 745,75 €
P194	0001	P194E01	T103	(1064) 65-655112-221	6 978,30 €
TOTAL					789 724,05 €

Les aides financières seront versées aux collèges alsaciens en une seule fois.

- Fixe le tarif des repas facturés au collège Nelson Mandela d'Illkirch Graffenstaden à 4 €, pour du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027, dans le respect des flux financiers précisés dans la convention de gestion approuvée par la Commission Permanente n° 2023-6-12-15 du 7 juillet 2023.
- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace participants au forum des éco-délégués 2025. Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P1960003 – natana (1065) 65-655111-221.

- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics de Volgelsheim et Hégenheim dans le cadre des cérémonies graines de romanciers et graines de Dramaturges. Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P1960003 – natana (1065) 65-655111-221.

- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace participants à la visite du Vaisseau le 30 septembre 2025. Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P1960003 – natana (1065) 65-655111-221.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport collèges d'Alsace, accompagner, renouveler et investir pour l'avenir, proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement 2026 est retenu.

Le rapport stratégie pour l'enfance et la jeunesse, ambitieuse et reconnue par l'État est retenu.

Concernant la commission Service public, le rapport action publique au service des Alsaciens, rapport d'activité 2024 des services de la Collectivité européenne d'Alsace est retenu.

Le rapport des ressources humaines au service de nos politiques publiques est retenu.

Le rapport situation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace est retenu.

CD-2025-4-8-2 – **COMpte RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE EN MATIÈRE DE MARCHES PUBLICS DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2025**

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur le compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de marchés publics, du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative aux délégations exercées par ses soins en matière de commande publique du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, conformément aux tableaux joints en annexe.

Acte est donné à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

CD-2025-4-8-3 – **COMpte RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 AOUT 2025**

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le compte rendu des délégations accordées au Président de la Collectivité européenne d'Alsace du 1^{er} janvier au 31 août 2025, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative à aux délégations données au Président du 1er janvier au 31 août 2025, conformément au tableau joint en annexe à la présente communication.

Acte est donné à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, trois questions écrites feront l'objet de réponses écrites.

Nous pouvons prendre le cours normal de cette séance.

- CD-2025-4-8-4** - **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**
- CD-2025-4-8-5** - **AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2025**
- CD-2025-4-8-6** - **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je donne, pour la décision modificative n° 2, la parole à Lara.

Mme MILLION – Merci Président. Chers collègues, je vous propose de présenter la décision modificative, les autorisations de programme et les orientations budgétaires en même temps, étant donné que nous avons un PowerPoint.

Concernant la décision modificative, plusieurs éléments. Vous savez que nous avons voté le budget, qu'il faut modifier ce budget, que nous avons évidemment vu tout cela avec les élus, les services, et qu'aujourd'hui nous avons plusieurs demandes de modification. La première demande de modification, ce sont des dépenses de fonctionnement en hausse pour accompagner les solidarités, de 9,7 millions d'euros par rapport à ce que nous avions prévu au budget. Il s'agit surtout d'une augmentation des solidarités, avec une légère reprise des foyers allocataires du revenu de solidarité active (7,6 millions d'euros). Vous avez toutes les explications dans la délibération. Les recettes de fonctionnement sont également en hausse. Elles sont surtout dues à des éléments financiers supplémentaires, comme pour les routes, l'autonomie et l'insertion, avec un FSE de 1,9 million d'euros concernant l'insertion qui arrive. Il s'agit surtout d'une diminution des dépenses d'investissement de 12,2 millions d'euros, ajustée au rythme des opérations, et d'une baisse des recettes d'investissement compte tenu des dépenses d'investissement reportées. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que, lorsqu'on fait le calcul des dépenses et des recettes, nous avons 6,8 millions d'euros de complément. Sur les 6,8 millions d'euros qu'on

ne dépense pas, je vous propose de réduire l'emprunt en le ramenant à 115 millions d'euros. Voilà pour la décision modificative. Je ne pensais pas y passer trois heures, sauf si vous avez des questions par la suite.

Ce qui nous intéresse ce matin, ce sont évidemment les orientations budgétaires de la Collectivité. Je vais vous dire quelque chose : c'est la première fois que c'est aussi compliqué. Comme le dit Nicolas JANDER, une boussole, c'est bien, mais je n'ai pas de boule de cristal, et je pense que personne ici n'a de boule de cristal. Il est vrai qu'il est difficile, je pense qu'il faut aussi le dire, d'avoir cette vision aujourd'hui pluriannuelle financière et budgétaire. Heureusement que nous avons cette vision pluriannuelle sur les actions que nous voulons mener. Mais il est difficile aujourd'hui d'avoir ces prospectives. Depuis toujours, dans n'importe quelle collectivité, on dit qu'il est bon d'avoir des prospectives à court terme, à moyen terme, à long terme, avec évidemment des possibilités financières. Aujourd'hui, on a plutôt une vision à court terme. La stratégie budgétaire d'une collectivité repose généralement sur une stabilité financière, fiscale, économique de l'État. Aujourd'hui, vous le savez, cet environnement est profondément mouvant, pour ne pas dire autre chose. Que nous soyons une collectivité, que nous soyons une entreprise, que nous soyons une association, que nous soyons un citoyen, nous sommes dans l'incertitude permanente. Cela se ressent aussi au niveau international, cela se ressent aussi par rapport à la note de la France, par rapport à ses stratégies financières. Donc nous ne savons pas aujourd'hui, ni demain, quelles seront les règles financières applicables, quelle marge de manœuvre réelle nous aurons et quelle trajectoire la France adoptera en matière de finances publiques. Je pense qu'il était important quand même de vous faire passer ce message, et de pas vous dire que tout est rose, tout va bien. Il en va de la responsabilité des élus d'essayer d'être solide et engagé, d'avoir cette perception.

Nous, qu'est-ce qu'on peut dire sur cette vision pluriannuelle de la Collectivité ? On peut dire qu'heureusement que la Collectivité européenne d'Alsace a fait le choix de la responsabilité budgétaire depuis des années. Heureusement que nous avons un faible endettement, de 2,9 années à fin 2024, concernant la capacité de désendettement. Heureusement que, depuis plusieurs années, on n'écoute pas certains qui nous disent « il faut dépenser, il faut dépenser, il faut dépenser sans compter », mais que nous avons maîtrisé nos dépenses de fonctionnement. Car aujourd'hui, cela constitue des atouts précieux. C'est grâce à cela que nous pouvons encore financer ce qui nous reste à financer.

Dans la tempête, nous tenons bon, nous continuons à investir là où c'est nécessaire, à soutenir les politiques publiques essentielles, à préserver notre identité alsacienne, la qualité du service public. Nous avons des lignes rouges, nous, élus, avec le Président bien sûr, et heureusement. Ces lignes rouges, on les porte. C'est la protection de l'enfance, c'est accompagner nos aînés, c'est soutenir les personnes en situation de handicap, ce sont évidemment nos compétences obligatoires de solidarité. Ce sont nos lignes rouges. Mais ce que nous, nous savons faire, depuis de nombreuses années, et ce que ne savent pas faire certains élus, ce sont des compromis. Toutes les communes font des compromis. Et nous savons faire des compromis. Le compromis n'est pas un gros mot. Tous les collègues viennent avec une liste de courses, en disant « on aimerait dépenser, on aimerait accompagner, on aimerait soutenir ». Quel bonheur de pouvoir le faire. Mais il s'agit surtout d'être responsable budgétairement, et de se dire que les dépenses nouvelles impliquent soit une recette nouvelle, soit une diminution d'une autre dépense. C'est ça, être responsable et être élu. C'est ça, aujourd'hui, faire du compromis et surtout être là pour la stabilité de la Collectivité, et nous espérons demain, la stabilité de la France. Oui, aujourd'hui, nous préservons nos marges de manœuvre. Oui, aujourd'hui, nous concentrons nos moyens sur nos compétences essentielles. Oui, aujourd'hui, nous faisons confiance aux territoires. C'est un plus que nous avons, parce que nous sommes Alsaciens, nous sommes rigoureux et surtout nous sommes responsables. Il s'agit de garder le cap. J'étais la dernière fois à Colmar et Éric STRAUMANN disait un truc assez sympathique : après la crise, la reprise. Nous l'espérons toutes et tous, parce qu'il en va de l'avenir de nos territoires, de nos collectivités et surtout de ce pour quoi nous nous engageons.

Quand on regarde aujourd’hui ce contexte de tensions locales et nationales, qu'est-ce qu'on peut dire ? On peut dire qu'on est encore dans une prévision de croissance, c'est ce qu'on nous dit, à 1 %. On peut dire qu'il y a de l'inflation, bien sûr. Et on peut dire qu'on a un peu de reprise de l'immobilier. Ça, c'était jusqu'à fin septembre. On espère qu'avec cette instabilité qui existe encore, même si pour l'instant le gouvernement est encore en place, cette reprise de l'immobilier se développe, parce que pour le moment, on était à + 26 % de fin septembre 2024 à fin septembre 2025. Donc c'est un plus pour nous. Mais nous ne savons pas encore comment cela va se traduire en octobre, novembre et décembre.

Comme le disent souvent le Président et plusieurs élus, on a devant nous des défis. Un des défis, c'est le mur du vieillissement. C'est l'augmentation des solidarités. Parce qu'on sait très bien que, quand le contexte national ne va pas bien, le réceptacle, c'est nous, la Collectivité européenne d'Alsace, parce que nous sommes une Collectivité de solidarité. On le voit bien : tout augmente, tout évolue. Nous devons aujourd’hui trouver des financements pour cela. Les défis d'aujourd'hui, vous les avez là, je ne vais pas vous les répéter. Par contre, vous pourrez les utiliser. C'est pour ça qu'on vous fait un PowerPoint. Il s'agit de la protection de l'enfance, du mur du vieillissement. Il s'agit surtout de se dire attention, parce qu'entre 2020 et 2050, c'est + 138 % de 85 ans et plus, c'est-à-dire une augmentation dans nos EHPAD et un financement de nos EHPAD, et + 36 % de 75 ans et plus jusqu'en 2030. Voilà ce qui nous attend. Aujourd'hui, nous ne savons pas encore le financer. Par contre, nous sommes évidemment toujours à côté des autres défis, la transition énergétique, le désert médical et la santé, et à côté de nos territoires. C'est un plus aujourd'hui. La Collectivité européenne d'Alsace et les départements ont vraiment un plus : c'est cette proximité. En plus, nous, vous le savez, on est répartis en territoires, au plus proche des territoires, donc au plus proche de la connaissance des besoins et des atouts de nos territoires.

Nous avons choisi en plus de continuer à soutenir le bloc local. Comme le disait le Président la dernière fois, pour le moment, nous soutenons encore, et jusqu'à la fin de cette année, le bloc local, les communes, les EPCI, alors que plusieurs autres départements ont arrêté depuis plusieurs années. Nous sommes aussi le premier aménageur du territoire. Évidemment, nous voulons soutenir le service public, notre service public alsacien.

Voilà nos priorités. Il s'agit de protéger les plus fragiles. Vous allez avoir dans le PowerPoint tout ce que nous avons fait et tout ce que nous souhaitons continuer à faire. Mais quand nous regardons les chiffres, qu'est-ce que nous remarquons ? Nous remarquons que l'enfance est en augmentation, les jeunes majeurs, + 6 %, la prestation de compensation de handicap, + 4,1 %, l'allocation personnalisée d'autonomie, + 7,52 %. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il faut trouver des moyens et réservé ces moyens pour ces dépenses. Il s'agit aussi bien sûr de la santé. Ce n'est pas une compétence obligatoire à 100 %. Pourtant, c'est un vrai engagement, et les collègues s'y investissent énormément.

Concernant la priorité 2, je disais la dernière fois : si nous, élus, on n'y croit, qui peut y croire ? On doit donner confiance, et on doit donner confiance aux autres. Nous, on y croit, c'est pour ça qu'on est là, c'est pour ça qu'on se bat tous les jours, c'est pour ça qu'on est à côté de tous nos partenaires, des plus fragiles, tous les jours. On n'a pas le droit de baisser les bras, on n'a pas le droit de dire que tout va mal. Il y a des choses qui vont bien, il y a des choses qui vont moins bien. Mais je pense qu'aujourd'hui, il faut aussi que nous ayons ce discours positif, en disant : on a des territoires qui sont beaux, on a une France qui est belle, essayons plutôt de redonner cette confiance. Redonner cette confiance, c'est répondre aux mutations sociales et environnementales. Là aussi, on a beaucoup de collègues qui s'y emploient très bien, parce que nous devons aussi donner confiance à notre jeunesse et soutenir les familles.

Notre autre priorité, c'est investir aujourd'hui et demain. Il s'agissait au début du mandat d'un plan pluriannuel d'investissement de 3 milliards d'euros. Il nous reste encore 2

milliards à financer. On sait qu'on va devoir lisser ce plan pluriannuel d'investissement, mais on ne lâche rien, parce qu'on sait aussi qu'autour de nous, on a des sociétés, on a des bâtiments, on a des personnes qui travaillent dans ces secteurs-là, qui ont besoin des collectivités. N'oublions jamais que les collectivités, ce sont les premiers investisseurs en France. Si les collectivités n'investissent plus, c'est tout un monde économique qui s'écroule.

L'autre priorité, c'est renforcer l'attractivité du territoire dans la proximité. Je le disais tout à l'heure, on a une chance : c'est que nous, on connaît nos citoyens, on est au plus proche d'eux et on peut les accompagner financièrement, mais aussi des fois par les réseaux que nous avons, et ça, c'est important. On a des leviers, parce que je pense qu'il faut qu'on soit positifs. On a des leviers. Nicolas MATT nous en parlera tout à l'heure et le Président nous en a parlé après son tour d'Alsace : il s'agit de ce formidable engagement citoyen, ces associations, ces bénévoles qui font tant pour nous. Heureusement qu'ils sont là, parce que nous ne serions pas en capacité de faire autant s'ils n'étaient pas là. Et puis on a ce beau projet pour l'Alsace et on a aussi ces citoyens qui s'impliquent, ce Conseil de développement. Il s'agit de 182 conseillers de développement. Je veux encore saluer Delphine MANN, pour tout le travail qu'elle a réalisé en tant que Présidente, parce que ce Conseil de développement n'existe que depuis trois ans. Un nouveau Président, Guido SCHUMACHER, est arrivé. Comme cela a été rappelé, il est Allemand, ce qui est formidable. Il est là depuis le premier mandat. Il est Directeur du théâtre de BAAL novo. Il a une grande expertise sur le dialogue des cultures de part et d'autre du Rhin. Il s'agit de gens qui s'impliquent, qui vont passer des heures et des heures, bénévolement, pour nous accompagner, parce qu'ils croient aussi en ce que nous faisons.

On a des moyens pour réussir. Ces moyens pour réussir, c'est notre autofinancement. Même s'il se dégrade, il faut qu'il reste au minimum à 100 millions d'euros. On a des augmentations de dépenses de fonctionnement, on n'a pas plus de recettes, mais il faut qu'on fasse attention et il faut qu'on soit évidemment dans l'expertise des politiques publiques pour être efficace et efficient. On a une capacité de désendettement fine, donc on va emprunter davantage. Il faut qu'on ait des priorités claires, des moyens comptés. C'est ce que nous avons. Et merci à tous les élus de nous accompagner dans cette vision financière. On va faire des choix, parce que faire des choix, c'est être responsable. On ne peut pas tout faire. Encore une fois, le « y a qu'à faut qu'on », ça n'existe que pour ceux qui ne sont pas en responsabilité, parce que quand on est en responsabilité, on sait qu'il faut faire des choix. Et si on ne fait pas les choix aujourd'hui, ce sont nos enfants demain qui payeront la dette qu'il pourrait y avoir. C'est pour ça qu'il faut faire des choix. Sans nos agents, nous n'y arriverions pas. Donc merci encore à nos agents de la Collectivité européenne d'Alsace, qui portent nos décisions, qui portent nos orientations, mais surtout qui nous aident à les comprendre. Merci beaucoup. J'ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara pour cet optimisme lucide. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Dans les orientations budgétaires que Madame MILLION vient de nous présenter, on peut lire que les moyens de la Collectivité sont amoindris par les décisions unilatérales de l'État. Priver d'autonomie fiscale la Collectivité européenne d'Alsace est devenu une variable d'ajustement, avec un risque de ponction budgétaire. Le rapport que vous nous présentez a des accents de pamphlet envers l'État, avec lesquels je suis assez d'accord et qui font écho à la parole de nos concitoyens.

Cependant, Madame MILLION, en tant que Vice-Présidente aux finances publiques de la CeA, je me permets de vous demander si vous êtes encore dans le parti d'Emmanuel MACRON, au vu de tout ce qu'il fait subir à notre Collectivité et à la France. À vous et à tous les collègues macronistes qui siègent ici dans notre Assemblée, je vous le demande : est-ce que vous êtes encore dans le parti d'Emmanuel MACRON ? J'imagine bien que vous lui faites remonter les difficultés qui sont les nôtres. Mais peut-être ne vous écoute-t-il pas.

Quand on est macroniste actuellement, il faut quand même se demander si l'on n'est pas atteint du syndrome de Stockholm.

Je me tourne maintenant vers vous, Monsieur le Président. Regardons les orientations budgétaires que vous nous proposez. Grand 1, faire des économies. Mais avec les nombreux projets routiers en cours et dans vos tiroirs, et la poursuite du soutien aux projets écocides, comme celui de l'entrepreneur MACK, pour ne pas le citer, avec Europa Vallée, les économies se feront sûrement ailleurs, sur les plus fragiles. Vous l'avez déjà fait en cette rentrée en réduisant massivement le transport scolaire d'enfants en situation de handicap. Deuxième levier que vous souhaitez actionner : vous enappelez à l'engagement associatif, alors même que vous avez baissé massivement les subventions lors du dernier budget de la Collectivité. Je me permets de vous demander...

M. LE PRÉSIDENT – Il faut que vous concluez.

Mme QUINTALLET – Est-ce que vous avez eu une connaissance de la sonnette d'alarme tirée il y a quelques jours par le monde associatif, qui est à bout de souffle ? Les associations ont manifesté partout en France le 11 octobre dernier, avec le hashtag « ça ne tient plus ». En cause, les baisses de financement, la dégradation de leur condition et la précarisation croissante. À Strasbourg, elles se sont réunies.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut conclure.

Mme QUINTALLET – Je conclus. Il y a trois textes, donc j'utilise mes 6 minutes, si vous le permettez. Je poursuis. À Strasbourg, les associations se sont réunies place de la République. Je dois dire que je n'ai vu aucun élu de votre majorité présent à ce rassemblement. Troisième levier : vous parlez de la sortie de l'Alsace du Grand Est. Avec la crise politique que nous traversons actuellement, je pense qu'une réforme complète des institutions et de notre République apparaît urgente et nécessaire. Isoler l'Alsace ne peut pas être la solution. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. D'abord, le débat d'orientations budgétaires est toujours un temps juridiquement un peu bizarre. On ne vote pas vraiment à la fin. Mais permettez-moi de me réjouir d'une chose. Ce n'est pas parce qu'on ne vote pas qu'il ne génère pas des effets juridiques, puisqu'il enclenche la procédure budgétaire et qu'il nous donne la garantie que dans les 2 mois on aura voté un budget. Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'en réjouir. L'an dernier, on avait voté un budget tardif, dans un contexte où l'Etat lui-même s'était doté tardivement d'un budget, pour le dire poliment. Mais tout ça, dans le fond, empêche notre capacité d'agir concrètement, retarde un certain nombre de décisions. Avoir l'assurance aujourd'hui que nous aurons un budget pour la Collectivité européenne d'Alsace avant la fin d'année est déjà en soi une bonne nouvelle.

Une bonne nouvelle, parce que dans la situation économique et politique qui est celle de la France et de l'Alsace, l'essentiel aujourd'hui pour moi, c'est la confiance, parce que c'est de la confiance que seront générés les investissements dans l'économie, qu'ils soient publics ou privés. La confiance ne peut être que rassurée par un discours commun. Ça manque très largement au niveau national. La vision commune, l'envie de faire ensemble, c'est quelque chose qui manque. Je crois qu'on peut, au niveau alsacien, donner cette envie de faire ensemble, cette envie d'avoir confiance, de s'engager dans le territoire et dans l'avenir. C'est ça qui génère la création de valeur.

Enfin, je souhaite souligner qu'en 2026, nous serons dans un moment particulier du cycle électoral, puisqu'il y aura les élections du bloc local, communes, intercommunalités. Ça veut dire que les communes et les intercommunalités ne vont pas dépenser d'argent,

concrètement, en finances publiques. Et ça veut dire que dans cette époque-là, si on veut que notre économie alsacienne tienne, il va falloir que, sur nos projets propres, on soit particulièrement efficace pour les accélérer et s'assurer que les entreprises alsaciennes bénéficient de commandes publiques pour soutenir leur activité.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Je m'exprimerai d'abord sur la décision modificative pendant 2 minutes, puis sur les orientations budgétaires pendant 2 minutes.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien.

M. KOBRYN – Mise à contribution des plus vulnérables, vision purement comptable, déni des besoins des gens : la modification du budget que vous proposez est à l'opposé de notre vision politique. Les inégalités s'accroissent. Pourtant, vous misez sur 1,9 million d'euros supplémentaires demandés aux familles pour l'hébergement de nos aînés et des personnes en situation de handicap. Cette hausse est certes liée à un réajustement technique, mais elle n'en traduit pas moins une réalité politique, celle d'une contribution accrue des personnes vulnérables au budget de notre Collectivité, le tout après avoir mis les EHPAD à genoux pendant deux ans par votre immobilisme, et le tout après avoir coupé dans les politiques de transport des élèves en situation de handicap.

L'argent des collectivités est traqué par le gouvernement, incapable de taxer les plus riches. Dans ce contexte, vous faites le choix de vous priver à nouveau de plus de 6 millions de recettes d'investissement. Comme en juin, vous continuez à réduire l'emprunt de la Collectivité d'autant de ressources. Comme chaque année, vous dissolvez l'ambition annoncée au budget. Vous sciez la branche sur laquelle notre Collectivité peut déployer ses politiques publiques.

Et pourtant les besoins sont là, sous vos yeux, dans vos cantons, à chacune et chacun d'entre nous. Êtes-vous indifférents à la détresse des allocataires d'Alsace Habitat, que vous avez matraqués de charges locatives inadmissibles ? Êtes-vous indifférents aux violences psychologiques subies par les enfants exposés aux violences conjugales, vous qui avez supprimé les dispositifs dédiés ? Êtes-vous indifférents à la détresse du monde culturel, victime de vos coupes austéritaires ? Êtes-vous indifférents à la précarité alimentaire au point de faire disparaître toute perspective de tarification solidaire en restauration scolaire ? Au regard de l'ensemble de ces besoins, cette modification de budget est indigne. Elle est indigne et irresponsable. Et en cohérence, je voterai contre.

J'en viens aux orientations budgétaires. Notre débat s'inscrit dans l'immense chaos engendré par le Président de la République. Nous avons la responsabilité, je crois, de proposer à l'échelon local une alternative et de faire entendre dans cet hémicycle les voix de celles et ceux que le pouvoir invisibilise. C'est pourquoi je porterai, centrerai mon propos sur les allocataires du RSA.

Monsieur MACRON désigne les personnes privées d'emploi comme responsables de tous les maux. Il en fait une cible du débat public. Il précarise les personnes précarisées, alors même qu'il n'y a qu'un emploi disponible pour 14 personnes privées d'emploi. Et les conséquences sont dramatiques. Les personnes privées d'emploi sont deux fois plus exposées au suicide que les personnes en emploi. Il y a 20 tentatives de suicide pour 10 000 chômeurs contre 8 pour les salariés. Dans ce contexte, notre Collectivité doit porter un projet de rupture avec le macronisme, un projet qui part des besoins des gens. Or, dans ces orientations, vous faites l'inverse. Vous ne parlez pas des allocataires du RSA dans les parties relatives aux personnes vulnérables, vous n'en parlez que dans le plan de maîtrise budgétaire. Pour vous, les allocataires du RSA ne sont qu'une variable d'ajustement comptable. Vous renforcez alors l'écrasement subi par ces personnes. Vous martelez le retour à l'emploi, alors qu'il n'y a pas d'emploi disponible pour tout le monde. Vous faites

alors porter sur des individus isolés un problème collectif d'inégale répartition du travail. En somme, vous êtes au niveau local, la courroie de transmission des politiques macronistes funestes et mortifères. Vous avez beau faire semblant de vous opposer aux décisions de l'État. N'oublions pas que ce sont vos familles politiques qui démantèlent les services publics et le financement des collectivités locales. Un autre chemin est pourtant possible, celui d'une Collectivité qui prend soin, protège et respecte. Vous avez les leviers à votre disposition, il ne vous manque que la volonté politique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues. La décision modificative du budget 2025 et le débat d'orientations budgétaires sur lesquels je vais m'exprimer ne sont pas que des décisions techniques, mais bien l'incarnation de vos choix politiques. La décision modificative du budget 2025 fait apparaître une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à l'augmentation des recettes, ce qui pourrait signifier un engagement de notre Collectivité aux côtés des structures de solidarité qui ont besoin pour l'essentiel de financer des emplois. Mais en réalité, elles ne sont que le reflet d'obligations que vous semblez déplorer. Alors que lors de notre dernier Conseil, le 30 juin, la précédente décision modificative du budget s'empressait de rembourser l'emprunt, cette nouvelle décision modificative propose de ralentir le remboursement de l'emprunt. Si ce remboursement est une priorité pour les agences de notation bancaire, il ne l'est pas pour la population alsacienne qui a besoin des financements publics pour compenser la dégradation du niveau de vie des habitants. Pour rappel, la pauvreté a augmenté dans notre pays de manière significative en 2023, avec un accroissement des écarts de richesse. Autrement dit, les plus riches s'enrichissent outrageusement, alors que dans le même temps les plus vulnérables sont abandonnés, notamment par les politiques publiques : augmentation de la précarité alimentaire, augmentation du nombre de personnes qui vivent dans la rue, augmentation de la pauvreté des travailleurs indépendants qui, pour moitié, sont des autoentrepreneurs. Notre Collectivité a pour mission de compenser les inégalités. Pourtant, avec les consignes budgétaires de l'État, la CeA devient une véritable fabrique à pauvreté.

Alors qu'aucun budget n'est encore voté par l'État et que nous connaissons une crise politique sans précédent, vous faites le choix de mettre au vote des orientations budgétaires pour 2026. Quelles orientations pouvons-nous décider alors que nous n'avons aucun horizon défini par l'État qui affecte les financements aux collectivités ? Quelles orientations pouvons-nous prendre pour 2026, alors que nous n'avons pas encore fini l'année budgétaire 2025, qui continue de fragiliser les structures de solidarité en l'absence de financement public à la hauteur de leurs besoins ? Ces orientations font apparaître une augmentation pour 2026 des dépenses de solidarité de 1,7 %. Mais cette augmentation ne sera pas destinée à l'amélioration des conditions de travail, ni à l'accroissement des dépenses pour les associations qui exercent les missions de service public qui nous sont confiées et qui leur sont dévolues désormais. Cette augmentation des dépenses correspond seulement à la hauteur de l'inflation de l'année en cours. En 2026, les projections se contredisent sur l'évolution de l'inflation. Il est difficile dans ces conditions d'adopter des orientations budgétaires. Mais vous avez fait le choix d'en débattre dès à présent, plutôt que d'attendre décembre 2025, période qui aurait permis de prendre connaissance des besoins évolutifs des habitants.

Dans ces orientations budgétaires, il est prévu un autofinancement encore bien trop conséquent, qui s'élève à 100 millions d'euros. Pour rappel, dans le budget 2025, il était de 107 millions, et de 181 millions en 2024. Autant d'argent public qui n'est pas disponible pour garantir les dépenses sociales. Autant d'argent public qui n'est pas utilisé pour financer un éventuel fonds mutualisé, indispensable pour le règlement des charges énergétiques et des factures d'eau des locataires d'Alsace Habitat, qui sont dans l'impossibilité de les payer. Autant d'argent public qui n'est pas mobilisé pour déployer un service public de très grande proximité au contact de la population la plus âgée, la plus

vulnérable, comme les enfants en situation de handicap et les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Cette épargne de 100 millions d'euros pour 2026 est orientée vers le remboursement de l'emprunt. Vous continuez de maintenir un récit de bon père de famille, alors qu'une collectivité publique peut et a intérêt à s'endetter pour financer les investissements futurs pour les nouvelles générations et pour pallier les insuffisances de l'État sur le plan budgétaire.

Prudence et performance sont vos mots d'ordre. Ce sont également les mots d'ordre des marchés financiers. Alors que 211 milliards d'euros d'aides publiques aux grandes entreprises cotées en bourse leur sont versés sans contrepartie, ni contrôle, ni restriction, notre Collectivité fait de même en finançant l'immobilier d'entreprise par des avances remboursables sans intérêt, en soutenant des écocides, des projets contribuant au réchauffement climatique, en subventionnant des entreprises qui ne contribuent ni à l'économie locale, ni au maintien des emplois en Alsace, ni à la transformation des emplois avec la transition écologique. Ces problématiques, nous ne les découvrons pas. Pourtant, vos choix continuent d'incliner le budget vers l'austérité et vers la réduction des dépenses sociales. Il s'agit d'une nouvelle expression de votre déni des compétences sociales qui sont les nôtres auprès des habitants.

Pour toutes ces raisons, et cela ne vous étonnera pas, nous voterons contre la décision modificative de budget.

M. LE PRÉSIDENT – Bien, merci. Robin.

M. CLAUSS – Bonjour à toutes et à tous. Je remercie Lara pour cette présentation des OB. Tout d'abord, je suis entièrement d'accord avec ce que Monsieur KOBRYN a dit : vivre au RSA aujourd'hui, ce n'est pas une façon digne de vivre, de se projeter. C'est pourquoi il est important d'aider nos concitoyens qui sont dans cette situation à retourner vers un emploi. L'emploi, c'est de la sociabilisation, c'est de l'autonomie financière, qui est importante, c'est être capable de se faire plaisir, être capable de faire vivre sa famille, et ce sont des valeurs qui sont importantes, je pense, aujourd'hui.

Concernant plus particulièrement les OB, on est effectivement dans une situation difficile avec un État, un gouvernement, qui, on l'a vu l'année dernière, a arbitré très tardivement, en défaveur des collectivités, puisqu'on a eu un DILICO qui nous a fortement ponctionné. Selon les informations qu'on a, ce DILICO devrait encore être augmenté. On peut se poser la question : puisque l'on a déjà une autonomie fiscale très restreinte, à long terme, quel est l'avenir pour cette autonomie fiscale ? Lara en a très bien parlé. On a des objectifs, des priorités, qui sont importants pour nos concitoyens. Là aussi, avec la question de la place de nos partenaires historiques, on voit les agences de l'État, notamment, qui ont des moyens de plus en plus réduits. On pourrait citer l'ARS, l'ADEME, l'ANAH. Quel est l'avenir pour tous ces dispositifs qui nous permettaient d'investir avec ces fonds nationaux ? Soyons prudents. Je suis d'accord : personne n'a de boule de cristal et on ne sait pas vers quel avenir on va à court et à moyen terme. Mais je suis fier de ces OB, finalement, qui montrent quand même une volonté d'investir et de maintenir un niveau d'investissement, aussi bien pour les entreprises alsaciennes que pour nos concitoyens.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nicolas JANDER.

M. JANDER – Monsieur le Président. En écoutant nos oppositions, je me disais qu'on a un règlement intérieur particulièrement libéral, parce qu'elles représentent un vingtième de l'hémicycle alors qu'elles ont la moitié du temps de parole. Très bien. Qu'elles ne viennent pas se plaindre de ce règlement intérieur, plutôt favorable. Je me disais aussi que leur tentative d'importer dans cet hémicycle le chaos du débat politique national échouera, parce que nous avons l'habitude depuis de nombreuses années, voire décennies, en Alsace, de travailler ensemble, centre, droite, centre-droit. Nous avons des sensibilités politiques différentes, mais ça ne nous empêche pas, au contraire, de travailler ensemble, pour le

bien de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je voulais ici souligner un mot que vous avez utilisé, Monsieur le Président, dans votre propos introductif, la robustesse de notre budget, qui est issue de notre gestion à l'alsacienne. Par exemple, nous n'avons pas considéré que les DMTO étaient une recette sûre et certaine depuis le début. On sait que c'est aléatoire et on a réussi à faire le dos rond quand les DMTO ont baissé, à la différence d'autres départements, qui sont dans une situation finalement semblable à la nôtre. Je pense à la Gironde, qui compte 1,6 million d'habitants, qui a la même taille de budget et qui se trouve dans les plus grandes difficultés, à tel point que c'est le Préfet de la Gironde qui fait le budget de ce département. Je pense aussi à la trajectoire de la dette qu'on a aussi sous contrôle : fin 2028, l'encours de dette sera peu ou prou inférieur à la dette qui était la nôtre quand on a créé la Collectivité européenne d'Alsace, alors qu'on a fait tellement de choses, comme cela a été rappelé tout à l'heure, et qu'on a injecté tellement d'argent dans l'économie alsacienne.

Je voulais vous dire que nous allons continuer nos politiques volontaristes, même si on doit faire des choix. Je mets ma casquette de Vice-Président de territoire en vous disant qu'on est particulièrement sensible au fait que les priorités ne sont pas les mêmes pour l'Eurométropole et le sud du territoire par exemple. Nous arrivons à ajuster nos politiques publiques en fonction des priorités qui sont les nôtres. Dans le sud, il s'agit par exemple des mobilités et de la santé. On comprend que, quand on est à une heure et demie d'un hôpital, la question de la santé est primordiale chez nous. C'est peut-être moins primordial dans les agglomérations. Donc nous continuons à soutenir ces politiques volontaristes, en faisant preuve bien sûr de discernement. Cela nous oblige aussi, dans chaque territoire, à être responsables. Par exemple, dans le sud, on a décidé de ne pas soutenir les périscolaires. C'est un choix que nous avons fait, pour mettre le paquet sur les priorités qui étaient les nôtres. Voilà ce que je voulais dire.

Nous soutenons bien sûr ces orientations budgétaires et cette DM.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Éric STRAUMANN.

M. STRAUMANN – Monsieur le Président. J'étais très heureux d'entendre Ludivine QUINTALLET s'exprimer sur la réforme territoriale. Il y a encore quelques années, la gauche en Alsace était plutôt hostile à ce qu'on retouche au découpage territorial, notamment aux grandes régions. Ça fait écho à la disparition de Daniel HOEFFEL, qui était vraiment un grand défenseur de l'Alsace. On s'était battus à l'époque à l'Assemblée, en étant minoritaires. J'avais accompagné Daniel HOEFFEL au Conseil d'État à l'époque, où il avait fait, avec le professeur HERZOG, un recours contre la loi NOTRe. C'est ce que nous devons à ces anciens, qui se sont battus, qui avaient une vision du territoire, comme Pierre EGLER. Ces gens étaient implantés dans le territoire. On peut leur reprocher d'avoir été élus pendant quarante ans, mais ils connaissaient parfaitement l'histoire du territoire, son évolution et sa géographie. J'espère qu'à l'Assemblée vous soutiendrez ce type de réforme. Vous savez, selon ma petite d'expérience, on ne peut plus attendre grand-chose d'un État qui est surendetté. Il faut qu'on nous laisse nous organiser sur le territoire, de la manière la plus rationnelle possible, en ayant les compétences les plus larges possibles. Aujourd'hui, on ne peut pas distinguer le social de l'économique. On ne peut pas faire du social sans le relier directement à l'économie. Ça veut dire que la future Collectivité devra gérer à la fois les deux. Merci de cette prise de position, si je l'ai bien comprise.

Intervention de Ludivine QUINTALLET hors micro

M. STRAUMANN – Ah, je ne l'ai pas bien comprise ? Je suis un éternel optimiste. Je pensais que les écolos alsaciens étaient moins doctrinaires que les écolos d'ailleurs, et qu'on pouvait travailler avec eux. C'est ce que je fais localement à Colmar, ça fonctionne pas mal. Mais c'est un apprentissage long de la démocratie. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT – Ils préfèrent qu'on fasse des déplacements longs qui n'ont pas d'impact sur l'environnement. Il s'agit aussi de la nécessité de faire des routes supplémentaires, pour assumer les déplacements. Il y a plusieurs demandes de prise de parole. Karine.

Mme PAGLIARULO – Merci Monsieur le Président. Très rapidement, parce qu'il y a des choses qu'on ne peut pas dire. Monsieur KOBRYN, on a bien compris que vous avez un plaidoyer pour les futures municipales. Mais là, vous êtes conseiller d'Alsace, et nous avons en charge les solidarités, qui sont une grosse partie du budget que l'on va voter tout à l'heure, en tout cas de cette DM. Dire que nous avons mis les EHPAD à genoux, c'est une erreur monumentale, puisque nous avons au contraire fait partie des régions et des départements qui ont le plus soutenu les établissements. Ne l'oublions pas, en 2025, il s'agissait de + 5 %, ce qui n'était pas rien. C'est encore une vague sur laquelle les établissements et les résidents peuvent surfer, en n'oubliant pas le plan d'urgence non plus.

Je voudrais surtout dire qu'on assume les volontés politiques avec humilité, avec simplicité. Mais ce sont des choix que l'on prend en responsabilité. Il est vrai que c'est parfois difficile, mais on le fait tout en ayant une seule vision, le terrain. Quand j'entends Madame LARONZE dire qu'on fabrique de la pauvreté, non, la pauvreté existe en France comme en Europe, et on essaie d'y remédier tous ensemble. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Serge.

M. OEHLER – Merci. Je vais aborder le débat d'orientations, qui pour moi n'est plus vraiment un débat d'orientations budgétaires. Il fut un temps où on l'avait vraiment, quand on était encore décisionnaire de nos financements. Je pense notamment à la taxe d'habitation. Cette suppression explique qu'on est maintenant lié au budget national. Tant que ce budget n'est pas décidé ou voté, on ne peut rien définir pour l'avenir, dans le cadre de nos orientations budgétaires. Je comprends la difficulté de Lara MILLION, souligné lors de sa présentation. Je l'avais déjà comprise en Commission. Tout est lié. Ce débat d'orientations, qui est une obligation légale, je l'entends, était un moment démocratique, vérifique, à l'époque, parce qu'on pouvait vraiment définir l'avenir, par rapport au financement que nous aurions eu ou que vous auriez voté. Tel n'est plus le cas, puisque maintenant on est lié à ces dotations globales de fonctionnement, on est lié au financement et puis on devient presque une boîte aux lettres de l'État. Sincèrement, je n'arrive plus à comprendre ce débat, excepté que ça permet à certains de pouvoir prendre des positions politiques, peut-être dogmatiques, je n'en sais rien et je ne vais pas m'emmêler maintenant dans cette position. Il reste la difficulté de la manière de construire un budget. J'étais Adjoint aux finances à la Ville de Strasbourg, et j'imagine très bien les difficultés qu'a Lara aujourd'hui. Comment peut-on imaginer des orientations budgétaires quand on ne sait pas quels seront les financements que nous aurons ? Sauf à faire des prêts. D'accord, faisons des emprunts, pourquoi pas ? Ce n'est quand même pas une volonté, de construire une région, un pays, un département avec des prêts, des emprunts. On voit bien comment cela marche au niveau national. Je conçois donc que c'est un moment difficile pour vous, la majorité.

En ce qui concerne la décision modificative, je reste un peu sur ma faim, oserais-je dire. Avec Françoise, on s'abstiendra, parce que je pense qu'il y a peut-être quelques améliorations à apporter. Mais on ne va pas en discuter là. Il y aura d'autres moments pour cela. En tout cas merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Serge. Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Évidemment, nous sommes là pour débattre, échanger des idées, mais je pense qu'on ne peut pas tout dire non plus, parce

que là on frôle la caricature, la mauvaise foi, presque l'outrance. Comment, Monsieur KOBRYN, pouvez-vous nous dire que nous faisons, et je reprends vos mots, un déni du besoin des gens ? Ici, c'est tout l'inverse. On est au service d'hommes et de femmes, d'Alsaciens et d'Alsaciennes. Si vous avez pris la peine d'écouter et de lire le document, la première priorité, c'est protéger les plus fragiles, avec une augmentation considérable prévue. Comment pouvez-vous dire que nous faisons ce déni, si ce n'est qu'en tombant dans une caricature outrancière ? Vous dites que notre politique est indigne et irresponsable. Une gestion réaliste n'a rien d'irresponsable. Vouloir s'adapter aux besoins des Alsaciens et des Alsaciennes n'a rien d'irresponsable. S'inscrire dans une trajectoire n'a rien d'irresponsable. Au contraire, c'est un gage de stabilité, loin de la bordélisation que prône votre parti politique. Heureusement, vous n'êtes qu'un. Alors ce n'est pas demain matin que la bordélisation trouvera sa place ici dans notre Assemblée. Car nous sommes des élus de terrain et nous donnons bien la priorité, toujours, aux Alsaciennes et aux Alsaciens.

Pour ma part, vous l'avez compris, c'est sans surprise qu'évidemment j'adhère à ces orientations budgétaires. Je relève aussi le calendrier. Mais en fait, plus on va commencer tôt, plus on aura aussi le temps de faire nos arbitrages, avec comme boussole ces priorités qui ont été exposées par Lara, qui sont effectivement de protéger les plus fragiles, de répondre aux mutations sociales et environnementales. Je crois qu'il est très important aussi de continuer à investir, parce que ces investissements qu'on va faire vont continuer d'être porteurs d'avenir pour notre région. Vraiment, je vous invite à être plus constructifs. Être dans l'opposition, je sais, ce n'est pas toujours simple. Je le suis dans d'autres enceintes. Mais jamais je n'entre dans la caricature, parce que cela reviendrait à se discréditer.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci. Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit par Catherine GRAEF-ECKERT, je salue également bien sûr le travail réalisé par Lara et toute son équipe, un travail minutieux, sérieux, rigoureux. Bien sûr, comme on le sait tous, quand on est en responsabilité, ce qui n'est malheureusement – heureusement à mes yeux – pas encore le cas de nos collègues de l'opposition, se projeter est un art difficile, plus encore quand les temps sont aussi incertains, comme je l'ai rappelé dans mon propos liminaire. Chacun bien sûr reste dans son rôle, on le voit bien, un peu caricatural pour l'opposition. Par principe, tout est à jeter. À leurs yeux, il n'y a jamais assez de dettes, et toujours plus de démagogie populiste. Le nôtre est bien sûr toujours celui de la responsabilité. Lorsqu'on nous reprochait nos excédents, cette gestion, prudente, a toujours tenu compte des besoins et des attentes de nos concitoyens. Je le vois pour les collègues, dont, Monsieur le Président, vous m'avez chargé de la responsabilité, avec Nicolas MATT. Malgré toutes les difficultés, les prélèvements inattendus, les augmentations d'indice qui nous ont plombé et mis en difficulté, on reste très ambitieux, aussi bien sur les investissements que sur le soutien au fonctionnement. Ce qui nous a aussi toujours guidés, c'est le fait de pouvoir garder quoi qu'il arrive la maîtrise des responsabilités que nous ont confiées les Alsaciens, sans prise de contrôle par la Préfecture, comme c'est le cas malheureusement pour un certain nombre de départements, pour qui la marche de l'année 2026 va être difficile à passer. Aujourd'hui, la situation reste tendue, on en est pleinement conscients et on le dit tous, je crois, avec gravité. Mais c'est vraiment le sens de la responsabilité qui guide les orientations budgétaires 2026.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Nicolas.

M. MATT – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Mes chers collègues. En écoutant avec beaucoup d'attention, je dois dire, nos collègues de l'opposition, je me demandais : quelle forme d'art pratiquent-ils ? Pour faire à ce point abstraction du réel, je me suis dit dans un premier temps qu'ils utilisent l'art abstrait, art qui tente de donner une contraction du réel. Mais ce n'était pas précisément ça. Et je me suis dit, en réalité, ce sont des artistes

surréalistes. Qu'est-ce que le surréalisme ? C'est l'art où la création est libre de toute contrainte, de toute logique, et pouvant utiliser l'absurde et l'irrationnel dans sa démonstration. Parce que, oui, faire à ce point abstraction du réel, penser que l'Alsace est à ce point coupée et isolée du monde, pour en oublier les contraintes et voir comment nous les traduisons en action de levier public, déclamer que nous fabriquons ici de la pauvreté, bon courage pour le prouver. Comme Éric STRAUMANN le disait, il n'y a pas de dépenses sociales et d'actions sociales sincères sans soutenabilité financière. C'est bien cette Collectivité qui, depuis sa création, a augmenté de près de 90 millions d'euros la protection de l'enfance. C'est bien cette Collectivité, et pas la Ville de Strasbourg que je connais bien, qui a augmenté de plus de 20 millions son action dans le monde associatif. C'est bien cette Collectivité qui a augmenté son financement des centres socioculturels. Je crois que c'est bien cette Collectivité qui a déclenché un plan de soutien photovoltaïque, qui devrait vous plaire. On est le premier Département de France en termes de photovoltaïque. Il n'y a pas plus vert que nous. On a planté 500 000 arbres et arbustes depuis que la Collectivité est créée. Je pense que tous ces leviers sont non seulement sincères, mais aussi puissants. Je pense être un bon amateur d'art, et j'apprécie l'art surréaliste. Mais pas dans cette enceinte. Je préférerais vraiment qu'on ait un dialogue sincère et construit, qu'on puisse avoir des échanges croisés sur quelques points de budget, qui peuvent faire l'objet d'une orientation, d'un regard différents. Mais là, franchement, je pense que vous prenez un chemin différent. Je le regrette. Je souhaite bon courage à Lara et à tous nos collègues qui, avec elle, dans la Commission des finances, travaillent humblement, puissamment, pour que cette Collectivité progresse, dans un monde qui, il est vrai, parfois recule.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Bravo. Merci Nicolas. Isabelle.

Mme DOLLINGER – Merci Président. Le débat d'orientations budgétaires est certes un débat. Mais il faut aussi se rendre compte qu'aujourd'hui il est nécessaire de se satisfaire de ce que nous faisons ici, à la Collectivité européenne d'Alsace. Rien qu'en termes de service public, et c'est vraiment notre marque de fabrique, on est présent dans l'ensemble des territoires. Je voudrais aussi avoir une pensée toute particulière pour nos agents, qui font le travail, au plus près de nos concitoyens. Cette territorialisation que nous avons souhaitée et voulue porte aujourd'hui ses fruits. Certes, on peut toujours mieux faire, je suis d'accord. Mais on a quand même fait une avancée, et je pense qu'on n'a pas à en rougir. On ne veut pas non plus être dans la situation où on ne voterait pas ces orientations budgétaires, parce que bien sûr elles ont du sens, elles sont dans nos priorités, et il y aura un budget dans les mois qui viennent. Merci pour votre attention

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Lara.

Mme MILLION – Merci Président. Je suis très contente : il y a un débat. Il y a ceux qui mentent tout le temps, en dépit des chiffres. Il faut le dire, je suis désolée : c'est du mensonge. Et il y a ceux qui essaient de construire, il y a ceux qui essaient de faire. Merci à Serge OEHLER, parce qu'il est toujours dans une opposition, même si je n'aime pas ce terme, constructif. On essaie de faire avec vous, et c'est comme ça qu'il faut qu'on avance. Merci. Je pense qu'on n'a pas le droit de mentir aux gens, mais en fait c'est votre fonds de commerce. Je ne parle pas à Serge, je parle évidemment aux quatre autres. C'est votre fonds de commerce. Ça fonctionne un peu, j'espère pas trop. Mais vous mentez, vous faites croire aux gens qu'on peut tout financer, tout le temps, sans limite. Non, on ne peut pas. Mais vous n'avez jamais été en responsabilité, encore une fois. Vous ne savez pas ce que c'est, que de faire des choix. Vous ne savez que mentir aux gens, vous ne savez qu'entretenir l'illusion. Parce que l'argent public n'est pas infini. La sincérité budgétaire, c'est aussi une forme de respect des citoyens. Et nous, on respecte les citoyens. C'est le premier point.

Deuxième point : on ne rembourse pas l'emprunt, Madame LARONZE. Un budget, c'est

une prévision. On a une prévision d'emprunt. Et ensuite, quand on voit qu'il y a des retards de dépenses d'investissement, on diminue cette prévision budgétaire. Donc on avait prévu cette prévision budgétaire d'emprunt, on diminue pour arriver à 115 millions d'euros, et on va emprunter 115 millions en 2025. Comme on rembourse 78 millions d'euros, grossièrement, par an, ça veut dire qu'on va endetter la Collectivité. Mais heureusement qu'on ne vous a pas écoutés, depuis cinq ans, parce qu'on ne pourrait même plus emprunter. On aurait tout dépensé, on n'aurait plus rien, on ne pourrait plus rien faire. Du coup, il faut quand même financer 2 milliards d'euros. Quand même, je le dis.

Chère Ludivine, je suis pour le respect des institutions, je suis pour le respect de la fonction présidentielle, je suis pour la stabilité, je suis fière de porter des valeurs du centrisme et je suis fière de travailler ici avec des collègues de tous bords, sauf les extrêmes, pour pouvoir porter ces orientations budgétaires avec le Président et porter ces valeurs.

Dernière chose, cher Florent KOBRYN, ça y est. En début de mandat, je m'étais dit qu'on pourrait essayer de travailler ou de discuter ensemble. Mais ça y est, vous avez fini par endosser le costume du désordre et du chaos. Continuez ainsi. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Peut-être quelques remarques complémentaires. D'abord à Serge. Oui, tu as raison, depuis une vingtaine d'années, les sensibilités politiques qui se sont succédé ont renié le pouvoir d'agir des collectivités. Le pouvoir d'agir, c'est quoi ? C'est le droit d'agir, ce sont les moyens d'agir et c'est la maîtrise des moyens d'agir. C'est le cumul de ces trois éléments-là qui a été grignoté, érodé, de gouvernement à gouvernement. Ce qui nous amène aujourd'hui à être parfois des exécutants de l'État, parce que notre marge de manœuvre s'est réduite comme peau de chagrin, et notre autonomie fiscale a quasiment disparu. Il est donc vrai que le débat d'orientations budgétaires a perdu de son intérêt, au regard de cette situation. Et si aujourd'hui nous défendons le principe d'une Collectivité unique, qui rassemblera les compétences départementales et régionales, c'est justement pour gagner en efficacité de l'action publique. Il s'agit d'avoir plus de leviers pour agir sur tous les champs de l'action publique pour le quotidien de nos concitoyens.

Chère Madame QUINTALLET, il ne s'agit pas d'isoler l'Alsace, bien au contraire. Parce que si nous retrouvions les capacités d'agir attendues, nous pourrions encore plus travailler à l'échelle du Rhin supérieur, qui est l'échelle cohérente de l'action publique de notre territoire. Et pour moi, on ne peut pas être écologiste et défendre un périmètre aussi grand que le Grand Est. C'est incohérent. Je le dis quand même. Je ne peux pas le comprendre, du point de vue fondamental du coût de déplacement, des coûts environnementaux, et du coût financier. Aujourd'hui, ce n'est pas un impact institutionnel majeur. C'est un petit ajustement législatif par rapport à une loi de 2010 qui prévoit déjà les collectivités uniques. Donc c'est très simple à mettre en œuvre. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui nous pourrions justement montrer l'exemple, comme Daniel HOEFFEL et Adrien ZELLER ont pu montrer l'exemple d'une Alsace qui expérimente la décentralisation et qui amène ensuite l'ensemble des territoires à en bénéficier.

Concernant les éléments financiers, on doit affronter une incertitude financière nationale. Mais ne nous berçons pas d'illusions. Quels que soient les gouvernements, quelles que soient les évolutions nationales, nos marges de manœuvre financières ne vont pas augmenter. Soit on retrouve une part d'autonomie fiscale. Est-ce que le national va défendre cela ? Dans ce cas, on peut imaginer redégager des marges de manœuvre. Je pense à la loi grand âge, et peut-être à l'affectation d'une part de CSG aux départements. Pour financer les SDIS – je vois le colonel GERBER en face de moi –, élargir l'assiette de la taxe sur les assurances permettrait aussi d'obtenir des financements supplémentaires. Mais sauf évolution législative forte en la matière, nos marges de manœuvre financières ne vont pas s'améliorer. Je le crains malheureusement. C'est pour cette raison qu'on doit, avant de prendre toute décision politique dans notre Collectivité, s'assurer de sa soutenabilité économique et financière.

Attention. Si nous vous avions écoutés, que se serait-il passé depuis trois ans ? On serait aujourd’hui avec un stock de dette de plus de 660 millions d’euros et une capacité de désendettement de 13,6 ans. Peut-être que vous ne le savez pas, parce que vous n’avez pas géré de collectivité, mais au-delà de 10 ans, on est en menace de faillite, on est en grosse difficulté financière. Le seuil d’alerte, c’est 10 ans. Or on aurait été à 13 ans. Donc il faut bien évidemment être prudent. Cette sagesse financière est importante pour ne pas appauvrir les générations futures. Parce qu’en étant cigale, on se retrouverait dépourvu, vis-à-vis de nos concitoyens actuels et à venir, pour faire face aux enjeux du mur du vieillissement, dépourvu pour accompagner les infrastructures majeures essentielles pour les jeunes générations. C’est ça, la situation à laquelle vous nous invitez, de déni de réalité budgétaire, de déni du réel, de fascination pour la dépense publique. Or, aujourd’hui, nous devons être absolument raisonnables, sans quoi nous serions déclassés et nous nous retrouverions dans un gouffre financier.

Finalement, j’ai été très heureux quand vous m’avez dit, Fleur, que ma grande vertu est de privilégier la prudence et la performance. Pour moi, c’était un compliment. Effectivement, c’est cette prudence et cette performance qui nous permettent d’accompagner plus largement nos concitoyens, et qui nous ont permis d’augmenter en quatre ans notre contribution et notre soutien au tissu associatif, comme le disait Nicolas tout à l’heure. Donc aujourd’hui, si nous prenons des mesures comptables, c’est pour ne pas handicaper l’avenir.

Et si nous nous battons pour que les personnes bénéficiaires du RSA trouvent un emploi, c’est d’abord parce que c’est une chance pour eux, Monsieur KOBRYN, de retrouver des marges de manœuvre dans la vie, de reprendre pied dans la vie, ce qui nous semble important. Nous partagions cette analyse. Mais il y a une autre raison : plus les gens travaillent, plus ils contribuent à financer les dépenses sociales. Or, aujourd’hui, plus les gens seront nombreux à travailler, plus on pourra faire face aux dépenses sociales attendues. Et Dieu sait que ces dépenses sociales ne vont pas baisser. Être aujourd’hui imprudent menacerait vraiment l’avenir de l’Alsace et des Alsaciens. C’est pour cette raison que je vous invite à ne pas être dans le déni des réalités budgétaires, le déni du réel, et à arrêter votre fascination pour la dépense publique. Je vous remercie.

Nous pouvons du coup passer au vote. On vote plusieurs choses. D’abord la décision modificative. Pardon, il y avait des amendements, qui n’ont pas encore été présentés. Excusez-moi. Il s’agit de deux amendements déposés par Fleur LARONZE. Vous pouvez les présenter succinctement, s’il vous plaît.

Mme LARONZE – Je profite de cette prise de parole pour exprimer un regret, qui est celui du temps de parole beaucoup trop limité. Encore une fois, j’insiste là-dessus. Non, 2 minutes, cela ne suffit pas. D’autant plus qu’il n’y a qu’un seul tour de parole. C’est-à-dire qu’on ne peut pas reprendre la parole pour créer un véritable débat. Vous nous interpellez avec véhémence, parfois même avec violence. Or nous pourrions préciser le contenu de nos propos. Mais, malheureusement, ce n’est pas le cas. On essaie de participer au débat, mais en 2 minutes, le propos est forcément un peu court et compressé.

M. LE PRÉSIDENT – Allez-y, je vous en prie.

Mme LARONZE – Il s’agit de deux amendements. Le premier amendement concerne la création d’un fonds mutualisé pour les locataires d’Alsace Habitat, qui continuent aujourd’hui de revendiquer auprès de la CeA des moyens supplémentaires pour les aider, pour les accompagner, face aux difficultés qui sont les leurs, pour payer les charges en cours. La proposition que je fais également dans cet amendement, c’est de budgétier un taux plafonné, pour permettre notamment de plafonner les futurs appels. Alsace Habitat n’a pas su négocier un tarif suffisamment intéressant pour les charges. Ce n’est pas aux locataires de supporter cette responsabilité. Je comprends parfaitement, c’est le marché

de l'arène qui a créé cette compétition entre les fournisseurs d'énergie. Mais c'est à Alsace Habitat de correctement négocier ces tarifs, et ce n'est pas aux locataires de payer les frais de cette négociation.

Concernant le deuxième amendement, il s'agit du rétablissement du transport scolaire par transporteur, que nous réclamons, face à des situations catastrophiques qui nous ont été rappelées concernant des enfants qui ne peuvent pas aller à l'école. Là on parle du droit à l'éducation. On oppose la loi de 2005 sur l'autonomie des enfants. Nous, on parle simplement de permettre l'effectivité d'un droit élémentaire, qui est celui du droit à l'éducation des enfants en situation de handicap, face notamment à des situations de déscolarisation. Il s'agit aussi, et je le sais bien, ce n'est peut-être pas la priorité, de femmes qui ne peuvent pas travailler parce qu'elles s'occupent de leurs enfants à la maison. Nous demandons donc le maintien pour toutes les familles qui en bénéficiaient du transport par transporteur.

M. LE PRÉSIDENT – Danielle DILIGENT.

Mme DILIGENT – Merci Monsieur le Président. Je vais répondre directement à Madame LARONZE concernant le bailleur social Alsace Habitat. Madame LARONZE, vous nous interpellez sur la situation d'Alsace Habitat en évoquant la hausse des charges locatives, en sollicitant les plafonnements des charges à 20 % du loyer brut pour chacun des 17 000 ménages d'Alsace Habitat et la prise en charge de l'ensemble des dépassements supérieurs à 20 % du loyer brut. C'est une interpellation qui est proprement hors de toute considération économique. Heureusement que les régularisations de charges des 17 000 ménages qui occupent actuellement le parc Alsace Habitat ne représentent pas 20 % du loyer brut. Rendez-vous compte : pour un logement moyen de 750 euros hors charges avant APL, il s'agirait de régularisations de charges imputées aux locataires de 1 950 euros en moyenne avant activation de votre plafonnement. Un tel amendement est évidemment en dehors de toute réalité. Vous vous rendez bien compte du caractère totalement inopérant de cet amendement.

Je vous rappelle que la période 2022-2023 a été marquée par une hausse exceptionnelle, vous l'avez dit, du coût de l'énergie que la France n'avait pas connu depuis le deuxième choc pétrolier de 1979, et que cette situation a pesé à l'ensemble des bailleurs sociaux en France. Alsace Habitat a dû renouveler plusieurs contrats arrivant à échéance dans un contexte de forte volatilité. Ces choix ont été opérés après mise en concurrence et accompagnement d'experts.

Par ailleurs, les données les plus récentes contredisent les montants évoqués dans votre question. Pour l'exercice 2024 des comptes 2025, 72 % des locataires ont été remboursés d'un excédent de provision, la moyenne des régularisations débiteurs s'élève à 245 euros, et les charges sont en diminution par rapport à l'exercice précédent grâce au reflux des prix de l'énergie et à la maîtrise des consommations, ce qui n'empêche en rien les cas isolés justifiant un accompagnement adapté. Afin d'atténuer les effets des hausses passées, Alsace Habitat a mis en place un fonds d'aide exceptionnel de 430 000 euros en 2022, complété en 2023 par un plafonnement de décomptes représentant 115 000 euros, et propose systématiquement des plans d'apurement adaptés. Aucun locataire, il faut le dire, n'a été expulsé pour le seul motif d'un décompte d'impayés.

Je tiens quand même aussi à vous informer qu'en matière d'accompagnement et de prévention des expulsions pour loyer impayé, Alsace Habitat fait mieux que certains bailleurs du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Les chiffres de la CCAPEX, dont je fais partie, qui constitue l'observatoire de l'État pour les engagements de procédures de recouvrement contentieuses, sont même formels. Ramené au nombre de logements, Alsace Habitat engage deux fois moins de procédures contentieuses que les principaux bailleurs du territoire. Vous feriez peut-être mieux de vous en préoccuper.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient par ailleurs déjà largement les ménages fragiles via le FSL, géré par les espaces solidarité Alsace, et notamment à l'endroit des publics les plus précaires, les locataires d'Alsace Habitat, mais également ceux d'autres bailleurs du territoire. La Collectivité demeure la Collectivité des solidarités à l'endroit de l'ensemble des Alsaciens, et cette solidarité ne saurait connaître de distinction ou souffrir d'une quelconque rupture du principe d'égalité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur l'amendement ? Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Je suis assez d'accord qu'au moment du débat d'orientations budgétaires, de la DM, etc., on débatte un peu, surtout quand les amendements de l'opposition viennent démontrer l'inconséquence de leur propre idéologie ou de l'idéologie qu'ils sont supposés défendre. Pour nous parler du transport scolaire des enfants en situation de handicap, la revendication, ce n'est pas le transport des enfants en situation de handicap, c'est qu'on file de l'argent aux transporteurs privés. J'insiste : privés. Parce que derrière la mobilisation, évidemment, quand on change des règles, ça bouscule un petit peu. Il y a sûrement eu des erreurs, qui ont été largement reprises et corrigées après réinstruction. Mais dans le fond, ce qui a été vraiment gênant, c'est qu'on est allé faire des économies sur les transporteurs privés, pas sur le niveau de service. Et là, les communistes, rendez-vous compte, qu'on se marre un peu quand même, les communistes viennent nous demander de mettre de l'argent pour les transporteurs privés. C'est quand même exceptionnel.

Concernant Alsace Habitat, je ne comprends pas ce focus. Je suis désolé, je viens du sud de l'Alsace, où on a un peu moins de logements Alsace Habitat. Vous nous faites un focus sur Alsace Habitat. Encore une fois, vous, communistes, devriez nous parler de tous les bailleurs sociaux, de la suppression des loyers, etc. Non, vous parlez d'Alsace Habitat. Pourquoi ? Parce qu'il y a une petite fragilité managériale. Comme si ouvrir le débat public, le débat politique qu'on tient dans cet hémicycle, par le petit biais de la polémique était une façon de redorer le blason de la politique. Et après, ce serait au niveau national qu'on ne serait pas bon. Mais c'est en cherchant à faire de la petite polémique ici, plutôt que d'avoir des vraies ambitions pour le territoire, qu'on dégrade tous, collectivement, l'acceptabilité du débat politique dans notre société.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Monsieur KOBRYN voulait réagir, et ensuite Karine répondra sur le deuxième amendement.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Je devais répondre à la dernière prise de parole. Réduire à la question d'une polémique le fait que des enfants se retrouvent à être déscolarisés par vos décisions, le fait que des couples soient mis en difficulté au niveau de leur travail parce qu'ils sont obligés de suppléer au dispositif que vous avez supprimé, réduire à la polémique l'idée que des familles se retrouvent à payer des milliers d'euros de charges supplémentaires, c'est ça qui est indigne, c'est ça qui est irresponsable. Notre responsabilité ici, c'est de faire remonter les réalités du terrain. Ce n'est pas une polémique quand on a des dizaines de personnes qui nous interpellent sur cette incapacité à faire face aux charges, parce que dans les logements sociaux, et vous le savez très bien, il s'agit de familles qui déjà peuvent être en difficulté. Et donc notre responsabilité, c'est de pouvoir proposer des solutions. Pourquoi on interpelle sur la question d'Alsace Habitat ? Tout simplement parce que notre cher collègue Étienne WOLF ici est Président du Conseil d'administration d'Alsace Habitat. Il y a des administrateurs ici qui sont présidents de ce Conseil d'administration. C'est le bailleur social de la Collectivité européenne d'Alsace et il me semble que nous sommes légitimes de pouvoir interroger ce bailleur dans cet hémicycle, puisque c'est celui de la CeA. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – J'aurais aimé qu'Étienne puisse intervenir, mais juridiquement, il n'a pas le droit. Je suis désolé, Étienne. La parole est à Karine. Ensuite, je vous redonnerai la

parole pour répondre.

Mme PAGLIARULO – Merci Monsieur le Président. Je prends la parole évidemment sur le handicap, mais surtout pour rappeler que cette maison départementale des personnes handicapées d'Alsace est la cinquième MDPH de France, qu'on a 51 000 dossiers par an déposés, 135 000 notifications, 38 000 personnes accueillies en vrai, en physique, sur nos sites de Strasbourg, Colmar et Mulhouse, 120 000 appels téléphoniques, un des meilleurs taux d'enquête de satisfaction de France (92 %), et 170 000 Alsaciens qui ont un droit ouvert. Voilà ce que les agents de la MDPH Alsace traitent tous les ans, et je voudrais les remercier déjà pour cela.

Je souhaite vous dire aussi que, dans ce contexte, vous avez une compétence qui est propre à la CeA, le transport du handicap, qui touche environ 1 700 enfants par an. Cette année, on vous fera un retour d'expérience sur ce nouveau mode de fonctionnement, fin novembre, avec des chiffres à l'appui. Aujourd'hui, je ne serai pas dans les chiffres, mais je serai dans l'explication de ce qui s'est passé et de ces remontées que vous nous faites.

Il est vrai que nous avons voté en mars 2025 un nouveau règlement. Ce nouveau règlement correspondait davantage à humaniser la situation de handicap de l'enfant. Ne l'oublions pas, il y a les quatre hypothèses. Je ne vais pas y revenir, je l'ai déjà largement dit. Mais si vous voulez, je peux en parler. C'est un public évidemment fragile, que l'on veut accompagner vers plus d'équité, vers plus d'humanité, et en responsabilité. Ce sont des termes avec beaucoup de « é », mais je pense que c'est important qu'on remette cela en exergue.

Je souhaite redire aussi que tous les enfants qui ont plus de 80 % de handicap n'étaient pas concernés du tout. Ils avaient d'office un taxi à la rentrée. Il n'y avait aucun sujet là-dessus. Le sujet se posait pour les enfants qui étaient atteints de moins de 50 % de handicap, qui pouvaient aller vers l'autonomie d'après les dossiers de handicap.

Nous avons eu un autre sujet, plus territorial. Des enfants en classe Ulis sont envoyés géographiquement très loin de leur lieu géographique de vie, ce qui obligeait les familles, et c'est une situation à laquelle on a répondu, à les accompagner, bien qu'elles avaient d'autres enfants et une Ulis dans leur commune. On a demandé, et on ira encore un peu plus loin dans le courant des deux premiers trimestres de 2026, de faire partie de cette orientation en Ulis avec l'Éducation nationale, pour permettre aux familles de pouvoir accompagner cet enfant différent, comme l'enfant ordinaire dans le monde scolaire, sans l'impact d'un taxi, parce que le taxi automatique ne rend pas service.

Je voulais vous dire autre chose. C'est embêtant quand on parle sans avoir préparé de notes à lire.

M. LE PRÉSIDENT – Je t'invite à conclure.

Mme PAGLIARULO – Je dois conclure. Tout à l'heure, on parlait de finances. Je voudrais quand même rajouter qu'entre 2021 et 2025, on a augmenté de 21 % le handicap, de 30 % l'ASE et de 10 % le grand âge. Donc on n'a pas vraiment à avoir honte de ce qu'on fait, bien au contraire. Et d'ailleurs, les familles l'ont dit elles aussi.

Qu'est-ce qui s'est passé sur les entreprises, puisque Raphaël remontait le sujet ? Il s'agit des entreprises qui ont été choisies dans ces trajets quotidiens. Ce sont deux trajets quotidiens, un aller, un retour ; on ne fait pas six trajets quotidiens par jour. L'orthodontiste et autres vont vers le milieu scolaire. Ce sont des entreprises quelquefois nationales, mais avec des recrutements locaux, qui sont en obligation contractuelle. Tout manquement est retenu, ce qui n'était pas le cas avant, ce qui est aussi une obligation légale.

Je voudrais juste terminer par un témoignage, parce que je pense qu'il est important aussi qu'on redise comment ça s'est vécu et comment ça se vit. Je vous rappelle qu'en novembre, on fera un retour. Il s'agit d'un Monsieur qui a un enfant atteint d'un trouble du spectre de l'autisme, un jeune de 15 ans qui va au lycée, un lycée hors secteur comme je l'ai énoncé tout à l'heure. Il avait l'habitude d'avoir toujours un taxi. Il a une reconnaissance de handicap inférieure à 50 %. Son père a toujours attendu le taxi. À la rentrée, il a emmené son enfant vers ce lycée. Le père devait partir en déplacement pendant une semaine. Il s'est demandé ce qu'il allait faire, en se disant qu'il fallait absolument un taxi pour son fils. Il nous a contactés. Malheureusement, comme la MDPH recevait trop d'appels, on n'a pas pu répondre tout de suite. Par conséquent, pendant deux jours, la mère a accompagné l'enfant autiste en bus jusqu'au lycée. Au bout de deux jours, le jeune voulait y aller tout seul. Le père m'a rappelé en me disant : « Madame PAGLIARULO, j'étais très fâchée avec vous, mais c'est un mal pour un bien, mon enfant a retrouvé le goût de l'autonomie, il s'organise pour partir à l'heure, pour préparer son sac, pour prendre le bus à l'heure pour repartir du lycée. » Voilà le témoignage que je voulais vous partager.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour l'exemple, au regard de toutes ces explications. Merci beaucoup et merci pour ton engagement personnel, parce que tu as répondu directement à énormément de personnes. C'est ça aussi qu'il faut souligner. On a fait du lien individuel. On aurait pu répondre par écrit, mais on a fait du lien individuel avec les gens.

Madame LARONZE voulait répondre. Exceptionnellement, allez-y.

Mme LARONZE – Très rapidement, pour réagir sur la situation d'Alsace Habitat. Ce n'est pas une petite polémique. On parle d'une situation managériale dégradée avec un suicide. Il est temps que notre Collectivité réagisse et s'interroge.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de vous arrêter, parce que le débat aujourd'hui...

Mme LARONZE – C'est un débat.

M. LE PRÉSIDENT – Attendez, j'ai la police encore du fonctionnement de notre Collectivité. Alsace Habitat, ce n'est pas le sujet. Je vous ai répondu. Il y a un audit qui est en cours. Quand les résultats de l'audit seront connus, on pourra avoir un débat sur le sujet. Mais aujourd'hui le débat n'est pas Alsace Habitat. Si vous n'avez pas d'autres éléments à apporter que cette attaque en règle d'Alsace Habitat, ce n'est pas la peine qu'on poursuive le débat à ce stade. Je pense que c'est prématuré.

Mme LARONZE – Simplement, cette situation se répercute sur les locataires. C'était en tout cas l'intérêt de mon point qui a été soulevé.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a eu une réponse de Danielle DILIGENT qui était très claire.

Mme LARONZE – Je poursuis. Je souhaiterais également apporter des précisions par rapport à ma position communiste. Oui, je défends l'économie locale et je défends notamment les PME, les PME locales qui, elles, font vivre notamment notre territoire, à la différence des grandes entreprises qui sont pour la plupart sélectionnées par les appels d'offres. Et c'est bien ça le problème. Donc la difficulté, avec notamment le choix qui a été fait de prioriser l'indemnisation kilométrique, très clairement, aura impacté à la fois l'économie locale et les familles. Il y a donc un intérêt totalement convergent entre les familles et les sociétés de transport, qui connaissaient parfaitement les familles. Donc oui, cette situation est dramatique, parce que le nouveau règlement a mis fin à des liens sociaux fondamentaux pour les enfants. Et moi, j'ai d'autres témoignages que je peux évoquer avec vous, notamment des enfants qui ne vont plus à l'école, qui ne peuvent plus avoir les soins notamment de santé entre midi et deux parce qu'ils n'ont plus d'autre aller-retour dans la journée.

M. LE PRÉSIDENT – Karine a été très claire sur le sujet. Les gens peuvent contester les décisions. Nous répondrons définitivement. Mais à ce stade il y a énormément de situations qui ont été réglées. Il y a peut-être quelques situations encore à voir, et nous les regarderons avec l'attention et toute l'humanité que nous avons toujours eues bien. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Merci. Je serai très bref, mais je voulais quand même réagir à la réponse de la Vice-Présidente en charge de la perte d'autonomie par rapport à la prise en charge des jeunes en situation de handicap. Je trouve que la réponse, c'est un peu « lève-toi et marche ». Je trouve ça un peu léger. Tant mieux si le quotidien du jeune en question a été amélioré, mais je ne suis pas sûr qu'il soit représentatif de la grande partie des jeunes en situation de handicap qui ont été privés de transport scolaire. Mais on se réjouit évidemment pour ce jeune atteint de trouble du spectre de l'autisme.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. S'il y a des problèmes, on doit les dire, on doit essayer de les régler. Mais instrumentaliser certaines situations à des fins politiques, je ne trouve pas que ce soit la meilleure façon de faire de la politique. Je donne la parole à Sabine DREXLER.

Mme DREXLER – Rapidement, par rapport à ce sujet du transport des enfants en situation de handicap. J'ai été souvent interpellée, parce que j'habite le Sundgau, et chez nous, on a peu d'Ulis, mais de longues distances à parcourir. Je voudrais vraiment saluer la réactivité de Karine et des services, qui étaient franchement exemplaires. Karine a rappelé toutes les familles, et toutes les situations ont été traitées. Je peux vous dire qu'au fur et à mesure, en tant qu'élue, j'ai été de moins en moins interpellée, et les situations se sont réglées. Ce que je voudrais dire, c'est que ce sont des questions qui doivent être traitées en réunion d'équipe éducative. J'étais enseignante spécialisée, je vois bien comment ça se passe. Je pense qu'il faut une plus grande concertation entre les services de l'Éducation nationale et les services, que les services soient associés à ces sujets, et qu'on puisse réfléchir ensemble au lieu d'affectation et au meilleur transport, le plus adapté à la situation de l'enfant. Je pense qu'il y a une étape à atteindre. Il y a du travail à faire de ce côté-là. Karine nous a dit que des choses a priori étaient en cours avec le Rectorat. J'espère vraiment que ça va bouger.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Effectivement, ce qu'on a convenu c'est qu'on anticipera les choses beaucoup plus en amont, au printemps, pour avoir connaissance des offres éducatives proposées par le Rectorat, en sachant que souvent, on se retrouve contraints, parce que l'Éducation nationale n'est pas en capacité de faire une proposition en territoire. C'est la responsabilité de l'Éducation nationale, ce n'est pas la nôtre, normalement. Mais c'est un autre débat. Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Ce règlement a quand même du sens sur le fond. S'il a pu susciter des incompréhensions de la part des familles, on peut questionner le calendrier qui, il est vrai, a pu susciter quelques interrogations et créer de la confusion sur les nouvelles règles du règlement intérieur. Mais disons un mot de ce règlement intérieur. Il a vocation à s'assurer de proportionner les modalités de transport à la réalité de la contrainte des enfants et de leur famille du fait de leur handicap, ce qui implique de rentrer dans des situations individuelles. Et pour ça, il faut quand même faire confiance aux professionnels de la MDPH pour faire coïncider la réponse publique aux besoins des enfants et de leur famille. Dans tout cela, je suis désolé, il n'y a rien de politique. Donc toutes les formules mensongères du type « la CeA se désengage de ses obligations », « la CeA fait des économies sur le dos des personnes handicapées », « la CeA fragilise volontairement les familles déjà fragiles, ce qui provoque des situations de perte d'emploi », cela oscille entre la méconnaissance du sujet de fond, la démagogie et l'inexactitude de l'analyse des faits. Car en réalité, souhaite-t-on que la CeA continue de financer le transport entre les domiciles et les établissements, qui relève réglementairement de l'État, dans un contexte justement où l'État fait quand même les poches des collectivités, ou souhaite-t-on proposer un taxi à tous les enfants handicapés, sans faire de distinction entre la situation de cet

enfant et son handicap ? Lorsque Madame LARONZE propose de faire gérer les transports scolaires par un groupement piloté par des transporteurs, je me demande si elle a bien compris le sens de sa proposition. Il s'agit de faire gérer par des intérêts privés le transport d'enfants et de familles, ce qui est étonnant et décevant pour une élue communiste. Et je vous le dis tranquillement : lorsque vous relayez sans filtre les arguments d'un transporteur en particulier, dont l'intérêt à agir est économique, et qui par ailleurs a tenté de se faire embaucher par la CeA, mais qui ne disposait pas des compétences nécessaires, vous ne vous faites pas le relais de l'intérêt des familles, vous vous faites le relais de l'intérêt d'une activité économique particulière.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut conclure.

M. MATT – Par conséquent, souligner les difficultés naturelles de l'évolution d'un règlement, c'est bien le rôle de l'opposition. Mais détourner les difficultés réelles que rencontrent ces familles afin d'en tirer un profit politique, c'est de l'instrumentalisation, et ça, c'est bien triste.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Monsieur Nicolas MATT, sur l'instrumentalisation des politiques, je pense que nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous. C'est quelque chose que vous savez très bien faire à la Ville de Strasbourg. Mais ce n'est pas l'objet de mon propos.

Je voulais répondre à Monsieur SCHELLENBERGER. Concernant les transporteurs, est-ce que vous avez dit aux Alsaciennes et aux Alsaciens, est-ce que vous avez dit dans cette Assemblée, que vous avez supprimé les contrats locaux avec des gens, des transporteurs, des professionnels locaux pour les confier à des grandes entreprises à Paris, qui se font du beurre et qui payent mal les gens ici, en local, et que le service est beaucoup moins bien assuré que quand c'était fait en local ? Mais vous l'avez fait via les marchés publics pour des raisons de coût. Voilà. C'est ça la vérité. Vous favorisez Paris et vous payez mal les gens en local.

M. LE PRÉSIDENT – C'est faux. Les marchés publics s'imposent à nous et on doit les respecter, sauf à ce qu'on soit condamné de ne pas l'avoir fait. Je propose de passer au vote. Deux amendements sont proposés par Fleur LARONZE. Le premier, c'est la mise en place d'un fonds mutualisé destiné aux locataires d'Alsace Habitat et pour le plafonnement des charges demandées par Alsace Habitat. Au regard des arguments de Danielle DILIGENT, je propose de rejeter cet amendement. Qui est pour cet amendement ? Les quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie. L'amendement est rejeté.

Le second amendement est en faveur du rétablissement du transport scolaire individuel ou collectif par transporteur des enfants en situation de handicap. Au regard des arguments qui ont pu être expliqués par Karine, je propose aussi le rejet de cet amendement. Qui est pour cet amendement ? Les quatre personnes. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie. L'amendement est rejeté.

Nous passons maintenant au vote du rapport relatif à la décision modificative n°2-2025. Qui est contre cette décision modificative ? Quatre. Qui s'abstient ? Deux. Le rapport sur la décision modificative n° 2 est adopté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « Pour le rétablissement du transport scolaire individuel ou collectif, par transporteur, des enfants en situation de handicap » et « Pour la mise en place d'un fonds mutualisé destiné aux locataires d'Alsace Habitat et pour le plafonnement des charges demandées par Alsace Habitat » au rapport déposés le 13 octobre 2025 par Mme Fleur LARONZE.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « Pour la mise en place d'un fonds mutualisé destiné aux locataires d'Alsace Habitat et pour le plafonnement des charges demandées par Alsace Habitat » au rapport déposé par Mme Fleur LARONZE.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Pour le rétablissement du transport scolaire individuel ou collectif, par transporteur, des enfants en situation de handicap » au rapport déposé par Mme Fleur LARONZE.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE. 2 abstentions : Françoise BEY, Serge OEHLER.

- Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2025 à -2 495 690,40 € (- 6 453 771,36 € en tenant compte des ordres), portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 2 348 046 610,07 € (2 597 809 074,96 € en tenant compte des ordres (cf. Annexe 1) ;
- Rappelle que le volume budgétaire pour le Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, a été arrêté 6 789 777,71 € (6 989 113,95 € en tenant compte des ordres). Aucun ajustement de crédits n'est effectué en DM n°2 pour 2025 ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2025 à + 212 000 € pour Le Foyer de l'Enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Foyer de l'Enfance à 20 097 267,87 € (20 352 267,87 € en tenant compte des ordres) (cf. Annexe 3) ;

- Rappelle que le volume budgétaire pour le Laboratoire d'Alsace, budget annexe au budget principal, a été arrêté 3 150 923,84 € (3 200 923,84 € en tenant compte des ordres) (cf. Annexe 4) ;
- Rappelle que le volume budgétaire pour la Régie de production Electrique, budget annexe au budget principal, a été arrêté 827 682,57 € (951 682,57 € en tenant compte des ordres). Aucun ajustement de crédits n'est effectué en DM n°2 pour 2025 ;
- Rappelle que le volume budgétaire pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, a été arrêté 7 499 667,38 € (8 139 167,38 € en tenant compte des ordres). Seuls des ajustements entre chapitres sont effectués en DM n°2 pour 2025. (cf. Annexe 6) ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2025 à + 900 € en tenant compte des ordres, pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 457 524,50 € (463 124,50 € en tenant compte des ordres) (cf. Annexe 7) ;
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2025 à - 370 427 € pour le Parc des véhicules, budget annexe au budget principal, (-1 070 000 € en tenant compte des ordres) portant ainsi le volume budgétaire du Parc des véhicules à 23 321 618,87 € (29 572 781,08 € en tenant compte des ordres) (cf. Annexe 8) ;
- Approuve les écritures de corrections d'erreurs – régularisations d'amortissements précisées à l'Annexe 9 ;
- Décide d'admettre en non-valeur sur le budget de la Collectivité européenne d'Alsace des créances dont :
 - 2 233 895,32 € au titre du budget principal, dont 657 062,75 € au titre des créances éteintes ;
 - 1 798,71 € au titre du budget annexe du Laboratoire alsacien d'analyses, dont 63,60 € de créances éteintes.

Le tableau figurant à l'Annexe 10 est concordant avec les états des restes à recouvrer des différents budgets de la Collectivité ;

- Affecte la somme de 11 752,02 €, correspondant à la neutralisation de la charge d'amortissement relative aux travaux de mise en sécurité du Budget annexe de la Cité de l'enfance, au crédit du compte 110 « Report à nouveau » et au débit du compte 10687 « Réserve de compensation des charges d'amortissement ».

Ainsi ce montant fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2026 en recettes de fonctionnement dans le 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;

- Décide de réviser, pour le Laboratoire Alsacien d'Analyses, le montant de la subvention d'équilibre à hauteur de 1 322 000 €, soit - 150 000 € en DM2 2025 ;
- Décide de réviser, pour le Foyer de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2025 à hauteur de 17 556 800€, soit + 212 000 € en DM2 2025;
- Décide d'octroyer une subvention d'investissement d'un montant total maximal de 700 000 € du Budget Annexe « Parc des Véhicules et Bacs Rhénans » vers le Budget Principal, à verser sur plusieurs exercices, au fur et à mesure de l'acquittement des factures par le Budget Principal, et ce dès l'année 2025.

- Effectue une mise en provision supplémentaire à hauteur de 2.278.702,95 € afin de constituer au 31 décembre 2025 une provision de 2.497.627,00 €, correspondant aux contentieux actifs en cours de traitement par la Direction des Affaires juridiques ;
- Effectue une mise en provision à hauteur de 2.500.000,00 € afin de constituer au 31 décembre 2025 une provision de 2.500.000,00 €, correspondant au contentieux lié à la négociation en cours avec Alsace Nature concernant le protocole transactionnel pour la déviation de Châtenois ;
- Décide d'exonérer la totalité des pénalités de retard encourues par l'entreprise Challancin titulaire du marché n°2022-21001360, pour un montant de 17 500 €, au motif que l'entreprise a subi des circonstances imprévisibles qui ne lui sont pas imputables et un calendrier de démarrage de ses missions défavorable, sans pour autant que les manquements constatés ne portent préjudice à la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve l'ensemble des remises gracieuses de sommes dues par les parents d'enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance, listées en annexe 11, pour un montant total de 8 759,37 €.

Adopté à la majorité

4 voix contre

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

2 abstentions

BEY Françoise, OEHLER Serge

0 non-participation au vote

M. LE PRÉSIDENT – On passe aux autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Quatre. Des abstentions ? Deux. Je vous remercie. Le rapport est adopté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM2 2025 du budget principal à 94 882 148,02 € en dépenses d'investissement ;
- Arrête le volume des AP à diminuer à la DM2 2025 du budget principal à - 44 581 201,68 € en dépenses d'investissement ;
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM2 2025 du budget annexe du SPVBR à 2 244 740,53 € en dépenses d'investissement ;
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter à la DM2 2025 à 23 220 483,28 € en dépenses de fonctionnement ;
- Arrête le volume des AE à diminuer à la DM2 2025 à - 9 951 676,51 € en dépenses de fonctionnement ;
- Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurants dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Adopté à la majorité

4 voix contre

Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE et Ludivine QUINTALLET

2 abstentions

Françoise BEY et Serge OEHLER

M. LE PRÉSIDENT – Les orientations budgétaires ne font pas l'objet d'un vote. Il s'agit de prendre acte. On prend acte simplement que le débat a bien eu lieu.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat, clôturées par un vote, relatif aux orientations budgétaires 2026 et approuve l'évolution des charges de personnel jointe en annexe à la présente délibération.

Acte est donné à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

CD-2025-4-7-1

- R-PASS - TAXE KILOMETRIQUE POIDS LOURDS - MODALITES D'APPLICATION DE LA TAXE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ECONOMIQUES LOCAUX

M. Jean-Philippe MAURER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer maintenant au rapport suivant, relatif au R-Pass, à la taxe kilométrique, aux poids lourds et aux modalités d'application de cette taxe. Avant de donner la parole à Jean Philippe MAURER, je vais encore le remercier. Ce sujet est complexe. Il y a consacré des centaines, voire des milliers d'heures. Nous arrivons à un moment stratégique. Je voulais en profiter pour remercier le rapporteur. Je vois que Monsieur FREMONT est impatient de s'exprimer. Vas-y Jean-Philippe.

M. MAURER – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. La taxe poids lourds R-Pass est en route. C'est une nécessité, qu'ont encore pu vérifier ce matin tous ceux qui ont emprunté l'axe nord-sud, au travers de la longueur et de la durée du bouchon suite à un accident sur cette deux fois deux voies sans bande d'arrêt d'urgence. Cela nous a valu d'ailleurs de commencer plus tard cette séance plénière. Cette taxe poids lourd, ce projet R-Pass a déjà pris un bel élan grâce à notre vote unanime du 21 octobre 2024 pour sa mise en place. Ce feu vert a permis notamment de conclure le marché avec un opérateur en charge du développement du système de gestion de cette future taxe. La concertation s'est poursuivie et amplifiée, à la fois sur le plan institutionnel, économique, avec la société civile. Ainsi, le travail n'a jamais cessé, bien au contraire. Le planning annoncé est tenu, puisque nous voilà aujourd'hui avec ce rapport et ses six annexes sur lesquels je reviendrai dans quelques instants. Je tiens d'ores et déjà à remercier les services qui y travaillent en permanence, et également mon collègue Thomas ZELLER, délégué aux routes.

Vous connaissez les objectifs du dispositif R-Pass. Il s'agit à la fois de réduire le trafic de transit poids lourds Alsace-Allemagne, de gagner en sécurité, en fluidité sur le réseau principal, c'est-à-dire l'axe nord-sud, de réduire la pollution atmosphérique et sonore, de réduire les dégradations des routes, de faire contribuer le transit au coût de l'entretien des routes. Cette concertation, comme je le disais, ne s'est jamais arrêtée. Il s'agit d'une concertation tous azimuts, avec les acteurs de l'économie. Elle a commencé dès le 22 avril 2022, tant avec les chambres consulaires que les fédérations professionnelles et les entreprises représentatives. Pour élaborer l'étude d'impact, le cabinet Deloitte et la CeA ont rencontré près de 80 acteurs économiques lors de plus de 200 entretiens, recouvrant

une dizaine de filières économiques. Ces échanges ont permis de faire évoluer le projet, notamment en retenant une réduction pour les usages fréquents du réseau taxé et en écartant la modulation horaire. La concertation avec la société civile s'est renforcée et se renforcera encore en 2026. Il s'agit de structures associatives représentatives, telles que Mobilité Club de France, l'ancien Automobile Club de France, la Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports), Strasbourg Respire, Alsace Nature, l'Aspa (Association pour la prévention de la pollution atmosphérique). Cette concertation est appelée à se poursuivre, à se développer, notamment avec les représentants du Conseil de développement. Il s'agit également d'une concertation institutionnelle, sur la base d'un comité ad hoc, qui associe à la CeA l'État, la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg et les départements limitrophes, qui se réunit depuis 2022. De plus, un travail est engagé entre les services de la Collectivité européenne d'Alsace et ceux de la Région Grand Est sur les mesures d'accompagnement. Cette concertation se fait, vous l'avez compris, à toutes les étapes, et même à tous les étages.

La mise en œuvre opérationnelle du R-Pass nécessite la passation d'un marché public pour permettre la mise en œuvre des missions de conception, réalisation, exploitation et maintenance du dispositif de collecte et de contrôle de la taxe poids lourds, confiée à la société R-Pass Opérateur SAS. Deux sociétés la constituent : T-Systems à 85 %, un opérateur qui gère notamment la taxe poids lourds en Belgique, et GEA, une entreprise grenobloise qui a cinquante ans d'expérience dans l'exploitation de ce type de système.

Quelles sont les modalités d'application de cette taxe poids lourds alsacienne, qui est l'objet du présent rapport ? C'est d'abord une grille tarifaire, qui distingue les poids lourds en fonction de leur impact, y compris sur la chaussée. Plus le tonnage d'un poids lourd est élevé, plus la taxe est élevée. Les émissions polluantes également sont prises en compte. Plus un poids lourd pollue, plus la taxe est élevée. Cette grille tarifaire est également celle de la lisibilité et de la clarté. Nous avons, comme je l'évoquais, suite aux discussions avec nos interlocuteurs du monde économique, renoncé à la modulation horaire. Nous verrons ultérieurement quelles en sont les conséquences. Il s'agit également de prendre en compte les usages fréquents par un dispositif d'abonnement à compter de 20 trajets par mois, ce qui générera 13 % de réduction.

Quel sera le réseau taxé ? Il s'agit de l'axe nord-sud, qui supporte le trafic de transit poids lourds le plus important, de très loin : A35 et A36, hormis la partie euro-métropolitaine et non concédée ; RD83 entre Colmar et Sélestat ; RD1363, 502 et 504. Cela constitue notre axe alsacien nord-sud, qui subit un trafic de transit de plus en plus important. Ceux qui ont pris la route ce matin ont encore pu le vérifier.

Quels sont les véhicules taxés ? Ce sont les poids lourds de plus de 3,5 tonnes qui transportent des marchandises. Je rappelle également que les poids lourds utilisés par les exploitants agricoles pour le transport de leurs récoltes et par les exploitants sylvicoles pour le transport du bois sont exclus du champ de la taxe. Il y aura des exonérations. Elles doivent être prévues par le code des impositions sur les biens et les services, et elles sont dans l'absolu facultatives. Elles s'adressent notamment au secteur agricole, sylvicole, au bâtiment, à l'artisanat, aux forains et aux services d'urgence. Les véhicules à émission nulle, véhicules électriques, sont également possiblement exonérés. Nous avons voulu nous saisir de l'ensemble des exonérations possibles pour les proposer et les inclure dans le dispositif que nous vous proposons.

Quelle est l'architecture contractuelle avec les sociétés de télépéage ? Il s'agit aussi d'un élément important, puisque la majorité des poids lourds s'abonnera pour s'acquitter de cette taxe, et ces sociétés collecteront le produit de cette taxe pour le compte de notre Collectivité. Je vous renvoie aux annexes 4 et 5, à savoir la déclaration de secteur de télépéage.

Il est également prévu des modalités de sanction, en cas de fraude, puisque tout système

obligatoire, pour être opérationnel, nécessite d'être contrôlé. C'est l'objet de notre convention avec l'Antai (Agence nationale de traitement automatisé des infractions). Vous trouverez cela en annexe 6. Nous recrutons également des agents assermentés R-Pass pour le contrôle physique de la taxe. Quatre agents assermentés feront ce contrôle en effectuant une mission sur le terrain au moins deux fois par semaine. Il est estimé un pourcentage d'infraction de 0,5 % par jour et un produit d'amende de 1 million d'euros par an.

L'accompagnement des acteurs locaux a également été un sujet de travail soutenu. Nous adoptons le principe de réinvestir les recettes collectées sur le territoire alsacien en Alsace, à la fois pour les entreprises, pour les travailleurs, pour les habitants, de manière directe ou indirecte. 100 % des recettes nettes R-Pass reviendront à l'économie alsacienne, dans trois directions : les infrastructures routières, les équipements multimodaux et les mesures d'accompagnement aux entreprises.

L'amélioration des infrastructures routières porte le dynamisme de notre territoire. Je cite notamment la mise aux normes autoroutières à deux fois trois voies de la RD83, entre Colmar et Sélestat, qui n'a que deux voies et est dépourvue de bandes d'arrêt d'urgence. Il s'agit aussi par exemple de l'amélioration des aires de service pour les poids lourds le long de l'axe nord-sud.

Le développement des équipements alsaciens multimodaux, c'est la capacité de développer et de soutenir un report modal. C'est un enjeu stratégique, notamment sur la base des plateformes fluviales et portuaires. Il s'agit également du soutien au fret ferroviaire. En effet, réduire les flux de poids lourds sur les routes alsaciennes passe également par le renforcement du multimodal. Les recettes à venir du R-Pass nous permettront de renforcer notre contribution par le développement de ces infrastructures. Les nuisances sonores subies par nos concitoyens dans certains secteurs trouveront également une réponse d'aménagement avec des moyens financiers retrouvés grâce à la taxe poids lourds.

Enfin, la définition des mesures d'accompagnement se fait et se fera en cohérence avec la Région Grand Est, puisque nos deux collectivités ont un intérêt commun à accompagner nos entreprises dans la transition liée à la taxe poids lourds, d'autant plus que la Région Grand Est a également prévu de la mettre en place mi-2027 en Lorraine sur l'A351. Ces mesures d'accompagnement vont dans deux directions : l'aide au verdissement des flottes poids lourds et le soutien aux transporteurs locaux ; la sobriété hydrique et la décarbonation des entreprises. La transparence de ce dispositif est garantie et l'écoute du monde économique se fera au travers d'un comité de suivi, qui réunira les trois chambres consulaires, l'ensemble des fédérations et organisations ayant participé à la concertation. Le rapport annuel présentant le bilan de la taxe sera bien sûr présenté à ce comité, qui pourra ainsi également signaler les projets à financer qui lui paraissent prioritaires.

Enfin, un observatoire de la taxe sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2026. Il aura pour mission d'évaluer l'efficacité de la taxe quant au report du trafic vers le réseau allemand, d'identifier les comportements d'évitement, de suivre les recettes et les dépenses liées à l'entretien du réseau routier, d'évaluer l'impact de la taxe pour l'économie alsacienne, de mesurer la pollution atmosphérique et de suivre et de démontrer les bénéfices en matière de santé suite à la mise en place du R-Pass.

Mes chers collègues, notre démarche est charpentée. La construction du dispositif R-Pass ne faiblit pas, bien au contraire, elle se renforce. Cette étape est majeure et essentielle, car elle pose désormais le cadre juridique nécessaire à sa mise en œuvre. Cela signifie également que, dès lors que l'on nous en donne les moyens, en territoire, nous savons mettre en œuvre nos politiques locales, nos objectifs locaux et nos priorités, utiles et indispensables à notre territoire. Nous avons peut-être appris de l'empêchement de la taxe Bur et du renoncement à l'écotaxe de François HOLLANDE et Ségolène ROYAL. Le circuit court alsacien, c'est aussi la responsabilité, l'engagement que chacun porte et portera à ce

dossier, entre autres. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe pour ce travail et cette présentation. Je vais demander à Monsieur FREMONT de présenter ses 3 amendements, puis je donnerai la parole à Monsieur KOBRYN pour présenter ses 2 amendements. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Monsieur le Président, je voulais d'abord me réjouir de cette étape supplémentaire qui nous rapproche de la mise en œuvre de la taxe poids lourds sur les routes alsaciennes, tant défendue par les écologistes depuis bientôt un quart de siècle. J'aimerais rappeler quand même que le législateur a doté la CeA de cet outil début 2022, que vous vous étiez engagé à ce qu'elle soit mise en place début 2025. Ce n'est pas Damien FREMONT, élu écologiste qui le dit, c'était votre engagement. Alors que vous disiez à l'instant que le planning annoncé était tenu, il y a bien deux années de retard, puisqu'il y a eu beaucoup de tergiversations de votre part sur ce sujet, et ce n'est pas un tabou, pour qu'elle soit mise en place seulement en 2027. Je reprécise aussi quand même que la taxe R-Pass aurait dû être mise en place il y a plusieurs mois.

M. LE PRÉSIDENT – Pardon, mais vous devez présenter votre amendement.

M. FREMONT – Je finis juste. Nous aurions dû aujourd'hui, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, prendre en compte ces recettes nouvelles, qui auraient permis probablement une bouffée d'oxygène pour 2026. Cela aurait probablement aussi permis, dans le cadre du vote qu'on aura à faire cet après-midi sur le projet de liaison ferroviaire pour le port autonome de Strasbourg...

M. LE PRÉSIDENT – Présentez votre amendement.

M. FREMONT – ... concernant le report modal de transport de marchandises, nous aurions pu mieux accompagner le coût de ce projet.

Vous nous avez entendus sur deux points, et je crois qu'il est important dans cette Assemblée de le repréciser, puisque vous étiez enfermés dans un tête-à-tête exclusif avec le monde économique, comme s'il s'agissait du seul enjeu lié à l'explosion du trafic de camions sur nos routes. Nous réclamions que vous ouvriez le dialogue avec les associations de consommateurs...

M. LE PRÉSIDENT – Pardon, mais on vous demande de présenter l'amendement.

M. FREMONT – Je suis quand même libre de m'exprimer, non ?

M. LE PRÉSIDENT – Non. Je vous donne la parole pour présenter l'amendement.

M. FREMONT – Je prends la parole sur le rapport que vous avez présenté aujourd'hui, et dans la foulée, je vous présente les amendements de façon succincte. Je précise donc qu'on avait réclamé que ce dialogue soit élargi aux associations de consommateurs, aux usagers de la route, aux associations de protection de l'environnement. Vous l'avez fait cette année.

Je précise aussi que, Monsieur le Président, vous boudiez le Président de la Région Grand Est, empêchant toute possibilité d'ouvrir les solutions d'accompagnement envers les acteurs économiques. Effectivement, seules les régions ont cette compétence. Il était indispensable d'ouvrir ce dialogue partenarial pour répondre aux craintes légitimes des acteurs économiques alsaciens. Vous annoncez désormais vous mettre au travail avec la Région Grand Est à partir de novembre. Il était temps.

J'en viens aux amendements de façon succincte.

M. LE PRÉSIDENT – Ah !

M. FREMONT – Nous avons des propositions pour combler les insuffisances du scénario que vous nous présentez aujourd’hui. Il s’agit d’abord, évidemment, du taux de taxation. Puisque vous faites le choix, dans ce que vous nous présentez aujourd’hui, d’une demi-mesure sur le taux kilométrique, vous proposez un taux moyen de 15 centimes d’euro le kilomètre, ce qui fait que la traversée nord-sud de l’Alsace coûtera en moyenne 40 euros, alors que de l’autre côté du Rhin, elle coûte déjà 60 euros. Notre proposition est d’avoir un cap clair, lisible, attendu à la fois par les Alsaciens et par les acteurs du monde économique. Vous disiez tout à l’heure que les collectivités étaient dans l’incertitude permanente par rapport au budget. J’ai envie de vous dire que c’est la même chose pour les acteurs économiques, et qu’ils ont besoin de savoir exactement quel est le cap de la Collectivité. Je ne pense pas que le fait de définir aujourd’hui un taux kilométrique insuffisant, bas, par rapport à ce qui se fait en Allemagne, à partir de 2027, puis de l’augmenter probablement à partir de 2028, dans le cadre des élections départementales, est une approche sincère envers le monde économique. C’est pourquoi nous vous proposons dès aujourd’hui de proposer un cap clair avec un taux en 2027, un taux intermédiaire en 2028, et un taux aligné sur la LKW Maut en 2029.

Concernant le deuxième amendement, dans votre rapport, vous indiquez vouloir financer la création de voies supplémentaires sur le tronçon routier de la RD83 entre Colmar et Sélestat. J’ai déjà eu l’occasion de le dire à maintes reprises : augmenter le nombre de voies, c’est faire des aspirateurs à camion, c’est rendre encore plus attrayantes les routes alsaciennes pour les transporteurs internationaux, et c’est un contresens, un non-sens, par rapport à l’objectif initial de R-Pass.

Dernier point. Il nous semble important de ne pas rajouter du report de trafic sur les routes internes en Alsace. Sur les 6 400 km de routes alsaciennes, le législateur avait défini 540 km de routes taxables. Ce réseau n’a pas été défini au hasard : il correspond aux routes qui, à l’époque, étaient concernées par un trafic de plus de 900 poids lourds ou étaient identifiées comme présentant un fort risque de report de trafic camions. Vous faites le choix, sur ces 540 km, de limiter cette application à 200 km. Évidemment, la situation est compliquée concernant les routes des cols vosgiens. Mais il y a également des axes parallèles, dans l’axe nord-sud, aux réseaux que vous faites le choix de taxer à partir de 2027, et il y a un fort risque de report en particulier sur la RD83, entre Colmar et Burnhaupt. On peut imaginer assez facilement que les transporteurs internationaux seront tentés, plutôt que de prendre l’A35 taxée entre Colmar et Mulhouse, de couper par Burnhaupt pour prendre la direction de Belfort. C’était l’objet des trois amendements que nous avons déposés.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur KOBRYN, pour les 2 autres.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Je prendrai la parole uniquement sur les deux amendements et plus tard sur le rapport.

Avant toute chose, il y a des personnes qui souhaitent assister à cette séance et on leur a interdit d'accéder à l'hémicycle. Je crois que dans le cadre de notre débat, il pourrait être utile de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'y accéder. C'était le cas les précédentes séances, donc je ne comprends pas pourquoi.

M. LE PRÉSIDENT – En fait, on n'a pas de place. C'est pour cette raison que les gens peuvent y assister, mais d'en bas. C'est valable pour tout le monde.

M. KOBRYN – On le faisait les fois précédentes.

M. LE PRÉSIDENT – Il n'y a pas de places assises derrière, je crois.

M. KOBRYN – Ok. Je ne comprends pas pourquoi maintenant on ne peut plus, alors qu'on a pu le faire jusqu'à présent. Mais bon.

J'en viens aux deux amendements, simples. Le premier, c'est la question du fléchage de la taxe. Vous proposez ici de flécher l'intégralité des recettes de cette taxe uniquement à destination du milieu économique. Cet amendement propose d'amender cette proposition et d'inclure aussi les acteurs associatifs et les besoins directs de la population. Ça s'appuie sur un constat clair. La loi Alsace ne définit pas la taxe poids lourds comme une taxe fléchée. Il y a un échec concernant l'affectation de la taxe d'aménagement : les près de 70 millions d'euros qui sont aujourd'hui dans les caisses de la CeA ne sont pas dépensés, parce que l'affectation n'est pas déployée. Ensuite, il s'agit des nouvelles compétences que la Collectivité européenne d'Alsace a obtenues, à juste titre, au regard de la spécificité de notre Collectivité, mais qui n'ont fait l'objet d'aucun financement. Je crois que c'est aussi une occasion historique de pouvoir les financer. Enfin, la question du rapport entre l'argent public et les entreprises privées a pu occuper les débats publics ces derniers temps. Pour toutes ces raisons, je vous propose d'élargir la question du fléchage de la taxe. C'est le premier amendement.

Le deuxième est très simple. Vous proposez un débat transparent autant que possible sur la taxe poids lourds. Évidemment, je rejoins cet objectif. Vous proposez seulement de mettre en Commission permanente un certain nombre de débats, de discussions. Je vous propose de rendre dans ce cas-là la Commission permanente transparente. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Je propose aux collègues qui veulent réagir, pas au débat global sur R-Pass mais vraiment aux amendements, de le faire. Éric.

M. STRAUMANN – Merci Monsieur le Président. C'est un dossier que je connais bien. J'avais siégé à l'époque à l'Assemblée et je me souviens que l'écotaxe était un projet au niveau national qui a été abandonné, par la gauche. Merci d'avoir changé d'opinion, enfin globalement. Vous y étiez peut-être tous favorables, mais à l'époque, c'est la gauche qui a abandonné par manque de courage politique cette taxe, qui s'impose objectivement partout sur le territoire national.

« Garantir que le R-Pass ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions » : évidemment, le R-Pass, c'est pour réduire les couloirs à camions. Maintenant, il ne faut pas se faire d'illusions. Ils ne vont pas disparaître du jour au lendemain. Tout le report qui existe aujourd'hui ne va pas automatiquement se déporter vers l'autre côté du Rhin. Mais il y aura quand même une conséquence. Le gratuit est toujours le moins cher. Dès l'instant où on applique une tarification, certains vont hésiter, au niveau de Karlsruhe. « Pas de nouveaux couloirs à camions » : on est d'accord. Mais il s'agit de créer des voies supplémentaires entre Colmar et Sélestat. C'est devenu une situation extrêmement préoccupante pour les riverains, et pour tous ceux qui circulent sur l'axe nord-sud. Il n'y a pas une semaine sans bouchon. La semaine dernière, j'avais un bouchon qui démarrait à la Semm – évidemment, c'est le contournement de Colmar – et qui allait quasiment jusqu'à Guémar, parce qu'il y a très régulièrement des collisions, une circulation qui est arrêtée, bloquée, sur une voie. Tout cela crée une pollution très forte pour les riverains. Évidemment, on a ces poids lourds qui tournent pendant des heures sans pouvoir avancer. Pour moi, réaliser ces deux fois trois voies, c'est réellement une priorité. Je ne suis pas un fanatique des routes, mais lorsque c'est indispensable pour éviter un tel impact sur l'environnement, il faut y aller. Ça ne va pas être un couloir à camion. Ça va simplement être un moyen de supprimer une congestion, qui a des retombées en termes de pollution très importantes.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut conclure.

M. STRAUMANN – Alors, je vais conclure rapidement. Concernant Colmar-Burnhaupt, c'est l'expérience colmarienne, regardons comment ça fonctionne. S'il faut ajuster, on le

fera le moment venu. S'il y a un report, c'est possible. On pourra toujours ajuster.

Et simplement, sur la discussion du tarif, les services et notre collègue ont négocié pendant de longs mois dans le cadre de 14 groupes de travail. C'est un travail énorme qui a été réalisé par notre collègue. Après ces 40 mois de concertation, vous êtes tombés d'accord sur ce tarif de 15 centimes d'euros par kilomètre. À un moment donné, il faut aussi qu'on ait un minimum de crédibilité à l'égard de nos partenaires. On va démarrer avec ce tarif. On pourra encore le faire évoluer, en fonction de l'incidence, en fonction du report, en fonction de la façon dont ça peut fonctionner. Et l'évolution de ce tarif peut être dans le programme des prochains conseillers d'Alsace qui se présenteront. Je rappelle quand même que ce tarif est modulé en fonction de la pollution des véhicules.

J'en ai déjà trop dit. Heureusement qu'on n'est pas obligés de flécher la taxe. La taxe d'aménagement représente, vous l'avez rappelé, 70 millions d'euros en plus dans le budget de la Collectivité. Je dis que c'est tant mieux. Ce qu'on encaisse là évitera d'utiliser le budget général pour faire des travaux routiers. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Yves.

M. HEMEDINGER – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Monsieur FREMONT, vous aimez tellement les taxes qu'on a l'impression que ça vous émoustille de proposer toujours plus de taxes, de souhaiter qu'on taxe plus que les 15 centimes d'euros prévus dans le rapport. Finalement, ce que nous avons trouvé est le fruit d'un compromis. Parce qu'on est déjà le pays d'Europe, voire du monde, le plus taxé. On a essayé de trouver un compromis avec le monde économique pour ne pas l'asphyxier encore plus. Il l'est suffisamment par ailleurs. Je proposerais plutôt que, dans les nombreux conciliabules franco-allemands que nous avons, nous soyons plus offensifs, Monsieur le Président, pour amener les Allemands à la raison et à réduire le taux de taxe, pour les faire converger avec nous. On nous demande suffisamment et souvent des convergences franco-allemandes. On nous a demandé d'indexer le prix de l'électricité sur celui du gaz, etc. Soyons plus offensifs dans nos réunions franco-allemandes pour amener les Allemands à la raison et à tenir compte de leurs voisins, en l'occurrence nous les Alsaciens, afin qu'ils réduisent le taux de taxe pour l'harmoniser avec le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT – C'est une bonne idée. Thomas, pour donner aussi des éléments de réponse aux amendements.

M. ZELLER – Merci Président. Beaucoup de choses ont déjà été dites, donc je ne vais pas rallonger. C'était plus pour parler du rapport que je voudrais intervenir. Je ne vais pas rallonger les débats. Éric et Yves ont dit ce que je voulais annoncer sur les amendements.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Laurent, toujours sur les amendements.

M. KRIEGER – Je voulais revenir sur la taxation. J'ai l'impression qu'aujourd'hui on veut un peu caricaturer la chose en disant, soit on ne paye pas, soit c'est zéro, soit on se met au niveau allemand. En gros, c'est tout ou rien, c'est un peu binaire, c'est noir ou blanc, c'est un peu comme les extrêmes, c'est un peu à la mode. Mais je trouve que pour partir d'un point de départ, un juste milieu entre les deux, c'est plutôt pas mal. Nous, Français, peut-être qu'on veut être plus forts, plus intelligents, meilleurs que les autres. J'ai un peu regardé comment la LKW Maut a été mise en place. Jean-Philippe l'a rappelé. Ça fait vingt ans qu'elle est en place. Et ils sont arrivés à ce tarif-là, non pas en trois ans, Damien, mais en vingt ans. Donc ils ne sont pas plus intelligents que nous, et je pense qu'on n'a pas intérêt à être plus intelligents qu'eux. Mais il s'agit juste de regarder, de comprendre comment ils ont évolué, et comment ils sont arrivés à cette tarification-là. Nous, on est juste au début. Éric a dit qu'on la met en place, qu'on regarde : c'est du réalisme et du pragmatisme qu'il faut avoir à un moment donné, parce qu'en face de nous, il y a un monde économique qui doit vivre, et ce n'est pas en le brusquant, en étant ferme ou en adoptant

des positions dogmatiques qu'on va arriver à mettre quelque chose de concret derrière. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE PRÉSIDENT – Laurent a parfaitement résumé mon état d'esprit. Merci. Ça évite des expressions supplémentaires de ma part. Du coup je propose de passer au vote des amendements. Le groupe majoritaire propose de rejeter les amendements.

Concernant le premier amendement, sur le taux kilométrique aligné progressivement sur la Maut, qui est pour ? Françoise l'est également. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté.

Concernant le deuxième amendement, visant à garantir que R-Pass ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions, qui est pour ? Quatre. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté.

Concernant l'amendement visant à éviter le report de trafic poids lourds sur la RD83 entre Colmar et Burnhaupt, qui est pour ? Cinq. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté.

On passe ensuite aux amendements de Monsieur KOBRYN. Concernant la taxe poids lourds au service de l'ensemble des besoins, qui est pour ? Allez-y, pour une explication de vote.

M. FREMONT – L'amendement qui est présenté vise à supprimer la mention « 100 % des bénéfices nets de R-Pass bénéficieront au monde économique alsacien », alors que quand on lit le rapport, il est détaillé dans la foulée ce qui est entendu par ce qui bénéficierait au monde économique alsacien, notamment l'entretien des routes, le report modal de transport de marchandises vers le fret ferroviaire et fluvial, et notamment les protections des riverains vis-à-vis du bruit généré par le trafic routier. C'est la raison pour laquelle on s'abstient sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Ok, très bien. C'est clair. Il s'agit donc de 3 abstentions et d'1 voix pour. L'amendement est donc rejeté.

Concernant le dernier amendement, pour permettre un débat transparent de la taxe poids lourds en Commission permanente, qui est pour ? Quatre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas. L'amendement est rejeté.

Maintenant nous pouvons revenir au rapport lui-même. Je donne la parole à ceux qui le souhaitent. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. La taxe poids lourds est une nécessité et une demande populaire. Elle vise à protéger les Alsaciennes et les Alsaciens face à la pollution de l'air. Elle est l'exemple d'un levier fiscal comme outil de transformation du territoire et vecteur de protection. Mais, comme tout outil fiscal, tout dépend de comment il est construit. Et il y a dans votre proposition deux écueils.

Tout d'abord, le niveau de la taxe proposée, nous en avons parlé. Votre proposition est inférieure à celle de nos voisins. Ainsi, il sera toujours plus intéressant pour les transporteurs européens de passer en Alsace plutôt qu'en Allemagne. On risque alors de créer une taxe pour une taxe, sans atteindre l'objectif de réduction du trafic que nous nous étions fixé. Et l'Alsace, demain, risque de rester le couloir à camions de l'Europe rhénane.

L'autre sujet sur lequel nous avons un désaccord fondamental, et nous en avons parlé aussi, c'est le fléchage de la taxe. Nous avons eu l'occasion tout à l'heure d'échanger en discussion budgétaire sur les besoins dans notre territoire : accompagnement des allocataires du RSA, lutte contre le non-recours, tarification solidaire, zéro enfant en attente de placement, végétalisation des cours de collège. Ces besoins sont des besoins sociaux fondamentaux. Ils sont au carrefour de notre identité de Collectivité des solidarités. Et seule la Collectivité pourra y répondre. Aucun acteur privé ne pourra s'y suppléer. Il

s'agit alors de notre responsabilité. Votre choix de flécher cette taxe vers le seul milieu économique se fera demain sur le dos de ces besoins fondamentaux. Il s'agit là d'un choix politique. Ces besoins sont connus, nous avons eu l'occasion historique de pouvoir y répondre. Par ce choix, autrement dit, vous organisez l'impuissance de notre Collectivité à répondre aux besoins. Demain, vous prétendrez ne pas avoir les moyens de répondre aux besoins du territoire. Cela aura été en réalité votre décision, et cela se fera au détriment de l'intérêt général. Donc oui à la taxe poids lourds, mais non à une mise en œuvre au détriment des plus vulnérables. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Laurent KRIEGER.

M. KRIEGER – Par rapport à la tarification, comme je le disais avant, partir sur un compromis du juste milieu, ça nécessite du travail. Il est vrai que c'est plus simple de dire c'est soit tout, soit rien. Mais pour ma part, le travail, je l'ai porté. J'ai rencontré plusieurs filières agricoles. Vraiment, on a essayé de décortiquer et de comprendre quels sont les flux entrants, les flux sortants, ce qui était taxé, ce qui n'allait pas être taxé. J'en profite pour remercier Laurent DARLEY et Samuel DUMONS, qui m'ont accompagné lors de ces différentes rencontres. Ce qui est ressorti de ce travail, c'est le vote qu'on fait aujourd'hui sur la suppression de la modulation horaire. On les a entendus. Je prends l'exemple des betteraves sucrières. Ils ont dit qu'en cette période des betteraves sucrières, ils ne peuvent pas se permettre d'attendre, il faut y aller, il faut les transporter à l'usine de traitement, à Erstein, chez toi Laurence. On les entend. Pour le futur, et j'associe ici Daniel ADRIAN, on est toujours prêts à écouter et à recevoir les différentes filières agricoles. Si elles ont envie de discuter avec nous, on sera là, les services également. Jean Philippe l'a dit : des groupes de travail vont se créer et vont commencer en novembre sur des thématiques bien spécifiques. Donc même si le vote est fait aujourd'hui sur cette grille, les discussions doivent se poursuivre. C'est ça que je voulais dire. Pour moi, c'est le plus important, et c'est ma perspective.

Concernant les remarques de Monsieur KOBRYN sur le fléchage de la taxe, pour vous, il n'y a que la solidarité, mais on est également en responsabilité des routes. J'entends toujours le « tronçon aspirateur à camions », mais ce tronçon n'a pas de voie de sécurité. Or on voit que les accidents de la route augmentent partout en France. On vous dit juste qu'on veut juste mettre en place des dispositifs de sécurité. Vous nous dites non, il faut faire du social. Mais à un moment, il faut aussi qu'on fasse de la sécurité. Je prends l'exemple du territoire voisin, chez Michel : on veut mettre des murs antibruit. Vous allez dire non, ce n'est pas bien. Mais il s'agit aussi de la sécurité des personnes. À un moment, il faut aussi entendre qu'il n'y a pas que des Alsaciens qui prônent ce que vous dites, et qu'il y en a d'autres qui ont d'autres avis. Ça fait partie de la vie démocratique de pouvoir mener plusieurs politiques à la fois.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Michel LORENTZ.

M. LORENTZ – Merci Monsieur le Président. Je voulais aussi m'associer aux remerciements de tous ceux qui ont contribué à mettre cette taxe en place, Jean Philippe et tous nos services. Comme le rappelait Laurent, certains ont commencé plus tôt, les Allemands ont commencé il y a vingt ans. On aurait aimé que ce soit là depuis vingt ans. On peut aussi réfléchir aux étapes qu'ils ont passées pour aller un peu plus vite qu'eux. Dans le canton de Bischwiller, on aurait souhaité un alignement sur la taxe, pour qu'on ait une coordination et une unité de taxe au niveau de tout le Rhin supérieur. Cela aurait été un exemple de coopération réussie, comme l'a dit Yves, en insistant un peu plus. C'est ce que nous regrettons.

Nous serons donc, au niveau du canton de Bischwiller, particulièrement vigilants sur les points suivants. Il s'agit d'abord d'un report effectif des camions, d'un réajustement, ou du fait que cette taxe puisse être rapidement augmentée dès l'année suivant sa mise en œuvre. Deuxièmement, nous savons que le débat budgétaire est conditionné à ce que nous

donnera un jour l'État, mais il s'agit de pouvoir sanctuariser véritablement les investissements qui sont promis pour améliorer la qualité de nos routes. Comme ça a été rappelé, il s'agit notamment des murs antibruit, qui sont plus qu'essentiels pour la santé élémentaire des concitoyens aux abords des routes, et notamment dans mon canton, mais aussi de la qualité des aires d'autoroute, qui sont juste une honte à l'heure actuelle pour diverses raisons. Troisièmement, en tant que conseillers d'Alsace, nous serons aussi très attentifs au rendu que fera effectivement la Région Alsace, excusez-moi, la Région, pour que l'argent prélevé en Alsace retourne effectivement en Alsace. C'est pourquoi nous avons aussi un certain nombre de craintes.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Marie-France. Thomas, ne m'en veux pas, mais comme tu as le recul, je te donnerai la parole un peu plus tard.

Mme VALLAT – Merci beaucoup Monsieur le Président. Simplement, je souhaite revenir, comme Yves et à l'instant Michel, sur cette coopération transfrontalière. Au Conseil rhénan, par exemple, où je siège, la question de la taxe poids lourds a été abordée. Il y a une commission dédiée au transport. La difficulté, c'est que ce n'est pas au même niveau que se discutent les choses. Si les élus de la commission transport découvrent comment cette taxe a été décidée, je crois qu'il n'est pas réellement possible, sans vraiment le demander, et je ne sais pas à quel niveau, qu'il y ait dans le cadre du Rhin supérieur des concertations. Ces concertations ne se font pas au niveau des Länder aujourd'hui, mais au niveau de l'État allemand. Or c'est nous qui sommes dans le choix. C'est peut-être ça aussi la difficulté, parce que le Président de cette commission ne semblait pas du tout opposé au fait qu'il y ait des échanges concernant cette taxe. Simplement, il se retire derrière le fait que ce ne sont pas eux qui sont décisionnaires sur ce point-là et sur d'autres sujets.

M. LE PRÉSIDENT – Tout à fait. Thomas.

M. ZELLER – Merci. Comme je sais que mon Président préféré, mon Président de commission, je rassure les collègues, va reprendre beaucoup de points qui ont été abordés, je vais surtout aborder un point de complément, pour rassurer sur les risques de report de trafic sur d'autres rues. Je pense que l'excellent exposé de Jean-Philippe tout à l'heure sur l'ensemble de la procédure était complet. Il n'est donc pas nécessaire que j'y revienne. Mais je souhaite apporter un complément important, notamment sur ce risque de report, comme je le disais. L'observatoire qui va être mis en place à partir du 1^{er} janvier 2026, on en a discuté avec les services. Beaucoup d'élus de communes qui sont sur cet axe parallèle à l'autoroute ont cette crainte de voir arriver plus de camions. Les services ont prévu de mettre des comptages en place dès le début d'année prochaine, voire à la fin de cette année, pour avoir connaissance de l'évolution du trafic une année avant la mise en place de la taxe, et éviter de n'avoir des chiffres qu'à partir de début 2027. On travaille donc déjà, grâce à l'observatoire, sur cette réalité du terrain, qui pourrait changer. Au fil de l'eau, même courant 2026, on aura des remontées chiffrées de ce qui se passe sur le réseau parallèle et sur les autres axes. C'est juste un exemple du travail qui va être mené pour accompagner ces problématiques ou ces questions légitimes quant à la mise en place du R-Pass.

Pour compléter, je rappelle qu'à l'origine des travaux, on avait lancé l'idée de faire un sondage, une consultation. Il s'agissait, de manière plus officielle, d'un sondage par un institut. Je rappelle que la population était très majoritairement à nos côtés. Suite à ça, il y a eu un énorme travail de concertation, comme ça a déjà été expliqué tout à l'heure, au travers d'un grand nombre de réunions pour rassurer le monde économique et surtout l'associer aux décisions et à ce qui va se faire. Mais je rappelle quand même qu'il y a une population et surtout des conseillers d'Alsace qui sont très proches de l'autoroute, comme Pascale et moi. On est au niveau de la sortie de l'autoroute vers la Suisse. On est vraiment à l'autre bout du tunnel. On constate un grand nombre de camions le lundi matin. On a constaté encore une fois aujourd'hui un grand nombre de poids lourds qui attendent à la frontière suisse pour le dédouanement et pour passer. Ça augmente considérablement les

risques d'accident sur notre territoire. La population n'attend que la mise en place de cette taxe. Et on a également besoin de rendre des comptes là-dessus. On compte les dodos avant la mise en place de la taxe, comme le dit toujours Nicole HECKEL. On est impatients. On sait que ça va faire du bien. On n'arrivera peut-être pas tout de suite à l'équilibre. Mais encore une fois, le fléchage de la taxe sur l'utilisation des montants, on ne peut pas en faire ce que l'on veut. La loi nous dirige concernant l'utilisation de la taxe sur les mobilités. On ne peut pas la déplacer sur d'autres. Par contre, ça nous dégage des marges de manœuvre pour les autres politiques. Et sans ces marges de manœuvre, malheureusement, les autres politiques pourraient être amputées d'un montant important pour leur fonctionnement, parce que le fonctionnement des routes et son entretien font aussi partie de la sécurité.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Thomas. Éric voulait encore dire un mot avant la conclusion du débat par le rapporteur.

M. STRAUMANN – Je souhaitais simplement rappeler le caractère historique de notre décision. Il n'y a aucune collectivité en France ayant mis en place une taxe de ce type-là. On a eu le courage de faire ce qu'ils n'ont pas osé faire au niveau national. Je crois que l'Alsace va servir vraiment d'exemple pour d'autres collectivités en France, que ce soit des régions ou d'autres départements.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci beaucoup. La parole est au rapporteur pour conclure.

M. MAURER – Mes chers collègues, merci beaucoup de vos contributions à ce débat. J'apporte quelques points complémentaires. Monsieur KOBRYN dit que ça n'est pas suffisant. Or dans le calcul qu'il fait, il oublie notamment le prix à payer pour le GCO. Je sais bien que c'est un mot qui vous écorche les oreilles, le GCO, mais il est bien là. Emprunter le GCO pour un poids lourd, c'est à peu près 15 euros. Donc concernant le coût réel de l'axe nord-sud, il s'agit de la taxe R-Pass et du GCO. Cet élément est à prendre en compte pour faire la comparaison avec le réseau allemand.

C'est aussi l'occasion pour moi de rappeler qu'un débat salutaire est maintenant installé et que la route doit contribuer à payer la route. C'est une dépense qui est supportée par les deniers publics. À un moment donné, il faut également que ceux qui utilisent la route, qui la dégradent... Je rappelle qu'un essieu de poids lourd, c'est l'équivalent de 200 000 véhicules légers. À un moment donné, il faut arriver à une sorte de solidarité de l'usager par rapport à l'usure provoquée. En cas d'usure trop forte, trop rapide de notre réseau autoroutier alsacien, nous ne serions pas en mesure de faire face aux dépenses. Cette taxe poids lourds est donc également salutaire à cet égard.

Je voudrais également vous signaler qu'il y a une différence entre un couloir à camions et un goulot d'étranglement. Aujourd'hui, l'axe entre Colmar et Sélestat, c'est un goulot d'étranglement, insécurisant. Il est donc de notre devoir d'y consacrer à la fois de la compétence et des moyens.

Mes collègues l'ont évoqué : un observatoire du trafic se met en place. Nous rendrons compte de l'utilisation du produit de cette taxe à travers un comité de suivi. Le travail est déjà bien amorcé.

Je voudrais aussi répondre à Monsieur FREMONT, qui a dit que nous prenons du retard. Nous sommes une Collectivité pragmatique et non technocratique. Si nous étions des technocrates, on dirait, que tel jour, à telle heure, à tel endroit, on fait comme ci, on fait comme ça, circulez, il n'y a rien à voir. Les acteurs du monde économique nous ont demandé notamment un délai d'un an, pour qu'ils puissent se rapprocher de leurs clients pour définir les modalités de répercussion de l'évolution de leur facturation par rapport à leurs contrats, qui sont des contrats annuels. C'est ce travail-là que nous menons et nous l'assumons totalement. C'est ce que Daniel HOEFFEL disait : quand on se parle entre

Alsaciens, on se parle franchement, on se dit les choses. On a entendu, on a écouté, et on a fait évoluer notre dispositif. C'est celui qui vous est présenté. Nous assumons notre pragmatisme et notre sens de l'écoute. C'est la raison pour laquelle vous avez tous les éléments dans ce rapport qui traduisent ce travail qui a été mené. Et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas donné suite à vos amendements. D'autre part, nous avons un élan qui ne s'est jamais arrêté pour mener à bien cette taxe R-Pass, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027, avec le soutien de l'écrasante majorité des Alsaciens. Merci beaucoup de votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Bravo. Éric a résumé aussi mon propos : d'autres en ont parlé, mais nous, nous l'aurons fait. Et je pense que c'est le fruit d'un travail de qualité. On a cherché l'apaisement avec les acteurs économiques. Je pense que c'est précieux. On a besoin de nos acteurs économiques, on a besoin de travailler avec eux en bonne intelligence. C'est ce que nous avons essayé de faire tout en faisant cette préparation.

Je voulais rappeler aujourd'hui aussi qu'on parle d'une recette qui pourrait avoisiner 50 millions d'euros et que l'entretien et les travaux routiers annuels représentent entre 120 et 130 millions d'euros par an. Donc c'est loin d'être suffisant pour couvrir l'entretien courant des routes, des 6 400 km dont nous avons la responsabilité.

Je voulais aussi rebondir deux secondes sur l'expression employée par plusieurs d'entre vous, l'unité de la taxe du Rhin supérieur. Je pense qu'effectivement c'est quelque chose qui aurait du sens. Du coup, ça peut très bien aller, Yves, vers une baisse, et pas toujours vers la hausse, en tout cas de la part de nos amis allemands qui ont une taxe assez élevée. En tout cas, je pense que c'est un sujet que je mettrai à l'ordre à l'ordre du jour des échanges sur le Rhin supérieur, parce que je pense que ça a profondément du sens.

Soyons fiers, mes chers collègues, de notre démarche. Le rapport précédent avait été approuvé à l'unanimité. J'espère qu'il en sera de même aujourd'hui. En tout cas, je pense que c'est une étape importante que nous franchissons. L'étape était essentielle après l'étape de principe de l'année dernière. Là, nous mettons en place les conditions de la mise en œuvre, et je pense que nous pouvons être fiers de ce travail collectif en bonne intelligence.

Je propose de passer au vote. Qui est contre le texte proposé ? Vous souhaitez un vote séparé ? Expliquez-moi, Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Nous demandons un vote séparé sur le point 2-A (grille tarifaire), sur le point 2-B (réseau taxé) et sur le point 3-A (mention de la mise en deux fois trois voies de la RD83 entre Sélestat et Colmar).

M. LE PRÉSIDENT – Ok. Qui est contre la grille tarifaire proposée ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Je vous remercie.

Qui est contre le réseau taxé ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Je vous remercie.

Qui est contre la deux fois trois voies ? Quatre voix contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté. On peut en être fiers. Merci à vous. Merci beaucoup.

Je croyais qu'on avait tout englobé, excusez-moi. Concernant le reste du rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention de Monsieur KOBRYN. Vous voulez faire bande à part. Tout le reste a voté favorablement. Je vous en remercie.

CONSIDERANT

Les amendements « Un taux kilométrique R-PASS progressivement aligné sur la LKW Maut allemande = une garantie de chute du trafic de transit poids lourds sur les routes alsaciennes », « Garantir que R-PASS ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions » et « Éviter le report de trafic poids lourds sur la RD83 entre Colmar et Burnhaupt, en intégrant ce tronçon au réseau taxé R-PASS » au rapport déposés le 13 octobre 2025 par M. Damien FREMONT.

Les amendements « Une taxe poids-lourds au service de l'ensemble des besoins » et « Permet un débat transparent de la taxe poids lourds en Commission Permanente » au rapport déposés le 13 octobre 2025 par M. Florian KOBRYN.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Rejette à la majorité l'amendement « Un taux kilométrique R-PASS progressivement aligné sur la LKW Maut allemande = une garantie de chute du trafic de transit poids lourds sur les routes alsaciennes » au rapport déposé par M. Damien FREMONT.

6 voix pour l'adoption de cet amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE, Françoise BEY et Serge OEHLER.

- Rejette à la majorité l'amendement « Garantir que R-PASS ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions » au rapport déposé par M. Damien FREMONT.

4 voix pour l'adoption de cet amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.

- Rejette à la majorité l'amendement « Éviter le report de trafic poids lourds sur la RD83 entre Colmar et Burnhaupt, en intégrant ce tronçon au réseau taxé R-PASS » au rapport déposé par M. Damien FREMONT.

6 voix pour l'adoption de cet amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE, Françoise BEY et Serge OEHLER.

- Rejette à la majorité l'amendement « Une taxe poids-lourds au service de l'ensemble des besoins » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

1 voix pour l'adoption de cet amendement : Florian KOBRYN. 3 abstentions : Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.

- Rejette à la majorité l'amendement « Permet un débat transparent de la taxe poids lourds en Commission Permanente » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de ces amendements : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Décide d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2027, une taxation spécifique frappant les poids-lourds circulant sur la partie du domaine public routier de la Collectivité européenne d'Alsace constituant le réseau taxé (au sens défini ci-après) dans les conditions prévues par la loi et le règlement et selon les modalités visées ci-dessous,
- Institue, sur le fondement du 2^o de l'article L. 421-201 du code des impositions sur les biens et services, et dès l'entrée en vigueur des dispositions réglementaires d'application des articles L.421-239 et L.421-240 de ce code, les tarifs pour coûts externes au titre de la pollution atmosphérique et des émissions de dioxyde de carbone qui s'ajoutent au tarif d'infrastructure, le tout constituant la grille tarifaire telle qu'elle figure en annexe 1 jointe à la présente délibération,
- Institue, sur le fondement de l'article L. 421-226 du code des impositions sur les biens et services, une réduction pour les redevables abonnés fréquents à la hauteur de 13% du tarif d'infrastructure pour tout poids lourds abonné à une société de télépéage effectuant plus de 20 trajets par mois sur le réseau taxé, un trajet étant défini comme une entrée/sortie sur le réseau taxé,
- Approuve le réseau taxé constitué de l'A35 non concédée, de l'A36 non concédée, de la RD83, la RD1363, la RD502 et la RD 504, tel qu'il figure en annexe 2 jointe à la présente délibération,
- Décide que les véhicules taxés en application de l'article L421-189 du code des impositions sur les biens et services répondront aux conditions cumulatives suivantes, sans préjudice des véhicules bénéficiant d'une exonération :
 - 1^o leur masse en charge maximale techniquement admissible est supérieure à 3,5 tonnes,
 - 2^o Ils répondent à l'un des critères suivants :
 - a) Ils relèvent de la catégorie N,
 - b) Ils sont utilisés pour réaliser des opérations de transport de marchandises analogues à celles pour lesquelles les véhicules mentionnés au a sont conçus,
- Décide, dès qu'elles sont entrées en vigueur, des exonérations sur le fondement du paragraphe 2 de la sous-section 3 de la section VI du Chapitre I du Titre II du Livre IV du Code des Impositions sur les Biens et Services, telles qu'elles figurent en annexe 3 jointe à la présente délibération, précision étant faite que l'ensemble des exonérations suivantes seront mises en œuvre : L.421-207, L.421-208, L.421-209, L.421-213, L.421-214, L.421-215, L.421-216, L.421-217, L.421-217-1, L.421-217-2,
- Prend acte de ce que le dernier alinéa du paragraphe I de l'article 7 octies bis de la directive Eurovignette permet d'exonérer les véhicules à émission nulle du tarif d'infrastructure et que cette exonération sera intégrée à la grille tarifaire de la Collectivité européenne d'Alsace dès sa transposition en droit national,
- Rappelle qu'en vertu des articles L. 421-210, L. 421-211 et L. 421-211-1 du code des impositions sur les biens et services, les véhicules affectés à certains services publics, à l'entretien des routes ainsi qu'à la collecte en porte-à-porte et à l'élimination des déchets ménagers dans un rayon de 100 km autour du lieu d'établissement de l'entreprise bénéficient d'une exonération du fait de la loi,

- Approuve la Déclaration de secteur de télépéage jointe en annexe 4 à la présente délibération et autorise le Président à signer les lettres d'intention afférentes avec l'ensemble des acteurs concernés, jointe en annexe 5 à la présente délibération,
- Décide des modalités administratives des sanctions en cas d'irrégularité d'un véhicule au regard de la taxe, comme suit :
 1. Les frais administratifs en cas de retard de paiement par une société de télépéage sont fixés à 100 € dans le respect du L.3333-18 du code général des collectivités territoriales,
 2. La distance forfaitaire de la taxation d'office en cas d'absence de ticket est fixée à 160 km dans le respect du L.3333-23 du code général des collectivités territoriales. Dans les deux premiers mois après la mise en service de la taxe, la distance forfaitaire sera ramenée à 50 km dans une optique pédagogique,
 3. Les frais de dossier de la taxation d'office permettant de couvrir les coûts pour la mise en œuvre de la taxation d'office sont fixés à 10 € dans le respect du L.3333-25 du code général des collectivités territoriales,
 4. Le délai de paiement de la majoration de 30 € prévue à l'article L. 3333-19 du code général des collectivités territoriales est fixé à deux mois.
- Poursuit la concertation sur les mesures d'accompagnement avec les acteurs économiques locaux, en partenariat avec la Région Grand Est, lors de deux groupes de travail dédiés,
- Prend acte, une fois la taxe mise en œuvre, de la création d'un comité de suivi avec les représentants des filières économiques lors duquel sera présenté un rapport annuel de bilan de la taxe,
- Poursuit la concertation avec les acteurs de la société civile, notamment au sein des réunions dédiées aux thématiques suivantes :
 1. Environnement
 2. Transport
 3. Citoyens
- Poursuit l'animation du comité de pilotage territorial par la Collectivité européenne d'Alsace, en lien avec les acteurs publics concernés par le projet de taxe poids lourds (Etat, Région Grand Est, Eurométropole de Strasbourg, départements limitrophes de la Collectivité européenne d'Alsace...)
- Prend acte de la poursuite des travaux avec :
 - o Les services centraux de l'Etat, afin de finaliser l'ensemble du corpus réglementaire nécessaire au lancement de la taxe,
 - o La Commission européenne, en vue de l'instauration de la taxe,
 - o L'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), concernant les conventions nécessaires au dispositif de contrôle-sanction des poids lourds,
 - o Les Préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, pour définir les protocoles de mise en œuvre du contrôle physique des redevables,
 - o Les sociétés européennes de télépéage, dans le cadre de leurs missions de collecte de la taxe pour le compte de la Collectivité.
- Poursuit la campagne d'information du grand public et des professionnels,

- Approuve la convention jointe en annexe 6 à la présente délibération avec l'Agence National du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Intérieur, visant la mise en œuvre par l'ANTAI du processus de traitement de l'infraction contraventionnelle et de la génération du procès-verbal de l'infraction délictuelle et autorise le Président à la signer,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à définir les modalités techniques de la mise en œuvre, notamment :
 - o les frais d'annulation d'un ticket,
 - o le délai maximum de réservation d'un ticket par un redevable sur le système de ticketing,
 - o la marge d'erreur applicable sur les rayons conditionnant le bénéfice ou l'infraction des exonérations comportant un rayon.
- Autorise la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à apporter des modifications à la présente délibération.
- Décide que la présente délibération entrera en vigueur le premier jour du troisième mois suivant sa publication conformément à l'article L. 421-197 du code des impositions sur les biens et services.

Vote séparé :

Au titre de la grille tarifaire applicable dans le cadre de la taxe poids lourds alsacienne :
4 abstentions: FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

Au titre de la composition du réseau taxé dans le cadre de la taxe poids lourds alsacienne :
4 abstentions: FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

Au titre de la mise aux normes autoroutières (2x3 voies) sur le tronçon de route RD83 entre Colmar et Sélestat dans le cadre de l'utilisation des recettes de la taxe poids lourds alsacienne :

4 votes contre: FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

Adopté à la majorité

0 voix contre

1 abstention
Florian KOBRYN

0 non-participation au vote

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de passer encore au moins deux rapports avant d'aller déjeuner.

CD-2025-4-2-1 – LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AGIT AU PRÉSENT ET PRÉPARE L'AVENIR – ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant porte sur le développement durable. Il s'agira ensuite du plan photovoltaïque. Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci. Chers collègues, comme chaque année, j'ai la mission de vous présenter le rapport de développement durable. Celui-ci a bien évidemment fait l'objet d'une présentation et d'échanges lors de la deuxième Commission, qui s'est tenue le 2 octobre dernier. Il s'inscrit dans notre stratégie 30 engagements pour 2030 adoptée en novembre 2023 et témoigne d'une mobilisation transversale, écologique, énergétique, sociale et territoriale. Ce document de plus de 200 pages est l'occasion de partager l'ampleur de l'implication et des réalisations de la Collectivité, mais au-delà, de prendre conscience de ce qui a été fait. L'objectif est aussi la poursuite de l'intégration des enjeux du développement durable dans notre action. Le rapport complet vous a été transmis et, au vu des nombreuses actions présentées, je vais vous en citer uniquement quelques-unes pour illustrer chacune des cinq finalités définies dans le cadre du programme des Nations unies pour le développement durable.

Il s'agit tout d'abord de la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'atmosphère. Cette finalité est au cœur de notre stratégie énergétique et écologique. En 2024, la CeA a réduit de plus de 35 % sa consommation de gaz et d'électricité par rapport à 2010, générant une économie de plus de 10 millions d'euros sur la période 2021-2024. Notre plan photovoltaïque a permis l'installation de 50 centrales solaires pour faire de la CeA le premier département de France en nombre d'installations photovoltaïques dans les collèges. Un nouveau plan 2025-2030 qui, je l'espère, sera adopté ce matin, prévoit un peu plus de 250 000 m² de panneaux solaires supplémentaires. C'est absolument considérable. Nous avons également initié la création d'une société d'économie mixte locale dédiée au réseau de chaleur et de froid. Les opérations de constructions neuves et de réhabilitation du patrimoine se poursuivent également, avec des opérations exemplaires d'économie circulaire, telles qu'au collège du Neuhof, où des matériaux récupérés ont été réutilisés, avec 5 279 tonnes de matières valorisées, et en termes de mobilité dans le cadre du plan vélo, l'Alsace bénéficie aujourd'hui de près de 1 500 km d'itinéraires cyclables.

La deuxième finalité concerne la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Le programme Forêt d'avenir d'Alsace, inédit en France, a permis de soutenir la plantation ou la régénération de plus de 390 000 arbres, en partenariat avec l'Association des communes forestières. Avec toutes les autres opérations liées à l'arbre, c'est un total de près de 500 000 arbres depuis 2021. Là aussi, c'est considérable. La CeA agit également pour restaurer les continuités écologiques, notamment aquatiques, avec des interventions sur la Bruche et l'Andlau. Près de 103 hectares y ont été aménagés pour renforcer les trames vertes et bleues. La préservation des espaces naturels sensibles s'étend aujourd'hui sur 1 937 hectares, et la restauration de la continuité écologique des cours d'eau se poursuit. Les travaux et études se poursuivent pour les barrages et canaux gérés par la CeA à des fins d'équilibrage de la ressource en eau. Dans ce domaine également, l'édition annuelle des assises rhénanes de l'eau a rassemblé près de 300 participants, issus des trois pays du bassin rhénan. Un groupe de jeunes participants à l'organisation du Parlement européen des jeunes pour l'eau, qui se tiendra en 2026, a été fédéré.

La troisième finalité est relative à la cohésion sociale et à la solidarité entre les territoires et les générations. Nous avons rénové 460 logements privés en 2025, avec un soutien de 3 millions d'euros pour lutter contre la précarité énergétique. Les épiceries sociales ont accompagné 7 759 ménages et des jardins solidaires ont été soutenus dans plusieurs communes. Sur le volet de l'insertion et du retour à l'emploi, d'après les opérateurs financiers de la CeA, il y a eu plus de 7 500 retours à l'emploi, dont 48 % en emploi durable. L'accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap est également un axe fort de notre Collectivité, qui propose des solutions innovantes telles que la location de douches amovibles, démontables et réutilisables.*

La quatrième finalité poursuit l'épanouissement de tous les êtres humains. La CeA poursuit ses actions en faveur du bilinguisme, de la culture, du tourisme, du sport et du bien-être au travail. Le festival Mômes en Scène est devenu un modèle d'événement écoresponsable et inclusif. En collaboration avec ADT (Alsace destination tourisme), des actions en faveur de la consommation locale, des mobilités durables, se poursuivent, et la politique montagne tend à la rendre attractive tout au long de l'année, pour que les stations soient moins dépendantes économiquement de la neige. Les subventions aux manifestations sportives sont maintenant conditionnées au respect d'une charte écoresponsable. La CeA a également initié le dispositif sport-santé Boost ta forme, qui a bénéficié à 7 100 collégiens en 2024 et qui a été déployé en 2025 dans 14 nouveaux collèges.

La dernière finalité concerne les modes de production et de consommation responsables. Nous avons renforcé notre partenariat avec l'Association pour la promotion des marques alimentaires alsaciennes, avec plus de 6 000 produits référencés. Les opérations « Bio et local, je me régale ! » ont touché 20 collèges, et les projets alimentaires territoriaux sont à présent étendus dans le Sud Alsace. L'équilibre de l'activité de l'abattoir de Cernay et de son atelier de préparation bouchère et de steaks hachés a été trouvé en 2025, et un second essor lui sera donné avec la montée en puissance de l'approvisionnement local de la restauration collective. La révision du SPASER début 2025 a recentré le schéma sur les actions stratégiques, achat d'énergie, plan d'autoconsommation patrimoniale, achat d'occasion, et je peux citer, à titre d'illustration, le collège d'Eckbolsheim, reconstruit à neuf avec des hauts standards de performance énergétique, et équipé de mobilier d'occasion, rénové par un groupement de prestataires locaux employant des personnes en insertion.

En conclusion, ce rapport 2025 illustre la capacité de notre Collectivité d'agir concrètement, d'innover et de fédérer autour d'un projet pour un territoire alsacien durable. Il témoigne de notre volonté politique forte et d'une mobilisation collective pour faire de l'Alsace un territoire exemplaire face aux défis du 21^e siècle. Ensemble, il convient donc de poursuivre sur notre lancée. Ensemble, nous menons ici des politiques environnementales aussi ambitieuses que réalisables, dans une actualité politique nationale chahutée empreinte d'instabilité. Ce bilan démontre que, pour obtenir des résultats, il faut s'inscrire dans le temps, loin des effets d'annonce de certains, qui parlent de choc ou encore de révolution. La lecture de ce rapport démontre une fois encore que travailler avec pragmatisme et constance est garant d'une politique durable. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport sur la situation en matière de développement durable dans notre Collectivité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Bravo Catherine. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Jean-Philippe VETTER.

M. VETTER – Cher Président. Je remercie Catherine GRAEF-ECKERT pour ce plan ambitieux pour le développement durable. Je remercie également l'ensemble des collègues, ils sont nombreux dans cette enceinte, qui portent des thématiques environnementales, ce qui permet d'avoir un plan particulièrement ambitieux.

Je suis d'autant plus heureux de prendre la parole aujourd'hui que nous vivons dans notre pays actuellement une véritable anomalie. Un parti politique, pour ne pas le nommer, Europe Écologie les Verts, a réussi depuis des années à préempter tout un mot, l'écologie, comme si l'écologie leur appartenait, comme si à part eux, personne n'avait le droit d'en parler, d'y croire ou d'agir, comme si ce sujet n'était plus un bien commun, mais un étendard partisan. Le résultat, c'est que leur vision devient si dogmatique qu'elle finit par se retourner contre l'écologie elle-même. Un dogmatisme qui conduit à fermer Fessenheim pour mieux rouvrir des centrales à charbon. Un dogmatisme qui s'oppose à un contournement autoroutier pour mieux laisser défiler des milliers de camions en plein cœur de nos communes – je pense évidemment à Strasbourg. Un dogmatisme, enfin, qui n'en a « rien à péter » de la rentabilité de nos agriculteurs, selon les propos de Sandrine

ROUSSEAU, ce qui encourage l'importation de milliers de tonnes de produits agricoles qui ne respectent ni nos règles sociales, ni nos exigences environnementales, cher Daniel. Bref, un dogmatisme qui devient au final l'ennemi de l'écologie.

Notre conviction, c'est que ce sujet est si important qu'il ne peut pas être le monopole d'un seul parti. L'écologie devrait être une cause universelle, une responsabilité partagée, un projet qui nous rassemble. Ce que nous portons ici en Alsace, c'est une écologie de terrain, qui agit et qui obtient des résultats, avec des actions concrètes où nous sommes à la pointe de l'écologie, un plan photovoltaïque – on va l'évoquer après – innovant, une taxe poids lourds – qu'on vient d'évoquer – unique en France, et l'un des plans d'arbres les plus ambitieux du pays, avec déjà plus de 300 000 arbres plantés pour lutter contre le phénomène de forêt négative et le réchauffement climatique. Vous l'aurez compris, voilà notre écologie : pas une idéologie, mais une action ; pas une culpabilité, mais une responsabilité ; pas une rente électorale, mais un engagement utile et concret. Je vous remercie.

Applaudissements.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- **Donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative au rapport annuel 2025 sur la situation en matière de développement durable joint en annexe à la présente communication, précédant le débat relatif au vote du budget 2026.**

Acte est donné à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

M. LE PRÉSIDENT – Bravo. Très bien. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. On acte. Merci pour vos expressions.

CD-2025-4-2-2 – UN PLAN PHOTOVOLTAIQUE 2025-2030 POUR UNE COLLECTIVITÉ PIONNIÈRE EN FRANCE

Mme Marie-France VALLAT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On peut passer à la présentation du plan photovoltaïque pour une Collectivité pionnière justement. C'est Marie-France VALLAT qui va présenter ce rapport.

Mme VALLAT – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Comme cela vient d'être rappelé par la Présidente de la deuxième Commission, Catherine GRAEF-ECKERT, la Collectivité européenne d'Alsace a déjà déployé de nombreuses centrales photovoltaïques dans ses collèges, mais pas seulement. Nous avons voté depuis 2021 un budget de 17 millions d'euros pour installer des centrales photovoltaïques sur 50 toits de bâtiments appartenant à notre Collectivité, dont 46 collèges, 2 centres d'exploitation, les archives du Département du Bas-Rhin ainsi que l'Hôtel du Département de Strasbourg. La production d'énergie électrique de ces installations correspond à la consommation électrique de près de 1 100 foyers. C'est un effort sans précédent qui place notre Collectivité comme pionnière en France. Aucun Département de France n'a installé une telle puissance. Cet

effort est d'autant plus remarquable qu'il est réalisé avec des panneaux made in Alsace. Vous avez ici les photos de l'ensemble des installations qui ont été réalisées. Les 4 premières sont de petites centrales, construites dans les années 2010. Ensuite, ce sont toutes les réalisations qui ont été faites par la Collectivité européenne d'Alsace, depuis janvier 2021.

La carte suivante localise toutes les installations et permet de se rendre compte de ce programme massif qui a été mis en œuvre. Je le disais tout à l'heure, la première installation date de 2006, au collège d'Illzach. C'est une toute petite puissance. La dernière a été mise en service à Woerth, en juillet 2025. La plus puissante, de 314 kilowatts-crête, est celle qui est installée à Bischwiller, ce qui est possible depuis octobre 2021. L'objectif dans les prochaines années sera d'équiper plus encore la partie sud de notre territoire et d'assurer un rééquilibrage, car le programme avait commencé dans le Département du Bas-Rhin suite au plan qui avait été voté en 2019.

Le rapport détaille le caractère exemplaire de cette action politique qui, vous le savez peut-être moins, est inégalée en France. La Collectivité est celle qui aura le plus investi dans cette politique, et elle en récolte des fruits. Cela a été dit par Catherine, 26 000 m² de panneaux made in Alsace, c'est aussi le soutien à une entreprise alsacienne qui est aujourd'hui la seule entreprise française qui continue de produire des panneaux actuellement. Lancées juste avant la crise énergétique de 2022, nos installations permettent de produire suffisamment d'énergie pour effacer 30 % des factures d'électricité des collèges. Je l'ai dit, ce sont 46 collèges qui sont équipés. Ce sont également 700 000 euros d'économies faites par les collèges en termes de dépenses énergétiques.

Point important, il est à noter que la rénovation des toitures avant la pose des panneaux permet en plus de la sobriété aux sites par des économies d'énergie de chauffage de 10 % environ. Rappelons que l'objectif de sobriété est également inscrit dans les engagements de notre stratégie de transition énergétique et écologique. Les subventions qui ont été obtenues pour ces installations permettent un retour sur investissement exceptionnel inférieur à 10 ans.

Je souhaite d'ailleurs profiter de cette présentation pour saluer l'expertise qui a été acquise par l'ensemble de l'équipe de Luc SCHORDERET pour le déploiement de ces installations. Je souhaite les remercier et les féliciter publiquement pour le travail réalisé en régie.

J'en arrive au plan photovoltaïque 2025-2030. C'est fort de cette réussite et de cette expertise que je vous propose aujourd'hui de poursuivre notre action, mais en l'infléchissant pour aller plus loin. Conformément au quatrième engagement de notre stratégie énergétique et écologique voté le 13 novembre 2023 - ce sont les 30 engagements pour 2030 -, il vous est donc proposé un plan photovoltaïque 2025-2030, ambitieux, exigeant. Ce plan est constitué de quatre axes. Les deux premiers axes décrivent le potentiel de notre foncier, qu'il soit sur patrimoine bâti ou sur patrimoine routier. Les axes 3 et 4 indiquent, eux, de nouveaux moyens à mettre en œuvre.

En ce qui concerne l'axe 1, le patrimoine bâti, qui est très important pour notre Collectivité, il s'agit de 147 collèges bien sûr, mais également de nombreux autres bâtiments appartenant à la Collectivité. Ainsi, ce sont 40 centrales supplémentaires qui sont encore envisageables. Pour les réaliser, nous nous appuierons sur nos programmes pluriannuels d'investissement et de restructuration ou d'entretien des bâtiments, soit environ 4 millions d'euros de projets photovoltaïques. À cela pourront s'ajouter des options décidées annuellement pour compléter notre action par des chantiers photovoltaïques spécifiques, incluant la rénovation des toitures, au besoin.

L'axe 2 concerne le patrimoine routier, que ce soit les routes, les parkings et les délaissés routiers. 38 parkings sont concernés, si l'on additionne les parkings routiers et les parkings liés aux bâtiments de la Collectivité. Mais ce sont surtout 22 parkings qui sont concernés

par une obligation légale de les couvrir d'une ombrière photovoltaïque s'ils ne sont pas arborés d'ores et déjà, car ils sont d'une surface supérieure à 1 500m². Deux parkings sont déjà à l'ordre du jour. Le premier est le parking relais de Châtenois, qui est en phase de permis de construire, pour lequel d'ailleurs nous avions obtenu une subvention via le fonds vert de 932 000 euros. Le second parking se situe à Marlenheim, et est en phase d'étude préalable. C'est le parking du Kronthal. Je vous rappelle que ce sont 6 300 km de routes qui sont gérés par la Collectivité. Concernant les abords routiers, 7 sites totalisent un potentiel de 150 000 m² de surface photovoltaïque. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le projet de centrale photovoltaïque sur le talus routier du contournement de Marlenheim. Suite à un appel à manifestation d'intérêt, il est prévu d'installer des panneaux sur 2 km de long pour un total de 3,5 mégawatts de puissance installée. Ce projet est réalisé en concertation avec la Commune et sera mis en œuvre par l'entreprise Enovos. Ce projet représente à lui seul plus de la moitié de la puissance installée à ce jour, concernant les 46 collèges et les 50 bâtiments. Cela démontre surtout le potentiel de nos routes, car les surfaces routières importantes dont nous disposons sont propices à des projets de plus grande ampleur.

Comme je l'ai dit précédemment, pour mettre en œuvre ces chantiers, il faut trouver de nouveaux moyens d'agir. L'exploitation du potentiel de la CeA demandera de faire appel à des investisseurs privés, notre Collectivité ne pouvant mener seule toutes ces opérations. C'est l'objet des axes 3 et 4 de ce plan photovoltaïque. À ce stade, je voudrais remercier Jean Philippe MAURER, notre collègue, pour le travail commun que nous réalisons sur cette partie-là, mais remercier également la Direction des routes de se saisir de ce sujet, qui est nouveau pour cette Direction, et qui est très important pour l'avenir de ces projets, d'autant plus qu'il y a une évolution réglementaire permanente extrêmement importante. Donc merci à vous.

L'axe 3 propose de faire appel à des tiers investisseurs. Il est à noter que, pour les opérations sur notre bâti, il est souhaité de poursuivre les investissements directement par la Collectivité. Il ne serait fait appel à des tiers investisseurs que pour les centrales en ombrière ou en abord des routes. À l'image de l'appel à manifestation d'intérêt lancé pour le projet de Marlenheim, il est proposé de s'associer à des investisseurs pour réaliser ce plan. Cela permettra de réaliser des centrales sans forcément devoir investir directement dans celles-ci, et en plus des redevances et taxes liées à ces projets, la Collectivité pourra, au cas par cas, décider de bénéficier de l'énergie produite.

Enfin, l'axe 4 propose d'étudier l'intérêt d'une entreprise publique locale. Conformément à l'engagement n° 22 de la stratégie énergétique et écologique, il serait pertinent pour la CeA de s'associer à d'autres acteurs pour réaliser des projets, grâce à une SPL, une société publique locale qui ne fait intervenir que des collectivités, ou une société d'économie mixte locale comme celle que nous avons pu créer, à savoir la SEM réseaux de chaleur énergies alsaciennes. Ce type d'outil permet de conjuguer investissement privé et pilotage politique de projet. Cela permet également de disposer d'un acteur local doté d'expertise technique. Cet axe est donc complémentaire de l'axe 3, qui propose de faire appel à des tiers investisseurs. Il permettra enfin, selon sa forme juridique finale, d'associer les citoyens au projet, comme cela a déjà été souhaité par notre opposition. Constituer une SPL ou une SEM demandera dans les mois à venir de poursuivre des investigations avec les partenaires publics et privés de la CeA. De premiers contacts sont d'ores et déjà pris, par exemple avec le syndicat Territoire d'énergie Alsace.

J'oubliais de dire tout à l'heure que la participation citoyenne a déjà été proposée pour la société anonyme dans laquelle nous sommes avec Engie Green sur le site de l'aérodrome de Munchhouse.

En conclusion, vous l'aurez compris, la CeA peut être fière des réalisations qu'elle a déjà faites et qui la portent en première place des collectivités françaises. Cette expertise sera mise à profit par le plan photovoltaïque 2025-2030. Les quatre axes que je viens de décrire

forment le cadre de l'action pour les services dans les années à venir, et permettront de répondre à notre stratégie énergétique et écologique, les 30 engagements pour 2030, bien sûr sans mettre en défaut les orientations budgétaires que nous allons prendre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Marie-France. Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci Président. J'aimerais d'abord me réjouir que notre Collectivité tente de se doter de cette première vision globale sur le photovoltaïque, même si ça se fait dans une période d'incertitude sur la place des différents moyens de production d'énergie dans le pays, et sur le besoin. Ce sera un peu le cœur de mon propos. C'est une bonne chose d'avoir une stratégie. Je pense que ce sera une bonne chose de la questionner régulièrement pour s'assurer qu'on est en adéquation et qu'on n'emmène pas notre Collectivité sur un risque qui dépasse ses compétences. Je parle là de compétences, non pas en termes juridiques, mais bien en termes de maîtrise et de savoir-faire. On n'est pas des énergéticiens. Par contre, on maîtrise du foncier, bâti, non bâti, et ça c'est notre métier. Et en ça, je trouve que ce plan a de très bons atouts. C'est un bon recensement de là où il est possible de faire quelque chose. Mais le milieu de l'énergie est particulièrement complexe et ne cessera de se complexifier dans les années qui viennent. Je crois qu'il y a lieu de rester prudent quand on engage de l'argent public directement dans les infrastructures. Je serais donc très favorable à ce qu'on permette de faire, et le cas échéant à ce qu'on soit associés pour tirer les bénéfices de l'exploitation de notre propriété foncière, bâtie ou non bâtie, mais qu'on laisse faire des énergéticiens. Jusque-là, on couvre le besoin immédiat du collège en mettant quelques panneaux sur le toit, c'est très bien. Mais quand demain on sera en bord de route à produire de l'électricité avec des panneaux photovoltaïques en cœur de journée, quand il n'y aura pas de demande de consommation, qu'on aura des prix négatifs, et qu'il n'y aura plus de subventionnement pour produire de l'électricité quand on n'en aura pas besoin – c'est ce qui est en train de se dessiner –, on risquera d'emmener notre Collectivité dans des choix financièrement plus complexes. Donc moi je suis particulièrement favorable, parce que je suis convaincu que dans la décennie qui vient, on aura besoin de continuer à produire plus d'électricité décarbonée, parce qu'on va transférer des usages d'énergie vers l'électricité. Mais il faut qu'on laisse faire des gens dont c'est le métier, et qu'on évite d'aller investir directement dans une activité qui va devenir de plus en plus risquée et soumise à l'instabilité économique.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour les alertes. Nicolas, tu avais souhaité t'exprimer.

M. MATT – Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci beaucoup pour la présentation de ce rapport et pour les années qui vont s'annoncer à nous. C'est aussi l'occasion de faire un petit bilan de ce qui s'est passé ces dernières années sur le précédent plan photovoltaïque. Il faut quand même s'en réjouir. Ce n'est pas si souvent qu'on a des nouvelles, bonnes à ce point. Aucune autre Collectivité n'a équipé autant de collèges que la Collectivité européenne d'Alsace. Si on regarde la liste de toutes les installations photovoltaïques qui ont été réalisées dans le passé, on se rend compte que sur 50 opérations, 90 % ont été réalisées pendant ce mandat, ce qui montre une véritable force, une véritable puissance d'entraînement, une véritable appétence de notre Collectivité. On l'a dit, on est les premiers. Ce n'est pas rien. C'est un vrai geste pour les énergies renouvelables. C'est un vrai geste pour l'environnement. C'est un geste aussi pour l'économie alsacienne, puisque cela a été précisé, c'est une entreprise alsacienne qui fournit nos panneaux. Je crois savoir d'ailleurs qu'une deuxième entreprise pourrait s'implanter sur cette thématique. La filière alsacienne fait plus que résister, elle se structure, aussi grâce aux collectivités territoriales. Je tiens aussi à préciser que, toujours pionnière, notre Collectivité mène une expérimentation d'autoconsommation patrimoniale, afin que l'énergie solaire produite, tu as bien raison Raphaël, en surplus dans certains collèges, puisse alimenter d'autres bâtiments de la Collectivité comme les archives ou l'Hôtel d'Alsace. Il y a donc toute une intelligence derrière qui se déploie, une nouvelle façon de penser ce que sera l'énergie demain et comment on peut tirer parti non seulement

de notre patrimoine, mais de ce que nous donne le temps pour produire efficacement. Franchement, je pense qu'on ne dit jamais assez ici à quel point on est innovants et à quel point on sait être bons. Il s'agit aussi de féliciter la Présidente de Commission et tous les collègues qui s'impliquent sur cette thématique. Ce sont quand même 700 000 euros de gain de fonctionnement par an, dans une période où l'argent est rare. C'est d'autant plus d'argent qui peut retourner aux actions éducatives et à toutes les actions sociales que porte la Collectivité. Vous voyez, finalement, le photovoltaïque en Alsace, ça nous fait aussi rayonner.

M. LE PRÉSIDENT – Philippe MEYER.

M. MEYER – Un petit mot. Tout a été dit, mais deux petites choses encore, pour compléter. Premièrement, par rapport à ce que disait Raphaël notamment, il s'agit de la production plus forte en journée du fait du solaire. Il a été annoncé tout récemment que les tarifs heures creuses vont changer dans notre pays. Ils vont passer en journée, quand on programme sa machine à laver, etc., plutôt que la nuit pour profiter de la production maximum. Ça va donc plutôt dans le sens de ce que nous faisons.

Concernant les collèges plus particulièrement, je ne crois pas que ça a été dit, même si l'exposé était bien sûr très complet. Il s'agit d'insister sur la vertu pédagogique, auprès de nos élèves, de ce que nous faisons, puisque dans le travail porté par Bruno PARASOTE, Luc SCHORDERET et les collègues très impliqués sur le sujet, il y a aussi cette volonté de faire découvrir à nos élèves, comme on essaie de le faire sur la restauration scolaire, l'importance des économies d'énergie, de leur montrer, avec leurs enseignants, en direct, la production des panneaux photovoltaïques, la consommation, le fonctionnement, pour là aussi les sensibiliser aux économies d'énergie, leur faire comprendre comment ça fonctionne, techniquement bien sûr. Il s'agit d'un effort pédagogique auprès de milliers d'élèves quand même. Un tiers des collèges, c'est impressionnant. On l'a rappelé tout à l'heure, nous sommes le premier Département de France en nombre de collèges couverts. On ne sera jamais à 100 % non plus, puisqu'il y a aussi des collèges où techniquement ce n'est pas possible, parce que la toiture ne permet pas d'accueillir des panneaux. Mais l'effort est déjà remarquable et on continuera à le faire. J'insiste aussi sur ces vertus pédagogiques, qu'il me semblait intéressant de relever.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Stéphanie KOCHERT.

Mme KOCHERT – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. J'irai un petit peu dans le sens de ce que disait Raphaël, en allant un petit peu vers le mix énergétique, vers ce que la Collectivité européenne d'Alsace ambitionne en termes d'énergie, et surtout d'énergie renouvelable. Bien sûr, on a aujourd'hui les panneaux photovoltaïques sur nos collèges. C'est une belle ambition que nous avons et que nous allons encore démultiplier jusqu'en 2030. Mais nous avons été dernièrement à Bruxelles, et c'est à mon avis un sujet qu'il faut porter aussi au niveau européen, pour nous tout particulièrement, qui sommes sur l'axe rhénan, le long des frontières avec l'Allemagne et la Suisse. Je pense que c'est un sujet qu'il faut porter sur le Rhin supérieur. Nous le faisons déjà à travers la Région métropolitaine trinationale, la Conférence du Rhin supérieur et TRION-climate. Nous portons des projets concrets sur l'hydrogène vert, la géothermie profonde et le stockage de carbone. Bien sûr, la géothermie est un sujet sensible. Nous le savons, sur notre territoire d'Alsace du Nord. Mais la géothermie, c'est aussi l'extraction de lithium. Il ne faut pas l'oublier. Le lithium est un matériau stratégique, une terre rare, nécessaire au développement des nouvelles technologies. Donc je pense que cette démarche que l'on porte au niveau transfrontalier est nécessaire au développement de nos industries et des énergies renouvelables. On a parlé de géothermie, mais c'est aussi l'hydrogène, demain. Avec la CCI et les différentes collectivités, les entreprises, les artisans veulent développer cela, surtout pour le transport poids lourds. L'hydrogène constituerait une réponse à tout ce qui est thermique. Et puis il s'agit aussi d'un travail fondamental avec les universités et l'ensemble du COSME de l'énergie et de la transition écologique. On sait qu'il y a des sujets

compliqués, notamment sur la géothermie. Je crois que cette démarche consistant à travailler sur cette énergie renouvelable doit s'accompagner d'un travail d'information et d'acceptation citoyenne. On le sait, sur nos territoires.

Je voulais redire ici cette volonté, portée aujourd'hui en Alsace, à l'heure où la géopolitique des ressources bouleverse les équilibres mondiaux. On voit bien le poids qu'a la Chine aujourd'hui, concernant aussi malheureusement les panneaux photovoltaïques, mais aussi les terres rares qui nous manquent tant. L'Alsace choisit l'indépendance, par l'innovation et par le mix énergétique. Il est de notre responsabilité de préparer aujourd'hui l'avenir, afin de maîtriser nos énergies, nos savoir-faire et nos ressources, plutôt que de le subir.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Stéphanie. Effectivement, la réflexion sur le périmètre du Rhin supérieur me semble être la bonne. Si on fait des travaux sur la géothermie, ça peut traverser les frontières, contrairement à ce qui nous avait été dit sur le nuage de Tchernobyl.

Intervention hors micro de Raphaël SCHELLENBERGER.

M. LE PRÉSIDENT – Je l'ai entendu à l'époque quand j'étais jeune adulte, mais tu n'étais pas encore tout à fait né, Raphaël. Je peux commettre des erreurs, mais je l'ai entendu à l'époque. Je ne sais plus en revanche qui l'a dit. Je ne suis pas sûr qu'elle était la seule à l'avoir dit. Éric, tu voulais aussi intervenir.

M. STRAUMANN – C'est très bien, concernant cette politique. Simplement, lorsqu'on fait du photovoltaïque, il faut aussi après penser à stocker cette énergie. Ça a été rappelé, en journée, aujourd'hui, lorsqu'il fait beau, le prix est négatif : c'est-à-dire qu'on paye pour le prendre. C'est quand même paradoxal. Tout ce qui est produit en Allemagne par exemple envahit le marché européen. Il s'agit donc de travailler sur le stockage. On travaille actuellement dans le cadre de l'appel d'offres qui est lancé sur le lac blanc et le lac noir. Il s'agit d'une station de transmission de l'énergie par pompage (STEP). Lorsqu'il y a beaucoup d'électricité pas chère, on pompe vers le haut, et lorsque l'électricité est vendue plus cher, coûte plus cher, on turbine vers le bas. Ce serait bien aussi que la Collectivité s'y intéresse. Ce n'est pas chez moi, mais si Vialis est intéressée, on va répondre à cet appel d'offres. C'est un sujet très important pour l'Alsace, qui doit aussi essayer de garder, de gagner une certaine autonomie en matière électrique, pour ne pas être complètement dépendante des réseaux extérieurs.

M. LE PRÉSIDENT – Tout à fait. Je pense qu'aujourd'hui toute cette démarche a vocation à nous préserver sur le plan énergétique. Je reviens sur les propos de Stéphanie, sur l'enjeu du Rhin supérieur. Ce qui est intéressant, c'est que nos amis suisses notamment ont parfois un temps d'avance sur ces questions. On a eu l'occasion de faire des visites chez eux. Il s'agit non seulement de la production, mais aussi des moyens financiers colossaux que génère la distribution énergétique pour les collectivités concernées. Je me souviens d'une visite organisée par l'ancien Président du canton de Bâle-Ville, qui pouvait témoigner de cette potentialité. Leurs expériences peuvent nous être utiles pour gagner en efficacité, avec les garde-fous que vous avez évoqués, Éric, Raphaël. Je pense que ces garde-fous-là, on doit bien évidemment les prendre en considération.

Je vous propose de passer au vote de ce plan photovoltaïque. Tu voulais rajouter quelque chose, Marie-France ? Rapidement.

Mme VALLAT – Rapidement, mais ça me paraît quand même important. Tout ce qui a été dit est bien sûr essentiel. La présentation de ce plan, sur un temps court, n'a pas permis de rentrer dans tous ces détails. Concernant ce qu'a dit Raphaël, bien sûr, on ne prendra pas la place des énergéticiens, c'est évident. Néanmoins, il ne faut pas non plus que les énergéticiens décident tout seuls dans leur coin de ce qui va être fait. Il s'agit donc d'assurer un dialogue entre les deux. Je souhaite rappeler aussi que l'autoconsommation

patrimoniale est en expérimentation, dont on aura bientôt les résultats. Il est bien sûr très important de prendre en compte la question du prix négatif de l'énergie dans tout ce que nous allons faire. Il s'agit aussi du stockage. La question de la STEP, la station de transfert par pompage-turbinage, est importante. L'énergie qui aujourd'hui est produite en Alsace pourrait servir à ce transfert de l'eau du lac noir vers le lac blanc. Les Suisses ont un temps d'avance sur nous, mais il faut également rappeler qu'ils ont fait des barrages qui retiennent l'eau du Rhin, et qu'il y a parfois moins d'eau disponible pour les centrales hydroélectriques du Rhin. Il faut ainsi prévoir une coopération transfrontalière et un partage des ressources. Par ailleurs, le photovoltaïque n'est ni l'alpha ni l'oméga de notre stratégie, mais c'est un point essentiel. Sur un certain nombre de projets, l'acceptabilité de la population est peut-être plus importante que pour certaines autres technologies, dont la géothermie. Elle a néanmoins pu être endommagée par le fait que certains industriels, entreprises, ont voulu aller trop vite. Il s'agit d'un subtil mélange de volonté d'y aller et de partage d'expériences, qu'il faut qu'on continue de promouvoir.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Éric.

M. STRAUMANN – Il faut rappeler que l'eau du Rhin ne donne lieu à aucune redevance en Alsace. C'est contraire à toutes les collectivités de France. On ne touche rien. C'est lié au traité de Versailles. Entre-temps, les opérateurs ont été privatisés, etc. Nos parlementaires, dès qu'il y a un sujet comme ça, doivent le rappeler. Sur le Rhône, les départements touchent 25 %, non du bénéfice, mais du chiffre d'affaires. 25 % du chiffre d'affaires revient aux départements qui longent le Rhône par la société d'exploitation, la Compagnie nationale du Rhône (CNR). Il faut le marteler. C'est vraiment une injustice. D'ailleurs, c'est à se demander si un jour il ne faudrait pas attaquer cela devant le Conseil d'État, en disant qu'il y a une rupture d'égalité avec les autres collectivités.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de regarder ça avec attention. Merci beaucoup. Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport photovoltaïque ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve le Plan Photovoltaïque 2025-2030 de la Collectivité européenne d'Alsace décliné selon les quatre axes suivants et tels que détaillés en annexe à la présente délibération :
 - Axe 1 : centrales photovoltaïques sur le bâti
 - Axe 2 : centrales photovoltaïques sur les parkings et le long des routes
 - Axe 2.1 : parkings routiers (selon que leur surface est supérieure à 10.000 m² ou est comprise entre 1.500 m² et 10.000 m²)
 - Axe 2.2 : abords et délaissés routiers
 - Axe 2.3 : écrans acoustiques
 - Axe 2.4 : parkings aux abords de bâtiments de la collectivité
 - Axe 3 : faire appel au tiers investissement pour financer des projets
 - Axe 4 : une entreprise publique locale pour piloter le financement des projets complexes

- Approuve la création d'un Comité de Pilotage pour assurer la conduite du Plan Photovoltaïque 2025-2030 précité,
- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner les Conseillers d'Alsace membres du Comité de pilotage du Plan Photovoltaïque 2025-2030 précité ;
- Désigne les dix Conseillers d'Alsace ci-après en qualité de membres titulaires du Comité de Pilotage du Plan Photovoltaïque 2025-2030 précité pour en assurer la conduite :
 - Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseillère d'Alsace du Canton de Lingolsheim,
 - Madame Lara MIILION, Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseillère d'Alsace du Canton de Mulhouse 3,
 - Monsieur Pierre BIHL, Vice-Président de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseiller d'Alsace du Canton de Sainte-Marie-Aux-Mines,
 - Monsieur Jean-Philippe MAURER, Vice-Président de la Collectivité européenne d'Alsace, Conseiller d'Alsace du Canton de Strasbourg 6,
 - Madame Stéphanie KOCHERT, Conseillère d'Alsace du Canton de Wissembourg,
 - Monsieur Philippe MEYER, Conseiller d'Alsace du Canton de Molsheim,
 - MONSIEUR Francis KLEITZ, Conseiller d'Alsace du Canton de Guebwiller,
 - Monsieur Pierre VOGT, Conseiller d'Alsace du Canton de Wittenheim,
 - Madame Marie-France VALLAT, Conseillère d'Alsace du Canton de Wittenheim,
 - Monsieur Thomas ZELLER, Conseiller d'Alsace du Canton de Saint-Louis.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose d'aller déjeuner.

La séance est suspendue à 13h35

La séance reprend à 15h00

CD-2025-4-5-4 – LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AU COEUR DE L'ENGAGEMENT

M. Nicolas MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de reprendre, avec la présentation du rapport relatif

à la Collectivité au cœur de l'engagement par Nicolas MATT.

M. MATT – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je suis vraiment heureux de pouvoir vous présenter ce rapport aujourd'hui, qui est un rapport-cadre sur l'engagement et qui est le produit du tour d'Alsace engagé par le Président. Je remercie les services d'avoir préparé ce PowerPoint pour servir de support à cette délibération.

Tout d'abord, voici quelques faits à rappeler. En quoi consiste l'engagement en Alsace ? En Alsace, il existe 33 500 associations, qui représentent quelque 455 000 bénévoles et 55 000 salariés, qui œuvrent, qui travaillent au quotidien pour faire vivre notre territoire, et 950 nouvelles associations sont créées chaque année. C'est un tissu d'une richesse extraordinaire, avec lequel les élus de terrain sont habitués à travailler.

Concernant la Collectivité, d'un point de vue macroscopique, comment travaillons-nous avec ces associations ? Tout d'abord, d'un point de vue financier, l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace, ce sont 67 millions d'euros, qui sont, en 2024, consacrés à l'aide aux associations. Ce sont 20 millions d'euros de plus qu'en 2021. Encore une fois, cette progression importante marque non seulement la reconnaissance, parce que c'en est une, mais aussi la volonté de faire avec, que nous avons dans notre Collectivité avec ces associations. Ces associations sont au nombre de 10 860, avec lesquelles nous travaillons ou que nous soutenons.

Quelques mots sur l'engagement. Pour nous, élus de terrain, et pour notre Président, qui nous accompagne au quotidien, c'est depuis 2021 un tour des territoires en 80 jours, c'est une consultation citoyenne, qui a mobilisé plus de 150 000 Alsaciens, c'est un Conseil de développement, créé en 2022 et renouvelé en 2025, c'est une contribution citoyenne pour l'Alsace de demain, avec plus de 2 400 contributions, et c'est le tour l'Alsace s'engage, réalisé en 2025, qui nous a permis de recueillir la parole de centaines et de centaines d'Alsaciens engagés.

Quels étaient les objectifs de ce tour d'Alsace 2025 ? Il s'agissait d'aller à la rencontre des personnes engagées, de resserrer les liens avec le tissu associatif local bien sûr, de mieux comprendre les réalités, les besoins exprimés sur le terrain et de produire une nouvelle politique en adéquation avec ses attentes. Mais c'était aussi une façon de valoriser l'engagement et donc de construire ensemble une nouvelle impulsion pour la vie associative. Concrètement, en chiffres, il s'agissait de 25 jours de rencontres à travers toute l'Alsace, d'une centaine de rencontres, de 300 associations et de plus de 2 000 participants mobilisés, dont des bénévoles, des responsables associatifs, des jeunes, des élus. Bref, cela a créé de la corne sur les mains du Président et lui a nécessité au moins trois nouvelles paires de baskets. Qu'est-ce que ces gens nous ont dit ? Qu'est-ce qu'ils nous ont demandé ? Ils nous ont demandé de travailler pour renforcer la culture de l'engagement, reconnaître le rôle des associations, accompagner le modèle économique qui fait vivre le modèle associatif, renouveler l'engagement, simplifier et coopérer localement et enfin professionnaliser, aider à la professionnalisation du monde associatif, qui est une thématique réelle qu'on mesure au quotidien, surtout dans un monde qui se judiciarise de plus en plus.

Sur la base de ces constats, nous vous proposons aujourd'hui au vote 3 priorités et 10 actions, que je peux résumer en deux mots : merci et encore. C'est vraiment ce que l'on souhaite dire au monde associatif. La première priorité est de valoriser et reconnaître l'engagement, à travers la création d'une carte d'engagement Alsace CeA et d'une journée annuelle de l'engagement. La deuxième priorité est d'encourager l'engagement des jeunes, à travers un certificat d'engagement dans les collèges pour donner de l'appétence le plus tôt possible, un développement des stages des collégiens dans les milieux associatifs pour apprendre à mieux connaître les associations de l'intérieur, et la création d'une communauté des jeunes ambassadeurs alsaciens de l'engagement. La troisième priorité est de soutenir le développement associatif, à travers la mise à disposition des salles de la

Collectivité – le problème des locaux nous étant très puissamment remonté, c'est quelque chose qu'on entend régulièrement sur le terrain –, la création d'un réseau alsacien de citoyens engagés, une offre de formation aux associations, et le développement du mécénat de compétences de la Collectivité européenne d'Alsace. Sur ce dernier point, nos agents nous ont dit qu'ils souhaitaient, si cela était possible, cher Pierre, mettre en œuvre leur connaissance, leur intelligence du quotidien, au service des associations pour leur permettre de monter en compétences. Il s'agit enfin de la création d'un collectif Alsace, afin d'œuvrer à 360° et de revisiter localement le modèle de financement ou de soutien aux associations. Dans des temps de crise, ça nous paraissait absolument indispensable. Nos partenaires associatifs nous l'ont demandé avec force.

Ces priorités, ces actions, ont fait l'objet d'un travail sur la base de ce que nous ont dit les plus de 2 000 personnes qui nous ont rencontrés et qui ont rencontré le Président. Nous l'avons présenté, exposé, au monde associatif et aux têtes de réseau le 4 octobre. Sur la base des échanges que nous avons pu avoir, nous avons convenu ensemble de la mise en œuvre d'un comité de suivi et de mise en œuvre, afin de caler au plus proche les déclinaisons de ce plan d'action auprès des associations, de les moduler et pourquoi pas de les faire évoluer ou d'en créer une nouvelle. C'est aussi ça, cette intelligence d'action, que nous aimons déployer à la Collectivité européenne d'Alsace. C'est notre façon à nous de nous engager, de soutenir l'engagement. Je le redis, à tout le monde associatif et aux bénévoles : merci encore.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Il y avait deux amendements, l'un proposé par Monsieur FREMONT, l'autre par Monsieur KOBRYN. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Merci pour la présentation. Le rapport, comme vous venez de le dire, vise à valoriser, encourager et soutenir l'engagement des Alsaciens. Il concerne quasiment 1 Alsacien sur 4, qui est bénévole associatif, ce qui est assez considérable. On souligne la vitalité de l'engagement, qu'on constate et qu'on vit souvent dans nos cantons respectifs. On souligne aussi l'apport de cet engagement pour le vivre ensemble dans notre société. Mais il nous semble important de rappeler de ne pas perdre de vue que, dans pas mal de ses missions, ce bénévolat vient combler les carences de l'État et des collectivités, en particulier dans les missions de solidarité. Nous rappelons également que l'engagement bénévole est et doit rester par nature altruiste et volontaire. Il permet d'agir pour le collectif, même s'il permet par ailleurs aux bénévoles de créer du lien social, parfois de reprendre confiance en soi, de développer des compétences qui lui seront bénéfiques sur le plan personnel, quelle que soit sa situation individuelle. Pourtant, vous proposez dans les axes des choses intéressantes qu'on a pu souligner en Commission, notamment la mutualisation des locaux, mais vous proposez aussi une carte de l'engagement Alsace contre 250 heures de bénévolat par an. Il nous semble que ce modèle se rapproche de celui du salariat. Il n'est pas précisé non plus comment la Collectivité européenne d'Alsace pourrait mettre en œuvre cette mesure à moyens constants, moyens humains constants, ni comment les associations pourraient assumer cette mission supplémentaire de comptabiliser les heures réalisées par chaque bénévole. L'amendement propose donc de supprimer cette piste de travail, pour se concentrer sur les autres pistes évoquées dans le même rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des demandes de prise de parole par rapport à l'amendement ? Lara.

Mme MILLION – Merci Président. Déjà bravo, bravo pour toutes ces propositions, parce que nous en avions besoin. On a assez de chance en Alsace d'avoir autant d'associations, autant de bénévoles. J'ai bien entendu ce qui a été dit, par rapport à cet amendement. Mais pourquoi ne pas tout simplement dire : c'est bien, c'est beau et faisons-le ? Pourquoi chercher des difficultés où il n'y en a pas ? Vous évoquez cette carte d'engagement. C'est une belle idée. Elle est simple, elle est utile. Il s'agit de reconnaître celles et ceux qui consacrent plus de 250 heures par an à faire vivre nos associations, nos clubs, nos

territoires. Il ne faut pas voir de dérives, il ne faut pas évoquer du salariat déguisé. Ce qu'on remarque, c'est une marque de reconnaissance. Cette carte ne paie pas l'engagement, elle la valorise. Elle ne remplace pas l'État, elle remercie ceux qui agissent, là où la solidarité prend vie chaque jour. En Allemagne, ce dispositif existe déjà. Lors du Démocratie tour, que nous avons fait avec le Conseil de développement, il nous a été présenté ces formes de cartes, qui étaient appréciées et efficaces, parce que là-bas, on encourage l'engagement citoyen. On cherche souvent des solutions, mais là, vous voyez des problèmes. Ce que j'aimerais un jour, c'est que vous puissiez dire : oui, c'est bien, on y va. Il est positif de remercier ceux qui donnent de leur temps pour les autres. Je le redis, sur le terrain, les responsables associatifs, les bénévoles nous disent ce qu'ils font et qu'ils le font parce qu'ils en ont envie. Mais si nous, Collectivité, on pouvait de temps en temps reconnaître cet engagement, leur donner plus de visibilité et un peu les valoriser, ce serait formidable. C'est ce qu'on essaie de faire. Par exemple, à Mulhouse, la carte du bénévole existe. Un club de football féminin l'a créée. Cette carte a déjà montré son efficacité. Elle a motivé et dynamisé tout un collectif. Ce que nous proposons ici, c'est la même chose à l'échelle de l'Alsace. Pourquoi pas, grâce à cette carte, avoir ces accès privilégiés à des événements culturels, sportifs, en partenariat avec la CeA et avec nos partenaires. Donc je vous dis bravo, faisons-le, accompagnons nos bénévoles, nos associations. Le bénévolat, c'est le cœur battant de notre territoire, et cette carte est un signe de respect et de gratitude. Donc merci à Nicolas, merci au Président pour cette initiative.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Je propose de passer au vote de l'amendement de Monsieur FREMONT. Qui est pour ? Quatre. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté.

L'amendement suivant, pas 1 euro de moins pour les associations, se comprend facilement. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Ce rapport effectivement présente bien le l'importance des associations pour notre vie démocratique et dans le quotidien des habitantes et des habitants. Ces associations se sont justement mobilisées le 11 octobre à l'appel du mouvement « ça ne tient plus ». Leur mot d'ordre est simple : pas 1 euro de moins pour les associations. Au regard du maillage fin des associations et de leur rôle démocratique, cet amendement propose de consacrer le fait que les associations n'ont pas à être une variable d'ajustement budgétaire, ni de l'État ni des collectivités. En ce qui nous concerne, il est proposé par cet amendement de prendre un engagement clair, ferme, définitif, celui d'une absence de baisse des budgets dédiés aux associations.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Pas de demande de prise de parole sur l'amendement ? Si, Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci. Je souligne simplement qu'il s'agit là d'un dogmatisme qui n'a aucun sens. L'association, c'est d'abord la liberté de s'associer dans le pays pour poursuivre un but. On ne sait pas trop lequel, d'ailleurs. Je rappelle qu'en Alsace-Moselle, en vertu du droit local auquel nous sommes particulièrement attachés, l'association peut être à but lucratif. Donc dire que, par définition, on ne veut pas toucher à l'argent qu'on donne aux associations, ça ne veut rien dire, strictement rien. Est-ce qu'il y a des politiques publiques qu'on veut sacriliser ? Ça, c'est un débat qu'on doit avoir ici. Mais dire qu'on va les sacriliser par principe de ne pas toucher aux subventions aux associations, ça n'a aucun sens. D'ailleurs, la plupart des associations que nous soutenons par des subventions conséquentes, à la Collectivité européenne d'Alsace, ce sont juste des formes d'organisation, et notre subvention sert à payer des permanents, des salariés. Du point de vue de votre pensée politique, Monsieur KOBRYN, en réalité, vous devriez nous dire que toutes ces associations devraient être transformées en régie directe, en services publics locaux, en EPIC ou je ne sais quoi d'autre. Mais dire que vous voulez qu'on défende des libéralités de la Collectivité à un système privé, dont on ne sait pas in fine où elles vont, c'est juste du populisme, en se disant que ça va plaire aux bénévoles. Il faut qu'on le dise. Oui, on soutient le bénévolat dans cette maison. Oui, on veut que l'engagement soit au

coeur de nos politiques publiques. Mais les subventions qu'on donne aux associations, prioritairement, elles servent à mettre en œuvre des services publics par un mode d'organisation juridique et à payer in fine des permanents. C'est à ça que servent nos finances publiques. Donc quand ça sert à payer des permanents, il faut aussi qu'ils fassent des efforts dans leur mode de gestion, dans leur mode d'organisation, dans tous les frais annexes. Donc il n'y a pas de mal à demander des efforts aux services publics, qu'ils soient organisés directement en régie, qu'ils soient organisés par des prestataires privés ou qu'ils soient organisés par des associations.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas.

M. MATT – Merci Monsieur le Président. En réponse à cet amendement, j'aimerais rappeler que le monde associatif s'est mobilisé le 11 octobre en Alsace, comme ailleurs en France. Auparavant, Frédéric BIERRY, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, avait souhaité, quelque temps après son tour des territoires « l'Alsace s'engage », aller à la rencontre notamment du tissu associatif. Il a souhaité réunir les têtes de réseau, le 4 octobre à la CeA, pour une matinée d'échange. À cette occasion, les représentants des principales têtes de réseaux associatifs se sont exprimés, notamment par la voix de Piero CALVISI, Président d'Alsace Mouvement associatif, structure qui regroupe 22 têtes de réseaux associatifs alsaciens. Il a été indiqué que le Mouvement associatif ne souhaitait pas être dos à dos avec les collectivités, mais bien côte à côte. Dans cette période difficile, pour le monde associatif comme pour les collectivités territoriales, ce sont des paroles qui nous ont vraiment touchés. Par ailleurs, j'ai moi-même participé au rassemblement de cette journée à Strasbourg, qui a eu lieu place de la République. Quand je vois l'inquiétude, à juste titre, du monde associatif, quand je vois la réponse que nous donnons aujourd'hui, qui est quand même une réponse d'ampleur, et quand je vois le titre de votre amendement, Monsieur KOBRYN, je me dis qu'on sent que l'opposition adore les slogans, surtout quand ils tiennent sur une pancarte. Mais diriger une Collectivité de cette taille, ce n'est pas répéter des slogans, c'est prendre ses responsabilités. Or, la nôtre, elle est claire. Dans un contexte budgétaire contraint, nous n'avons jamais baissé notre soutien au tissu associatif, au contraire. Il s'agit de plus de 2 800 associations soutenues pour 67 millions d'euros, soit 20 millions d'euros de plus qu'en 2021. On a amplifié notre soutien. Donc s'il y a un message à retenir, ce n'est pas 1 euro en moins, mais ce sont plutôt des millions en plus. À vrai dire, je comprends Florian KOBRYN, mes chers collègues, qui souhaite être si généreux avec les associations, puisqu'il représente désormais une formation politique qui fait l'objet d'enquête pour surfacturation d'une association prestataire lors de la campagne présidentielle de 2017. Chacun appréciera. En tout cas, je pense que notre réponse collective aujourd'hui est vraiment à la hauteur des enjeux, dans un contexte difficile, pour accompagner un monde associatif qui en a bien besoin. Et je le réitère encore aujourd'hui, chers bénévoles, merci encore. Je propose de voter contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Nous passons au vote de l'amendement. Qui est pour cet amendement déposé par Monsieur KOBRYN ? Quatre. Y a-t-il des abstentions ? Très bien.

Je voudrais rebondir sur les propos de Raphaël, parce qu'il est important de bien mesurer les choses. Chaque association joue un rôle différent. Au regard des obligations que nous avons dans notre Collectivité, pour pouvoir assumer certaines de nos compétences, on est obligés de renforcer le soutien aux associations. Mais, et c'est le risque que nous avons, si les moyens des collectivités continuent à baisser, on sera peut-être tenus d'arrêter certaines subventions. C'est pour cette raison qu'imaginer garantir à tous un maintien sur la durée, dans les années futures, de toutes les subventions, je pense que ce serait un leurre, et ce serait tromper le secteur associatif.

Revenons sur le rapport. Nathalie MARAJO.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Président, chers collègues. Moi, je vote pour l'engagement. Imaginez un instant la vie dans nos villages et dans nos villes sans les

associations, sans ces bénévoles qui ouvrent la salle des fêtes, encadrent les enfants sur les terrains de sport, organisent la fête du village, la collecte de sang, la chorale du dimanche, le marché de Noël ou le repas des aînés. Imaginez une Alsace sans ce tissu associatif, sans cette énergie du quotidien. Ce serait une Alsace terne, moins vivante, moins attractive, moins attrayante, plus de personnes isolées. Heureusement, l'Alsace, c'est tout le contraire. C'est une terre d'engagement, profondément, sincèrement, depuis toujours. 455 000 bénévoles, près d'1 Alsacien sur 4, on l'a dit, 55 000 salariés, 950 nouvelles associations chaque année. Ces chiffres ne sont pas abstraits. Ils racontent des visages, des histoires, des passions partagées, des milliers d'heures données gratuitement pour les autres au service de l'intérêt général. Et rappelons-le, si les collectivités et l'État devaient financer toutes les heures que les bénévoles donnent à la société, aucun budget public ne pourrait y suffire. Leur engagement, c'est un trésor économique autant qu'un trésor humain. Sans eux, des milliers de services rendus à la population, les animations, l'entraide, le sport, la culture, la solidarité, n'existeraient tout simplement plus. Ils sont le premier maillon du service au public, souvent sans en porter le titre. Sans pour autant devoir pallier le manque, ils font partie intégrante de la société. Et ne l'oublions pas, le bénévolat enrichit le bénévole lui-même.

C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace a choisi d'être à leurs côtés. Malgré un contexte budgétaire difficile, 67 millions d'euros d'aide ont été mobilisés en 2024 pour soutenir près de 2 900 associations dans tous les domaines. Mais au-delà du financement, c'est une véritable politique structurée qui s'est mise en place : des développeurs territoriaux sur tous les territoires, un fonds d'aide d'urgence à la vie associative, qui a déjà rendu bien des services, un partenariat fort avec Alsace Mouvement associatif, des outils en ligne, des ateliers d'information, un observatoire local de la vie associative. Tout cela pour écouter, accompagner et simplifier. Car oui, l'engagement a besoin d'être soutenu. Il a besoin de reconnaissance, de confiance, de simplicité. C'est pourquoi nous avons aussi voulu rendre les démarches plus claires, plus rapides, plus respectueuses du temps des bénévoles. Parce que le temps qu'ils passent à remplir un dossier, c'est du temps qu'ils ne passent pas à faire vivre leur club, leur chorale ou leur action solidaire.

Au-delà de l'accompagnement, il y a une vision, celle d'une Collectivité qui croit en la force de l'engagement citoyen, avec des initiatives fortes comme le tour d'Alsace du Président, avec nous, les conseillers d'Alsace, qui nous a permis d'aller sur le terrain, de rencontrer, d'écouter, de comprendre les besoins réels. Sans minimiser le caractère essentiel du soutien financier et matériel, il y a un enjeu majeur pour l'avenir : le renouvellement du bénévolat. Nous le savons tous, dans beaucoup de communes, ce sont souvent les mêmes visages qui tiennent encore les associations à bout de bras, des femmes et des hommes admirables, mais parfois épisés et vieillissants, il faut le dire, qui peinent à trouver une relève. Or, si nous voulons que la vie associative reste vivante, il faut donner envie aux jeunes de s'engager, leur montrer que leur implication compte, qu'elle est reconnue, valorisée, utile. C'est tout le sens des actions concrètes pour valoriser l'engagement qui vous sont proposées aujourd'hui. Enfin, c'est aussi un engagement durable, une gouvernance partenariale construite avec les acteurs associatifs pour suivre, évaluer et faire évoluer ensemble cette politique.

Au fond, ce que nous portons ici aujourd'hui, c'est une conviction simple : sans les associations, l'Alsace ne serait pas l'Alsace. Elles tissent le lien social, elles portent la solidarité, elles incarnent le vivre ensemble. Elles sont la preuve que dans notre région, l'engagement n'est pas un mot, c'est un mode de vie.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut conclure.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Oui, ce soutien à la vie associative est un investissement, mais c'est surtout un choix de société, celui d'une Alsace qui croit dans sa jeunesse, dans ses habitants, dans son énergie, dans sa capacité à agir collectivement, dans le vivre ensemble qui ne doit pas être une notion galvaudée. À travers cette politique, nous

affirmons clairement que l'engagement bénévole, c'est le cœur battant du service public alsacien.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour ce plaidoyer. Fleur LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues. Cette délibération sur « l'Alsace s'engage » surprend à de nombreux égards. En faisant de l'engagement un axe stratégique de la politique de la CeA, vous ne faites même pas l'effort de camoufler votre récupération politique. Doit-on rappeler que l'engagement associatif, comme l'engagement militant et politique, s'est construit notamment en réponse aux insuffisances de l'Etat, qu'ils se sont construits dans une visée d'émancipation de toutes et tous par l'action collective ? Vous reprenez aujourd'hui à votre compte, sans finesse ni mise en perspective, l'engagement collectif au milieu de politiques publiques qui vont à l'encontre même de l'histoire des résistances qui opposent l'entraide et la solidarité à un État parfois absent, parfois répressif, parfois violent, parfois injuste. Votre vision de l'engagement est intéressée. Le bon engagement, c'est celui qui substitue du bénévolat au travail de la Collectivité. Notre Collectivité, celle de tous les Alsaciens, se paie le luxe, encore une fois, de communiquer sur le dos des associations, tout en oubliant de préciser que vous êtes responsables, par vos décisions, des difficultés rencontrées par ces mêmes associations. Cette récupération, cette approche verticale, n'est rien de plus que l'expression d'une violence à leur égard. Les associations sont aujourd'hui à bout de souffle et nous disent que ça ne tient plus. Depuis des années, l'Etat et les collectivités locales multiplient les appels à projets, les commandes publiques et, ce faisant, accentuent la pression sur le personnel des associations, envisagées comme des prestataires de services et non comme des partenaires organisant la société civile autour d'intérêts ou d'actions communes. Le bénévolat est devenu l'alternative en cas de suppression de financements publics. Le bénévolat devient surtout une aubaine pour les collectivités locales comme la nôtre. Les associations, nouvelle forme d'acteurs publics, se substituent toujours plus aux missions de services publics de l'Etat et des collectivités locales. Double effet Kiss cool. En permettant de contourner les contraintes des appels d'offres, notamment concernant la protection de l'emploi, vous pouvez encore davantage vous déresponsabiliser. Pourtant, vous considérez dans votre stratégie sur l'engagement que les associations doivent faire encore plus, toujours plus, avec moins, cyniquement moins. Pour finir, comme un dernier coup de semonce, les associations auront la charge de tenir le compte des heures de bénévolat pour permettre à la nouvelle carte engagement Alsace de produire ses effets pour les bénévoles. Cette surveillance sans confiance dans les structures qui font notre territoire, dans les habitants engagés pour notre territoire, n'est que le reflet de votre mépris pour ces engagements réels, francs et désintéressés.

M. LE PRÉSIDENT – Franchement, vos propos sont scandaleux. Les trois quarts d'entre nous ici sommes des produits du tissu associatif. Pour la plupart d'entre nous, nous nous sommes engagés avant d'être élus dans la vie locale. Oser dire qu'on est dans une démarche de récupération politique, franchement, je trouve ça choquant, Madame LARONZE. Je vous le dis. C'est extrêmement choquant. Quand on ajoute 20 millions d'euros, en passant de 47 à 67 millions d'euros depuis la création de la Collectivité, je pense qu'on montre notre considération. Quand je passe trois mois avec les collègues élus à la rencontre des acteurs associatifs, est-ce qu'on n'est pas là dans la considération des personnes et des acteurs associatifs ?

Maintenant, si vous imaginez que les moyens publics, les moyens de la puissance publique pourront réussir à faire face à tous les enjeux de la société, dans un pays aujourd'hui qui est hyper-endetté et hyper-fiscalisé, je pense que vous êtes dans un leurre. Face à tous les enjeux de la société, heureusement qu'on a le bénévolat, aujourd'hui, et demain a fortiori, quand le nombre de personnes âgées dépendantes doublera dans les dix, quinze ans à venir. Vous croyez qu'avec l'argent public, on aura assez de moyens pour accompagner les personnes ? On n'aura jamais les moyens nécessaires. Aujourd'hui, pour faire face à tous les besoins de la société, on a intérêt à susciter un engagement plus

important. D'abord, parce que l'engagement peut donner un sens à une vie et du bonheur aux gens. D'ailleurs, toutes les études montrent que plus on est engagé, plus on est heureux. Donc aujourd'hui, dire qu'on est dans la récupération politique, j'avoue que ça me choque.

Nicolas MATT.

M. MATT – On entend de tout aujourd'hui. Je ne sais pas si j'arriverai à trouver plus fort que le surréalisme politique, mais là, je pense qu'on y est vraiment. Après tout, notre collègue nous explique qu'il y a le bon engagement et le mauvais engagement. Je pense qu'elle nous explique également qu'il y a les bonnes collectivités et les mauvaises collectivités. Bref, il y a les bonnes collectivités dirigées par des exécutifs verts et communistes, un peu comme à Strasbourg où on laisse crever les clubs de sport, on ne soutient pas le monde associatif et on fait très peu d'efforts pour les centres socioculturels. Et puis, finalement, il y a les mauvaises collectivités comme nous, vraiment les méchants, qui font 20 millions d'euros de plus pour les associations, qui mettent 1 million d'euros de plus pour les centres socioculturels, qui permettent aux associations qui œuvrent pour la précarité alimentaire d'avoir 85 % de financement en plus depuis 2021. Il y a les méchantes collectivités qui, comme nous, soutiennent encore plus fort les clubs sportifs et les associations sportives. On pourrait continuer comme ça, mais je crois que ça va finir par lasser tout le monde.

Vous étiez, le 11 octobre, devant le palais du Rhin, place de la République, pour soutenir et entendre le message du monde associatif. Mais l'avez-vous au moins entendu ? Avez-vous fait l'effort de le comprendre ? Ce qu'ils vous disent, c'est : collectivités, soyez à nos côtés ; État, ne nous abandonnez pas ; acteurs publics engagés, accompagnez-nous. Ils ne nous ont pas dit ne nous aidez pas. Ils ne nous ont pas dit ne nous tendez pas la main. Moi, je n'ai pas l'impression qu'on travestit ni leurs pensées ni nos engagements profonds, bien au contraire.

Vous cristallisez quelque chose de malsain sur la carte engagement. C'est quand même surprenant. Vous veniez tout à l'heure de nous expliquer que l'Alsace devait être encore plus ouverte sur le monde. On n'a fait que prendre l'exemple allemand qui est en place depuis des années et des années, parce qu'on le trouve pertinent et que les associations elles-mêmes nous en ont parlé. On est à leur écoute, on essaie de leur dire merci de la meilleure des façons. Et pour vous, cela reviendrait à rompre un équilibre fragile entre bénévolat et salariat. Mais c'est à pleurer, peut-être à pleurer de rire. Le bénévolat, ça vient quand même du latin *benevolus*, je ne vais rien vous apprendre, qui signifie bienveillance. Le salariat est un contrat juridique entre deux parties, qui sous-tend un travail. Cela n'a quand même rien à voir. On pourrait continuer comme ça, mais on n'est pas chez Bernard PIVOT ici. On ne va pas faire un café philo.

On est quand même sur la base de ce que nous demandent les associations. J'aurais aimé que vous formuliez des critiques, en disant ces propositions sont pas mal – en gros, c'est ce qui s'était dit en Commission territoriale –, mais vous auriez pu aller plus loin ici ou là, ou peut-être même que vous apportiez du plus. On l'aurait accueilli avec bonheur. Personne n'a la vérité révélée, pas même vous. C'est pour ça qu'on a fait un comité d'accompagnement...

M. LE PRÉSIDENT – Il faut conclure.

M. MATT – ... pour faire vivre ces notions d'engagement et nous aider à les augmenter dans les années qui viennent. J'espère en tout cas que vous voterez positivement ce rapport. Franchement, vous ne donnez pas vraiment le message que les associations nous ont transmis. Je pense que c'est plutôt vous qui trahissez leur état d'esprit.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Abstention des trois. Je vous remercie.

CONSIDERANT

L'amendement « Le bénévolat ne doit pas devenir du salariat déguisé » au rapport déposé le 13 octobre 2025 par M. Damien FREMONT.

L'amendement « Pas un euro de moins pour les associations » au rapport déposé le 13 octobre 2025 par M. Florian KOBRYN.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Rejette à la majorité l'amendement « Le bénévolat ne doit pas devenir du salariat déguisé » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Pas un euro de moins pour les associations » au rapport déposé par M. Damien FREMONT.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE. 2 abstentions : Françoise BEY et Serge OEHLER.

- Approuve la politique de la Collectivité européenne d'Alsace pour valoriser, soutenir et encourager l'engagement des citoyens alsaciens ;
- Approuve les trois priorités de la stratégie de la Collectivité européenne d'Alsace sur l'engagement :
 - Valoriser et reconnaître l'Engagement
 - Encourager l'engagement des jeunes
 - Soutenir le développement associatif
- Approuve les 10 actions concrètes en découlant, détaillées en annexe jointe à la présente délibération :

Pour valoriser et reconnaître l'engagement :

Action 1 : la « Carte Engagement Alsace »

Action 2 : une journée annuelle de l'Engagement

Pour encourager l'engagement des jeunes :

Action 3 : un « certificat Engagement dans les collèges »

Action 4 : des stages de collégiens en milieu associatif

Action 5 : une communauté des jeunes ambassadeurs alsaciens de l'Engagement

Pour soutenir le développement associatif :

Action 6 : la mise à disposition de salles de la Collectivité au bénéfice des associations

Action 7 : un réseau alsacien des citoyens engagés

Action 8 : le développement d'une offre de formations de la Collectivité aux associations

Action 9 : l'expérimentation du mécénat de compétences par la Collectivité

Action 10 : la création d'un Collectif Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

3 abstentions

Damien FREMONT, Fleur LARONZE et Ludivine QUINTALLET

0 non-participation au vote

CD-2025-4-4-1 - LES AIDES FINANCIÈRES D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE AU SERVICE DE LA POLITIQUE ALSACIENNE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Mme Fatima JENN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant sur les aides financières d'aide sociale à l'enfance au service de la politique alsacienne de prévention et de soutien à la parentalité. Il y a deux amendements déposés par Monsieur KOBRYN. Mais au préalable, il s'agit de présenter le rapport. Est-ce que Fatima est encore en visio ? Je sais qu'elle devait passer chez son chirurgien. Fatima, nous t'écoutons.

Mme JENN – Je vais donc présenter ce rapport. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. Je vous remercie d'abord de me donner l'occasion de présenter aujourd'hui un dispositif essentiel au cœur de notre politique alsacienne d'action sociale, de prévention et de soutien à la parentalité : l'aide financière d'aide sociale à l'enfance, appelée Afase. Créée il y a près de 70 ans, inscrite dans le code de l'action sociale et des familles, cette aide demeure un levier majeur pour soutenir les familles fragilisées, notamment les familles monoparentales, qui représentent aujourd'hui 1 foyer sur 5 avec enfants mineurs en Alsace. Destinée aux enfants de 0 à 18 ans, l'Afase répond à des besoins essentiels, à savoir des besoins alimentaires, éducatifs ou de prévention, pour éviter un placement lorsque cela est encore possible. Elle repose sur le travail engagé de nos travailleurs sociaux de l'action sociale de proximité, qui chaque jour transforme ce dispositif important en gestes concrets de solidarité. En 2024, l'Afase a permis de soutenir plus de 4 200 enfants et leurs familles sur tout le territoire alsacien pour un budget global de 1,2 million d'euros.

Trois grands axes structurent ce dispositif. Le premier axe est de répondre aux besoins essentiels, tels que l'aide alimentaire, la cantine, les frais de santé non remboursés exceptionnellement. Le deuxième axe est de favoriser un projet éducatif, comme l'accueil périscolaire, les places en crèche et le matériel scolaire. Le troisième axe, qui est très important, est de prévenir le placement par le financement d'un internat ou d'un accueil en crèche stable et sécurisant.

Ces aides changent réellement la vie des familles. Je vais vous donner quelques exemples. Une maman seule a pu bénéficier du paiement de la cantine de son enfant, lui garantissant deux repas chauds par jour, des liens avec ses camarades et un peu de répit mental. Autre exemple : un accueil en crèche a permis à des parents épuisés de souffler et de retrouver leurs repères éducatifs. Troisième exemple : un internat soutenu par l'Afase a offert à un adolescent en rupture familiale un cadre stable, évitant ainsi un placement. Ces exemples, mes chers collègues, illustrent la souplesse et la réactivité de l'Afase, c'est-à-dire agir vite, avant que la situation ne s'aggrave.

Le nouveau règlement alsacien que nous vous proposons aujourd'hui marque une avancée importante. Il prévoit une aide pouvant aller jusqu'à 400 euros par mois et par enfant, voire davantage lorsque cela permet d'éviter un placement. Il harmonise également le barème alimentaire. Il permet de simplifier les conditions d'attribution et de moderniser

nos outils pour faciliter les procédures. Ces règlements traduisent notre volonté d'une action sociale plus proche, plus réactive et plus juste, au service des familles alsaciennes et des professionnels qui les accompagnent. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Deux amendements ont été déposés par Monsieur KOBRYN. Je vous invite à les présenter consécutivement, si vous voulez bien.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Le premier amendement concerne l'accompagnement psychologique des enfants exposés aux violences conjugales. Ça a été présenté. L'aide financière d'aide sociale à l'enfance s'inscrit dans un objectif de prévention et un soutien ciblé aux enfants dont l'intégrité physique et/ou psychique le nécessite. Je crois que cette aide-là doit s'inscrire dans un accompagnement beaucoup plus large de la Collectivité. C'est dans ce sens que je vous propose cet amendement, afin de restaurer un accompagnement en plus de cette aide financière, afin qu'elle puisse atteindre son objectif.

Le deuxième amendement concerne la question spécifique qui a été évoquée de la restauration scolaire. Il est effectivement important de pouvoir être aux côtés des familles dans la prise en charge de la restauration scolaire. En revanche, il y a tous les autres repas, notamment les repas hors du temps scolaire, qui représentent la majorité des repas pris par l'enfant. Cet amendement propose de pouvoir sortir les repas scolaires de l'aide alimentaire de l'Afase, afin que l'accompagnement de la Collectivité auprès des familles plus fragiles soit un accompagnement inconditionnel proposé à tous les enfants, en se centrant sur les besoins de la famille. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ces amendements ? Je redonne la parole à la rapporteure, pour y répondre.

Mme JENN – Monsieur le Président, concernant le premier amendement, nous partageons tous la même préoccupation, c'est-à-dire protéger les enfants exposés aux violences intrafamiliales. Mais la Collectivité européenne d'Alsace n'a jamais renoncé à cette mission. Si l'appel à projets porté par Soutien femmes battues n'a pas été reconduit, c'est pour des raisons purement financières, et parce que, surtout, le droit commun, via la Caisse primaire d'assurance maladie, finance désormais les consultations psychologiques, assurant ainsi la continuité de l'accompagnant sans doublon public. Par ailleurs, notre engagement reste total par rapport à la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous finançons 6 intervenants sociaux, dont les gendarmeries. Plus de 150 000 euros ont été versés en 2025 aux associations partenaires. Et un lien constant existe avec le CIDFF. En 2024, nos services de l'action sociale de proximité ont suivi 654 situations de violences faites aux femmes, dont 40 % de nouvelles victimes. La CeA agit donc concrètement et durablement. Cet amendement est déjà satisfait largement par nos dispositifs. Je vous invite à le rejeter.

Monsieur le Président, le deuxième amendement part aussi d'une intention louable, mais repose sur une confusion. L'Afase n'est pas une tarification solidaire. J'espère que mon collègue Philippe MEYER va en parler, parce que je ne porte pas la tarification solidaire. L'Afase est une aide légale et ciblée destinée aux familles ayant des difficultés pour prévenir un risque pour l'enfant. Cette aide qui concerne l'alimentaire et privilégie la cantine peut aller mensuellement jusqu'à 300 euros pour un enfant, 400 euros pour deux à trois enfants, 500 euros pour quatre enfants et plus. En 2024, plus de 1 000 aides Afase ont concerné la restauration scolaire, pour un total de 435 000 euros, preuve que la Collectivité européenne d'Alsace agit déjà pour garantir à chaque enfant un repas chaud et équilibré. Cette aide peut aller jusqu'à 400 euros par mois et par enfant, sans distinction d'établissement. La Collectivité répond donc pleinement à l'objectif visé. Donc je vous invite à rejeter cet amendement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je vais faire voter sur les amendements. Le premier amendement consiste à restaurer l'accompagnement psychologique des enfants exposés aux violences conjugales. Au regard des arguments énoncés par la rapporteure, le groupe

majoritaire propose de ne pas le retenir. Qui est pour cet amendement ? Les quatre. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté.

Le deuxième amendement porte sur l'absence de tarification solidaire. Qui est pour cet amendement ? Les mêmes. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté.

Je propose maintenant de voter le rapport. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Merci pour cette belle unanimous.

CONSIDERANT

Les amendements « Restaurer l'accompagnement psychologique des enfants exposés aux violences conjugales » et « L'absence de tarification solidaire dans la restauration scolaire des collèges ne doit pas pénaliser les enfants bénéficiaires de l'AFASE » au rapport déposés le 13 octobre 2025 par M. Florian KOBRYN.

La Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Rejette à la majorité l'amendement « Restaurer l'accompagnement psychologique des enfants exposés aux violences conjugales » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « L'absence de tarification solidaire dans la restauration scolaire des collèges ne doit pas pénaliser les enfants bénéficiaires de l'AFASE » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Approuve la création, à l'échelle alsacienne, d'un dispositif d'Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) visant à soutenir les familles confrontées à des difficultés financières et éducatives. Ce nouveau dispositif harmonise les dispositifs préexistants d'aides financières : l'AFASE dans le Bas-Rhin, et l'Allocation d'Aide Educative (AAE) dans le Haut-Rhin ;
- Approuve le nouveau règlement relatif à l'AFASE, joint en annexe à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Décide que les demandes d'aides enregistrées non complètes au 31 décembre 2025 seront instruites dans le cadre du nouveau dispositif AFASE ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou son représentant à attribuer et à verser l'AFASE aux bénéficiaires répondant aux critères d'attribution fixés dans le règlement joint en annexe à la présente délibération ;
- Abroge, en conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2026, l'ensemble des délibérations et règlements intérieurs des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin relatifs à l'AFASE et à l'AAE, dans la mesure où ils sont remplacés par la présente délibération et le présent règlement.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

CD-2025-4-5-2 - COLLEGES D'ALSACE - ACCOMPAGNER, RENOUVELEZ ET INVESTIR POUR L'AVENIR, PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2026

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport suivant retenu, les collèges d'Alsace, accompagner, renouveler, investir pour l'avenir. Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci Fatima pour le teasing. C'est un vote traditionnel sur les dotations de fonctionnement des collèges avant le 1^{er} novembre. Comme chaque année, ce vote est toujours attendu par tous nos collèges pour préparer leur budget 2026. Chers collègues, vous serez bien sûr à nouveau présents dans les conseils d'administration pour suivre cela. Il y a 15 pages dans ce rapport. Président, est-ce que je lis les 15 pages ? Non, je vous rassure, je vais faire une synthèse rapide.

Je vais simplement m'arrêter sur deux ou trois chiffres saillants. La dotation de fonctionnement est bien sûr toujours un sujet important. Le 10 octobre à Colmar et le 13 à Strasbourg, j'ai reçu, avec une bonne vingtaine de collègues présents, que je remercie, les principaux, principaux adjoints, secrétaires généraux de tous nos collèges. En toute transparence, on discute avec eux de ces sujets-là. Je rencontre également les syndicats des chefs d'établissement pour leur présenter ce qui change d'une année à l'autre.

Les calculs pour cette année 2026 laissent apparaître une proposition de dotation qu'on soumet au vote à 24 627 485 euros, ce qui représente une diminution de 11,12 % par rapport à l'année 2025, sans mettre en difficulté nos collèges. C'est de la bonne gestion, n'est-ce pas Lara, d'être au plus proche des besoins de nos collèges, et de veiller à ce que les moyens nécessaires soient versés. Je rappelle aussi que 75 % de cette dotation de 24,6 millions correspondent à des dépenses liées à l'énergie, pour faire fonctionner ces collèges. Par rapport à 2023, qui était l'année du pic lié au contrat énergétique, on en a déjà parlé ici, ça représente une baisse de 40 %, puisqu'on est passé de 37 à 22 millions d'euros en 2026, sur les 24 millions d'euros que nous nous apprêtons à voter.

Comment cela s'explique ? Bien sûr, il y a les économies liées à des coûts meilleurs de l'énergie. Il y a également une baisse du nombre d'élèves, significative. On en a perdu plus de 1 000 d'une année à l'autre. C'est aussi, et c'était le débat de ce matin sur les économies d'énergie, le fait qu'aujourd'hui, un tiers des collèges bénéficient de panneaux photovoltaïques, à propos desquels on observe une baisse d'un tiers des économies sur la facture d'électricité, ce qui est quand même tout à fait considérable. Donc nous avons ces chiffres qui apparaissent. Ça représente, et c'est une moyenne, parce qu'il y a des différences conséquentes d'un collège à l'autre, une diminution de 4 % de la viabilisation pour les collèges. On a bien sûr avancé aussi sur les réseaux de chaleur, puisque chaque année nous pouvons nous raccorder à de nouveaux réseaux de chaleur, permettant là aussi de générer des économies.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais je vais encore dire deux mots. Petite nouveauté cette année : c'est la prise en compte des fonds disponibles des établissements. Nous proposons une réfaction de la dotation globale de fonctionnement pour les 30 collèges qui

ont un fonds de roulement supérieur ou égal à 92 jours de fonctionnement. Nous avons eu des entretiens directs avec les principaux, gestionnaires et secrétaires généraux de ces collèges pour les en informer. D'une année à l'autre, nous partons sur des évaluations, et on était plutôt généreux en 2025 par rapport aux consommations réelles observées sur l'année 2024-25. Donc nous allons appliquer une réfaction de 1 248 000 euros en 2026, ce qui explique une part conséquente de la baisse que j'annonçais tout à l'heure.

Qu'est-ce que je peux encore vous dire ? Page 38, nous évoquons également la fixation des tarifs plafonds qui s'appliquent, la fixation des tarifs pour les commensaux, pour les personnels, l'alignement des taux de versement de la participation des personnels PRPI des collèges publics alsaciens. Là aussi, il s'agit d'une harmonisation, que nous n'avions pas encore réalisée jusqu'à présent.

Pour terminer la présentation de ce rapport, je vous propose d'entériner cela. Il y a les crédits pédagogiques derrière, mais je ne vais pas lire le reste. Je m'en tiens aux modifications les plus significatives.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Trois amendements ont été déposés. Je vais proposer à leurs auteurs de les présenter : Monsieur KOBRYN pour les deux premiers, Madame QUINTALLET pour le troisième. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Le premier amendement concerne la réfaction qui a été évoquée par mon collègue. C'était de l'argent effectivement à destination des collèges. Il y a un certain nombre de besoins, notamment de rénovation des logements de fonction vacants, qui peuvent servir aux besoins sociaux que l'on peut connaître sur nos territoires. L'idée est donc de pouvoir sanctuariser ces budgets, afin qu'ils puissent servir à la rénovation de ces logements de fonction. Donc c'est une manière de flécher ces budgets vers cette mission prioritaire.

Le deuxième amendement est rituel. La question de la tarification solidaire dans la restauration scolaire, ça fait longtemps que vous l'évoquez. Aujourd'hui encore, 7 millions d'euros sont prélevés au titre de la rémunération des personnels, etc. Il est temps de pouvoir trancher sur ce sujet. Ça fait des années qu'à chaque budget vous annoncez cet objectif politique, et on n'en voit toujours pas la couleur. Donc cet amendement propose de réinscrire enfin dans le marbre un objectif de mise en place au 1^{er} janvier 2026. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – L'amendement prévoit également la mise en place d'une tarification solidaire. L'amendement précise que, pour qu'elle joue pleinement son rôle, il y ait au moins une tranche inférieure ou égale à 1 euro pour les familles qui disposent d'un faible quotient familial. Donc on réitère notre demande d'une mise en place urgente d'une tarification solidaire, qui puisse avoir un réel effet incitatif pour que les enfants puissent manger à la cantine. Il s'agit d'un argument qui n'avait pas encore été développé jusque-là, mais je pense qu'il est nécessaire aussi de dire qu'une tarification solidaire peut permettre de baisser les impayés envers la Collectivité.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. Françoise.

Mme BEY – Merci Monsieur le Président. J'aimerais rebondir sur les deux amendements sur la tarification solidaire. Je veux d'abord souligner le travail conséquent qui a été fait par la commission restauration scolaire, puisque cette commission a travaillé non seulement sur la tarification, mais aussi sur l'approvisionnement de nos cuisines collégiales et sur ce que les collégiens auront dans l'assiette. Par contre, je suis restée et je reste toujours dans l'expectative quant à la décision qui sera prise, qui l'est peut-être déjà, je n'en sais rien, suite à ces propositions qui ont été faites par la commission. Cette

commission pour moi s'est terminée un petit peu en queue de poisson, n'ayant pas été conviée à la dernière réunion. Il y a eu un petit couac. J'ai eu le compte rendu après la réunion, mais je dois dire que ça m'a laissé un petit peu perplexe par rapport à tout le travail qui avait été effectué.

J'aurais aimé aussi trouver dans la décision modificative un fléchage vers la mise en place de cette tarification et d'un certain nombre de dossiers qui ont été travaillés dans cette commission. Mais a priori ça va être fait dans le prochain budget. Donc j'ai hâte de voir les propositions qui seront faites. À ce moment-là, je pourrai donner exactement ma pensée et indiquer ce que je pense de la tarification et de ce qui peut être mis en place pour l'approvisionnement des collèges.

Je rappelle quand même qu'une majorité de nos collégiens et de nos collégiennes vivent dans les quartiers prioritaires de la ville et ont des repas qui ne sont pas très équilibrés. Le fait de manger dans le cadre de la restauration scolaire leur permet d'avoir un repas équilibré par jour. L'action Booste ta forme avait montré, en tout cas au collège Truffaut où j'étais, la malnutrition de nos collégiens, qui impacte leur santé. Leur ouvrir les portes de la restauration est donc un pas important, aussi pour notre Collectivité, en matière de santé publique.

Cet accès à une restauration de qualité et à une restauration avec un tarif solidaire est pour moi un point important que la Collectivité doit mettre en place. Je rappelle qu'à Strasbourg le taux de pauvreté se monte à 26 %, ce qui est énorme. Ce taux de pauvreté est très fort aussi dans d'autres communes autour, et impacte les familles de nos QPV qui aujourd'hui souffrent de ne pas pouvoir se nourrir correctement. L'école, le collège et le lycée sont une porte pour donner envie aussi à nos jeunes de manger correctement et pour avoir au moins un repas équilibré dans la journée.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Sauf erreur de ma part, il n'y a pas d'autre demande de prise de parole. Je redonne la parole au rapporteur, Philippe.

M. MEYER – Merci à Monsieur KOBRYN d'abord, concernant les crédits viabilisation. Ils ne peuvent être utilisés que pour de la viabilisation. Ce n'est pas fongible, donc on ne peut pas financer des travaux dans des logements de fonction par exemple, qui eux relèvent de crédits d'investissement.

Concernant Françoise, effectivement, et je m'en excuse encore, il y a eu une erreur de nos services lors du dernier Copil restauration, et elle a été oubliée dans l'invitation. Il ne s'agissait bien sûr pas de dissimuler quoi que ce soit. Je m'engage à ce qu'il y ait encore une réunion sur le sujet pour éviter la frustration. Je te remercie encore pour ton investissement depuis deux ans sur le sujet.

Concernant la tarification solidaire, je crois pouvoir dire que notre Collectivité est active, depuis de longues années. On agit bien sûr et en priorité pour une restauration de qualité dans l'ensemble de nos cuisines, avec des produits locaux qu'on cherche encore à renforcer. Avec Laurent KRIEGER, on a porté ce travail, avec le Copil, pour que dès janvier, avec Agrilocal, on puisse avoir davantage de produits alsaciens et soutenir nos producteurs. Ça, c'est un premier point. Je rappellerai aussi bien sûr les travaux que nous avons réalisés, que nous réalisons toujours, dans nos demi-pensions pour accueillir davantage d'élèves, et notamment, vous le savez, les élus strasbourgeois, dans les QPV. Rappelons également qu'aujourd'hui, nous finançons plus de 50 % du coût réel des repas, qui est de l'ordre de 9 euros, qui est le vrai prix quand on tient compte de la masse salariale, de tous les fluides, des investissements dans les cuisines. Il existe également des aides, mais elles sont plus ponctuelles, comme les bourses et les fonds sociaux.

Cette tarification, vous l'avez compris, doit s'inscrire dans une vision d'ensemble, et non comme une mesure isolée ou symbolique. Elle a nécessité un travail de fond ces derniers

mois. Je vous confirme qu'elle va faire l'objet d'un vote très prochainement, comme je m'y étais engagé en début d'année. J'avais dit avant la fin de l'année, donc on est toujours dans les délais. Encore un tout petit peu de patience.

Donc je propose le rejet des amendements, que nous n'avons bien sûr pas attendus pour travailler au système le plus juste.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Nous passons au vote des trois amendements. Concernant le premier amendement, rénover 100 % des logements, déposé par Monsieur KOBRYN, qui est pour ? Quatre. Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté.

Je propose de voter les deux amendements suivants en une fois, puisqu'ils concernent la tarification. Qui est pour la tarification solidaire ? Qui s'abstient ? Une abstention. Les amendements sont rejetés.

Qui est contre le rapport ? Qui s'abstient ? Une abstention. Le rapport est adopté.

CONSIDERANT

Les amendements « Rénover 100% logements de fonction des collèges pour répondre aux besoins du territoire » et « Pour une tarification solidaire de la restauration scolaire dans les collèges alsaciens » au rapport déposés le 13 octobre 2025 par M. Florian KOBRYN.

L'amendement « Pour la mise en place d'une tarification sociale de la restauration scolaire dans les collèges d'Alsace » au rapport déposé le 13 octobre 2025 par Mme Ludivine QUINTALLET.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Rejette à la majorité l'amendement « Rénover 100% logements de fonction des collèges pour répondre aux besoins du territoire » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Pour une tarification solidaire de la restauration scolaire dans les collèges alsaciens » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE. 2 abstentions : Françoise BEY et Serge OEHLER.

- Rejette à la majorité l'amendement « Pour la mise en place d'une tarification sociale de la restauration scolaire dans les collèges d'Alsace » au rapport déposé par Mme Ludivine QUINTALLET.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE. 2 abstentions : Françoise BEY et Serge OEHLER.

- Approuve les critères de calcul de la dotation globale de fonctionnement 2026 des collèges publics d'Alsace, conformément au tableau joint en annexe 1.1 à la présente délibération ;
- Approuve une réfaction sur la dotation globale de fonctionnement calculée pour 2026, en application du principe suivant :
 - Diminution de la dotation globale de fonctionnement 2026 à hauteur des crédits non consommés des dépenses de viabilisation cumulés en 2023 et 2024 issus des comptes financiers du collège public concerné, dans la limite du montant de la dotation de viabilisation 2026 ;
 - Lissage éventuel de cette diminution sur deux ans, lorsque les crédits non consommés des dépenses de viabilisation cumulés en 2023 et 2024 excèdent la dotation de viabilisation 2026 ;
 - Cette réfaction sera appliquée à la dotation globale de fonctionnement 2026 des collèges publics dont le fonds de roulement disponible est supérieur ou égal à 92 jours de fonctionnement et si ce niveau résulte de crédits de viabilisation alloués par la Collectivité ;
- Approuve le montant des dotations globales de fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour l'exercice 2026, conformément au tableau joint en annexe 1.2 à la présente délibération, soit un total de 24 627 485 € ;
- Décide de ne pas verser de bonification en 2026 pour les dépenses de maintenance des collèges publics d'Orbey, Kaysersberg, Sainte Marie-Aux-Mines et Ribeauvillé compte tenu que l'expérimentation de l'intervention de l'équipe de Maintenance Bâtiment de la Collectivité européenne d'Alsace basée à Sélestat, débutée en début d'année 2024, donne satisfaction ;
- Décide de verser une bonification, selon les mêmes critères que les autres collèges publics du Haut-Rhin, pour les dépenses de maintenance 2026 des collèges publics d'Orbey, Kaysersberg, Sainte Marie-Aux-Mines et Ribeauvillé, dans le cas, où l'expérimentation précitée engagée en 2024 serait interrompue en 2026 ;
- Décide de la possibilité pour les collèges publics d'Alsace de présenter des demandes de dotations de fonctionnement complémentaires à étudier au cas par cas, conformément aux orientations de gestion de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2026, jointes en annexe 2 à la présente délibération ;

- Décide de reconduire en 2026 l'enveloppe budgétaire pour chacun des collèges publics pour l'acquisition des équipements, matériels et mobilier par les collèges publics, fixée sur la base de 11 € par élève pour chaque collège telle que décidée par délibération n°CD-2022-4-5-3 du 20 octobre 2022 susvisée ;
- Décide de permettre aux collèges publics de solliciter en 2026 les acquisitions de mobilier, d'équipements et matériels, dans la limite du montant 2026, selon la répartition proposée en annexe 1.2 à la présente délibération ;
- Approuve les termes du projet de notice explicative nommée "Les orientations de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2026" devant accompagner la notification de la dotation globale de fonctionnement adressée à chaque établissement, joint en annexe 2 à la présente délibération pour les collèges publics d'Alsace ;
- Attribue, sur appels de fonds, au budget annexe de la Ville de Strasbourg, la quote-part des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace liées aux charges de fonctionnement et d'investissement engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace, dans la limite des crédits qui seront votés au budget 2026 ;
- Décide de reconduire les modalités de contribution de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses des collèges publics du Haut-Rhin pour l'éducation physique et sportive telles que décidées par délibération n°CD-2022-4-5-3 du 20 octobre 2022 susvisée, sauf pour les collèges publics dont des installations sportives sont mises à disposition gratuitement ou disposant de conditions financières particulières définies dans le cadre d'une convention conclue entre le propriétaire des installations sportives, le collège et la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Décide de fixer la contribution 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses des collèges publics du Haut-Rhin pour l'éducation physique et sportive des collèges du Haut-Rhin selon la répartition proposée en annexe 3 à la présente délibération, pour un montant total de 784 691€ ;
- Décide de ne pas verser de contribution pour l'éducation physique et sportive des collèges du Haut-Rhin bénéficiant d'une gratuité d'utilisation des installations sportives ;

- Adopte pour les restaurants scolaires des collèges publics alsaciens le cadre tarifaire suivant :
 - o un tarif minimum de 3,45 € par repas pour les collégiens (avec effet au 1er septembre 2026) ;
 - o un tarif minimum de 5,20 € par repas pour les commensaux (avec effet au 1er janvier 2026) ;
 - o un tarif de 3,58 € par repas pour le personnel de catégorie C et assimilés, les agents des services de l'Etat (notamment pour les surveillants, emplois aidés) (avec effet au 1er janvier 2026) ;
 - o un tarif de 2,75 € par repas pour l'ensemble des personnels adjoints techniques des collèges et les agents occupant des emplois aidés relevant de la collectivité et travaillant dans un établissement disposant d'une cuisine de production, pour tenir compte des règles de revalorisation du coût des avantages en nature pour le calcul des cotisations sociales définies par l'arrêté du 25 janvier 2025 (avec effet au 1er janvier 2026) ;
- Fixe pour la Participation à la Rémunération des Personnels de restauration et d'Internat (PRPI) des collèges publics alsaciens, à compter du 1^{er} janvier 2026, les taux suivants :
 - o 22,5 % pour les cuisines de production,
 - o 10 % pour les sites télérestaurés,
 - o 12 % pour les sites télérestaurés bénéficiant d'un concours partiel de personnel communal (cas particuliers) ;
- Approuve les modalités de recouvrement de la Participation à la Rémunération des Personnels de restauration et d'Internat (PRPI), à compter de 2026, selon les modalités suivantes :
 - o 1er titre de recettes sera émis courant du 2^{ème} semestre de l'année N correspondant à 80 % du montant prévisionnel du PRPI de l'année N, sur la base du budget voté du collège ;
 - o 2^{ème} titre de recettes sera émis à compter du premier trimestre de l'année n+1 correspondant au solde du PRPI de l'année N, au vu du montant définitif dû, calculé sur la base des recettes du service Hébergement, constaté au compte financier de l'année N et sur présentation du décompte annuel.
- Décide de fixer, pour l'année 2025, le montant des prestations accessoires accordés gratuitement pour les bénéficiaires d'un logement de fonction attribué par nécessité absolue de service dans les collèges publics de l'Alsace, aux montants suivants :

	Personnel de l'Etat : Personnels de direction, d'administration, de gestion, d'éducation, de santé	Personnels de la Collectivité européenne d'Alsace : ATC
Avec chauffage collectif	1 957 €	1 957 €
Chauffage individuel	2 610 €	2 610 €

- Décide d'appliquer aux charges locatives 2025 les valeurs indiquées ci-dessous :

	<i>Année 2025</i>
<i>Eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>35 m3 pour chacune des 2 premières personnes du foyer (soit 70 m3 pour 2 personnes),</i> - <i>Puis 5 m3 par personne supplémentaire dans le foyer,</i> - <i>Plus 25 m3 par salle de bain, plus 20 m3 pour une salle douche</i> <p><i>Il convient d'appliquer le prix du m3 figurant sur les factures de l'établissement.</i></p>
<i>Electricité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tarif de l'électricité : 0,184 €/KWH</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tarif de l'abonnement électricité : 12,26 €/mois</i>
<i>Chaudrage</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tarifs du gaz : 9,1 centimes d'euros / KWH</i> - <i>Tarif du chauffage hors chauffage urbain : forfait par radiateur 339 €</i> - <i>Tarif du chauffage urbain : forfait par radiateur 209,3 €</i>

- Reconduit le dispositif existant pour les sorties avec nuitées pour les écoles et les collèges publics et privés du Haut-Rhin, pour l'année scolaire 2025-2026 tel que décidé par délibération n°CD-2022-4-5-3 du 20 octobre 2022 susvisée et de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour l'année scolaire 2025-2026 sur la base de 10€ par élève et par nuitée pour les séjours effectuées par les écoles et collèges publics et privés du Haut-Rhin exclusivement dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin ;

- Reconduit, pour l'année scolaire 2025-2026, le dispositif existant pour les voyages et sorties scolaires pour les collèges publics et privés du Bas-Rhin tel que décidé par délibération n°CG/2009/12 du Conseil général du Bas-Rhin du 23 mars 2009 susvisée et de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement sur la base de 5 € par élève et par nuitée en limitant le nombre de participants, pour chaque collège, à 30 % des effectifs, et en prévoyant une durée minimale de 4 nuitées (et maximale de 9 nuitées), à l'exception toutefois des échanges franco-allemands qui sont subventionnés sur le fonds de concours académique « langue et culture régionales » géré par la délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV) du Rectorat ;
- Inscrit un crédit de 25 412 176 €, au budget primitif 2026 (opération P1960003 – 1065 – 65-655111-221), pour le fonctionnement des collèges publics d'Alsace ;
- Décide de verser les dotations de fonctionnement pour l'ensemble des collèges publics d'Alsace en janvier 2026, après le vote du budget 2026 : 24 627 485 € ;
- Décide de verser au collèges publics du Haut-Rhin la contribution pour l'éducation physique et sportive des collèges du Haut-Rhin en janvier 2026, après le vote du budget primitif 2026 : 784 691 €.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

Damien FREMONT, Florian KOBRYN, Fleur LARONZE et Ludivine QUINTALLET

0 non-participation au vote

CD-2025-4-5-3 - UNE STRATÉGIE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE, AMBITIEUSE ET RECONNUE PAR L'ETAT

M. Nicolas MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport une stratégie pour l'enfance et la jeunesse, ambitieuse et reconnue par l'Etat. La présentation est faite par Nicolas MATT, qui est très en verve aujourd'hui.

M. MATT – Merci Monsieur le Président. La présentation de ce rapport est pour moi l'occasion de pointer quelques sujets d'importance sur la protection de l'enfance. Déjà je me réjouis qu'à la suite du précédent contrat qui a vu se déployer la stratégie nationale pour la protection et la prévention de l'enfance, nous soyons en capacité de recontractualiser avec l'Etat pour continuer cette stratégie. Cette stratégie me permet de souligner ici qu'il y a quelques défis qui sont face à nous et que nous devrons relever. Il s'agit du défi, et on l'a tous vécu à travers le drame de Benfeld, de la pédopsychiatrie et des enfants à vulnérabilités multiples, du défi des recrutements RH, notamment pour les nombreuses assistantes familiales qui partent à la retraite, du défi du parcours et de la parfaite intégration des mineurs non accompagnés, et aussi du défi du logement quelque part, puisque de nombreux mineurs, dans le cadre de la protection de l'enfance, restent sur des places dédiées aux mineurs alors qu'ils sont majeurs, en raison de défauts de logement et d'insertion dans le droit commun. On rappelle qu'il existe 30 000 demandeurs de logements sociaux dans l'aire métropolitaine de Strasbourg, mais c'est prégnant dans toute l'Alsace. Ces difficultés sont devant nous et doivent être prises à bras le corps. Cela

me permet de rebondir sur la thématique de la mise à disposition des logements de fonction des collèges pour les publics de la protection de l'enfance. Cette stratégie participe de la résolution de ce problème.

Concernant les choses positives, je voulais vous dire aujourd'hui à travers ce rapport à quel point notre Collectivité agit à 360° sur la protection de l'enfance, avec SOS victimes 67 bien sûr. Il s'agit aussi de l'accompagnement dans le recrutement de tiers bénévoles administratifs et de tiers dignes de confiance, de budgets de l'ASE en perpétuelle augmentation depuis 2021, de travaux avec la Direction éducation jeunesse sur l'estime de soi des enfants, d'un plan de lutte contre le harcèlement chez les mineurs pour éviter que des mineurs harcelés entrent dans une spirale négative qui conduit au placement ou au pire, ainsi que de la stratégie des 1 000 jours que nous déployons avec la protection maternelle et infantile, pour accompagner au mieux les jeunes parents et le développement des jeunes enfants. Cela me donne l'occasion de rappeler que nous fêterons en novembre les quatre-vingts ans de la protection maternelle et infantile. Concernant le recrutement des asfam, il s'agit d'une vraie difficulté, partagée dans plusieurs départements. Nous avons été à l'offensive, Président, avec l'inauguration le mois dernier de la maison de l'accueil familial à Rothau, dans la vallée de la Bruche, là où il y a le plus d'ASFAM, justement pour les aider à monter en compétence et pour susciter des vocations. Il s'agit également de la lutte contre la prostitution des mineurs et des mineurs de la protection de l'enfance, avec le dispositif Mousqueton Alsace, qui est une arme précieuse, que nous sommes très fiers d'avoir déployée. On lui souhaite succès et longue vie. Enfin, au-delà de la création du Conseil des jeunes enfants confiés, que vous connaissez bien, j'ai eu le plaisir, lors de la dernière session de l'Observatoire alsacien de la protection de l'enfance, de permettre aux représentants de notre nouveau Conseil des parents de s'exprimer. Les paroles ont été fortes, puissantes, et nous encouragent vraiment dans ce partage et cette acculturation de tous à la protection de l'enfance. Les parents, évidemment, ne doivent absolument pas être oubliés ou mis de côté. Je suis très heureux qu'ils comptent désormais parmi nos usagers actifs de la protection de l'enfance.

Puisque nous parlons du monde associatif, j'aimerais rappeler aussi que les centres socioculturels ont désormais, parmi les attributions que nous leur donnons, vocation à intervenir aussi auprès de la jeunesse, non pas en danger mais en difficulté, qui pourrait se retrouver en danger. Avec les actions que nous allons vous proposer au vote aujourd'hui, co-portées avec l'Etat, c'est vraiment toute cette politique à 360° qui se déploie au bénéfice de la protection de l'enfance. Il n'est pas ordinaire de s'adresser au Directeur général des services ici, mais j'aimerais dire, Monsieur le Directeur général, que c'est quasiment un projet d'administration qui est quelque part porté, parce que cette parfaite coopération entre plusieurs services de notre Collectivité embarque et nous aide aussi, nous les élus, à déployer cette énergie sur la protection. Donc même si les défis sont là, nous en avons parfaitement conscience et nous savons que c'est compliqué, nous nous donnons les moyens de donner le meilleur de notre Collectivité au service de cette enfance en danger. Je vous demande aujourd'hui, mes chers collègues, de bien vouloir adopter cette stratégie pour la prévention de l'enfance et pour la jeunesse. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ça n'est pas le cas, donc je propose de passer au vote, en te remerciant et en remerciant toutes les équipes, sous la conduite de Paul. C'est l'occasion de saluer aussi le travail fait par Ludovic MARÉCHAL aussi, qui est très compliqué. Mais les équipes se donnent à fond, et je suis sensible à leur engagement. Pas d'opposition ni d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les contrats départementaux de prévention et de protection de l'enfance pour les territoires haut-rhinois et bas-rhinois pour 2025-2027 à conclure avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, joints en annexes 1 et 4 à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les contrats départementaux de prévention et protection de l'enfance ;
- Approuve la convention affectant les postes financés par la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance pour le territoire de la Ville de Strasbourg, jointe en annexe 7 à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention affectant les postes financés par la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance pour le territoire de la Ville de Strasbourg ;
- Précise que les crédits en provenance de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé sont versés à la Collectivité européenne d'Alsace et prévues sur les imputations budgétaires suivantes au Budget primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P136	0001	P136E02	T01	(740) 74-74718-4213	1 336 031€
P136	0001	P136E02	T01	(3780) 74-74718-4213	2 398 761 €
P148	0001	P148E02	T015	(4000) 74-7418-428	5 500€
P148	0003	P148E02	T03	(4000) 74-7418-428	2 500€
P021	0004	P021E02	T09	(4565)74-74718-021	1 282 860 €
TOTAL					5 025 652€

- Précise qu'une partie des crédits est reversée à la Ville de Strasbourg pour financer les postes permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le contrat départemental de prévention et protection de l'enfance. Les dépenses réalisées par la Collectivité européenne d'Alsace dans ce cadre sont prévues sur l'imputation budgétaire suivante:

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P136	P136O001	P136E01	T02	(4276) 011-62878-4213	350 000 €
TOTAL					350 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

CD-2025-4-1-1 - L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DES ALSACIENS, RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Isabelle DOLLINGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons à l'action publique au service des Alsaciens, rapport d'activité 2024. Isabelle.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, chers collègues. Le rapport d'activité que vous avez trouvé à vos places ce matin, et qui sera défilé, n'est pas un simple document administratif, c'est un acte politique, un acte de transparence, de responsabilité et de confiance envers les Alsaciens. Ce rapport répond à une obligation légale, certes. Mais nous

avons choisi d'en faire bien plus : un outil de lisibilité démocratique, un levier de compréhension citoyenne, mais surtout un miroir de l'action publique territoriale. Un service public lisible, c'est un service public légitime. Dans un contexte où la défiance envers les institutions progresse, notre devoir est clair : rendre visible ce qui est utile, rendre compréhensible ce qui est complexe, rendre accessible ce qui est stratégique. Ce rapport est conçu dans cet esprit. Il ne se contente pas d'énumérer les politiques : il les incarne, il les illustre, il les relie à la vie quotidienne des Alsaciens. Nous avons ainsi fait le choix d'un format resserré, synthétique, lisible. Il ne s'agit pas d'un annuaire de 150 pages, mais d'un document qui va à l'essentiel : des chiffres, des faits, des résultats, parce que l'action publique ne vaut que si elle est bien comprise, parce que la performance publique ne se mesure pas en volume, mais en impact. Ce rapport consacre une place spécifique à chacun des sept territoires de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous affirmons ici notre volonté de construire une Alsace des proximités, des coopérations, des projets partagés. Ces pages territoriales montrent que notre Collectivité agit au plus près du terrain, avec les élus, les partenaires, les citoyens, avec une vraie vision, celle d'une Alsace forte, fière de son identité, engagée dans l'action.

Je voudrais par la même occasion saluer ici le travail remarquable des services de la Collectivité, qui œuvrent au quotidien avec rigueur, avec engagement et avec un vrai sens du service public. Mes remerciements vont également à la Direction de l'innovation et de la transformation publique, sous la direction de Gabriel, qui a piloté cet exercice avec méthode, exigence et créativité.

Permettez-moi de vous annoncer une bonne nouvelle, puisque la Collectivité a eu deux prix Territoria. Le premier est un prix Territoria bronze, dans le cadre de l'innovation managériale. Cela a été porté par la Direction de l'innovation et de la transformation publique et la Direction de l'enfance et de la jeunesse, pour notamment le « Sprint », une méthode collaborative intensive que la Collectivité a utilisée. C'est une méthode issue du monde de l'entreprise sous un format collaboratif en deux jours et demi pour co-construire, prototyper et tester auprès de toutes les parties prenantes l'ambition éducative d'un établissement scolaire et ses déclinaisons architecturales. Un deuxième prix Territoria a été attribué à la Collectivité, pour une action portée par la DITP et la Direction de l'aide sociale à l'enfance : sensibilisation exploitation sexuelle des mineurs. La Collectivité a créé un programme de communication multiformat, avec des webinaires, des fiches pédagogiques, des podcasts, un livret et un événement permettant une mobilisation maximale des agents et des partenaires pour une appropriation optimale des préconisations de cette recherche action qui est citée dans l'Observatoire de la protection de l'enfance de notre Collectivité. Bravo à eux.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Nathalie MARAJO.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Président, chers collègues. Ce rapport d'activité, ce n'est pas une compilation de chiffres. C'est le reflet d'une Collectivité qui agit, d'un service public alsacien qui avance, qui se transforme et qui s'améliore. Année après année, nous faisons évoluer nos pratiques pour rendre l'action publique plus claire, plus fluide et plus humaine. Ce n'est pas une formule, c'est du concret. Ainsi, grâce au travail mené par la Commission service public alsacien, plus de 60 000 courriers ont été simplifiés en 2024 et plus de 200 000 depuis la création de la CeA. Des lettres plus claires, un langage simple, des titres explicites, la mention précise des pièces à fournir et des suites à donner. Tout cela paraît anodin, mais cela évite les incompréhensions, limite les allers-retours et accélère l'efficacité. Deux comités de simplification réunissant élus et administration assurent le suivi régulier de cette démarche. Ils arbitrent, accompagnent et mesurent les résultats, et pour être sûrs de rester connectés à la réalité, ils s'appuient sur des groupes testeurs d'usagers. Là encore, c'est du concret.

Dans le même esprit, nous avons adopté une feuille de route pour l'inclusion numérique,

parce qu'aujourd'hui, l'accès au numérique, c'est aussi l'accès aux droits. Nos publics les plus fragiles, ceux qui ont le plus besoin de nous, ne doivent jamais se retrouver face à un mur de complexité administrative. Simplifier, c'est donc bien plus qu'une réforme technique, c'est un acte de justice sociale. Cette même volonté guide notre travail d'amélioration de l'accueil, qu'il soit physique, téléphonique ou en ligne, pour que le premier contact soit plus simple et l'orientation plus rapide. Parce qu'un service public moderne, c'est avant tout un service public qui comprend, qui écoute et qui respecte.

Pour illustrer cette dynamique, je vais prendre un exemple parmi tant d'autres, celui du monde sportif que j'ai l'honneur d'accompagner. 2024 a été une année exceptionnelle. Les passages des flammes olympiques et paralympiques et les initiatives corollaires ont marqué toute l'Alsace. Derrière ces moments de fierté, il y a un engagement concret. 5,5 millions d'euros de budget pour soutenir plus de 438 000 licenciés, 4 390 clubs, 80 comités départementaux et 5,5 millions d'euros supplémentaires pour accompagner les équipements sportifs en investissement.

C'est donc un investissement fort dans la vitalité, la santé et la cohésion de notre territoire. Nous avons voulu que ce soutien soit plus simple, plus direct. Nous avons allégé les procédures pour que les associations n'aient plus à ressaisir chaque année les mêmes statuts et justificatifs. C'est une mesure de bon sens, mais surtout une marque de respect pour le temps des bénévoles, ces femmes et ces hommes qui font vivre nos villages, nos clubs, nos valeurs.

Alors oui, tout n'est pas parfait. Il faut avoir la lucidité et l'humilité de le reconnaître. Mais nous avançons dans le bon sens, avec lucidité et exigence, en gardant un cap clair, celui d'une Collectivité qui agit au plus près des Alsaciens, à leurs côtés et non pas au-dessus d'eux. Ce rapport d'activité raconte cette belle histoire collective, celle d'une Alsace qui innove, qui rayonne et qui prend soin, d'agents engagés, que je remercie, d'élus mobilisés, de citoyens impliqués. Et c'est ensemble, avec cette énergie, cette exigence et cette capacité à nous réinventer, que nous continuerons à faire vivre un service public alsacien plus efficace, plus humain et plus proche. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Nathalie. Merci pour l'hommage et la reconnaissance aussi à nos agents. Ce n'est pas un vote. On prend acte de ce rapport d'activité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

➤ Donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative au rapport d'activité 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Acte est donné à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

CD-2025-4-1-3 - DES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant, des ressources humaines au service de nos politiques publiques. Pierre BIHL.

M. BIHL – Monsieur le Président, chers collègues. Ce rapport a pour objet de vous proposer une modification du régime indemnitaire, en raison de l'évolution du référentiel des métiers de la Collectivité. Je rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, la Collectivité est dotée d'un référentiel des métiers unifié. Cet outil est indispensable dans notre démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le GPEC, au sein de la Collectivité. Il doit rester un outil dynamique et évolutif. C'est pour cette raison que plusieurs modifications ont été apportées au référentiel des métiers, ainsi qu'au référentiel des compétences, en concertation avec les directions et les représentants du personnel. Trois types de modifications ont été apportées : des créations de nouveaux métiers, des suppressions de métiers qui ne sont plus exercés au sein de notre Collectivité, et des modifications d'intitulés. Ce rapport a été présenté au CST du 22 septembre 2025. Il vous est aussi proposé de valider la création de 20 postes en vue de couvrir les besoins de notre Collectivité, dont 9 postes pour la réorganisation des services d'accueil d'urgence à la cité de l'enfance, à Colmar, et 6 postes d'accueil réservés aux accompagnements de situations d'inaptitude. Ces dossiers ont été présentés à la formation spécialisée du CT du 13 octobre 2025. Il vous est proposé d'approuver ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Comme chaque année, cette délibération nous permet notamment d'aborder plusieurs questions relatives aux conditions de travail de nos agentes et de nos agents. Je souhaitais évoquer avec vous la question, qui nous a interpellés, du télétravail, qui malheureusement n'est pas abordée alors qu'il s'agit bien d'une délibération qui concerne les conditions de travail. Le télétravail peut notamment aggraver les difficultés des agents en les isolant et peut faire obstacle aux dynamiques collectives. Mais dans certains cas il peut être très favorable à l'organisation d'un travail plus souple ou en tout cas plus fluide. Nous regrettons malheureusement que cette délibération n'en parle pas plus et ne permette pas un débat collectif, pour notamment nous interroger sur le nombre de journées qui pourrait être retenu, le volume de jours. Sur cette question, qui a été débattue avec les syndicats notamment, il a été retenu un plafonnement de 1 à 2 journées télétravaillables par semaine et un volume de 20 jours flottants sur l'année. On peut tout de même questionner le nombre de jours, même si bien évidemment le côté flottant s'explique. Il aurait également été intéressant de mieux prendre en compte les contraintes de notre Collectivité à l'échelle alsacienne, puisqu'on a aujourd'hui des postes qui ne sont plus localisés sur un seul site mais répartis sur tout un territoire, et d'avoir une réflexion d'ensemble sur les métiers. Nous avons une liste des métiers et des postes, qui sont mentionnés dans la délibération. Toujours est-il qu'il y a des métiers pour lesquels le télétravail est peut-être plus adapté. En outre, le principe d'égalité de traitement le permet. Si, certes, à situation égale, il faut l'égalité, on peut aussi admettre des compensations ou des adaptations en cas de différence de poste. J'aurais donc souhaité introduire cette question dans le débat, pour qu'on puisse en discuter, et envisager peut-être une nouvelle discussion lors d'un prochain Conseil, pour qu'on puisse en débattre dans le cadre de cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est au rapporteur.

M. BIHL – Concernant les conditions de travail et la refonte relative à la charte sur le télétravail, je précise que cette modification n'est pas soumise à délibération. On n'est donc pas tenus de la passer ici, au sein de notre Assemblée. Je rappelle aussi ce qui est prévu concernant le télétravail : à compter du 1^{er} janvier 2026, il s'agit de réduire de 2 jours à 1 jour le temps de télétravail pour les agents qui sont en contact avec le public, notamment dans nos centres médico-sociaux, et pour nos cadres, dont on souhaite qu'ils soient plus présents aux côtés de leurs équipes.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Nous allons passer au vote. Pardon, mais puisque personne n'avait levé la main, j'ai donné la parole au rapporteur pour répondre. Allez-y.

Mme QUINTALLET – Merci. Nous n'avons pas eu de séance depuis l'été, et j'ai eu connaissance d'une situation concernant les autorisations spéciales d'absence, qui peuvent être attribuées aux agents pour assurer la garde de leurs enfants suite à la fermeture de certaines écoles en raison des fortes chaleurs. J'ai donc appris que la CeA avait refusé des ASA aux agents, alors même que les classes étaient fermées et qu'il y avait nécessité de garder les enfants. Ce refus, Monsieur le Président, a été perçu comme un manque de bienveillance et de prise en compte de la santé des enfants et des personnels éducatifs. Ça a été très mal perçu par les agents, alors même que les agents de la Ville de Strasbourg et de l'EMS en ont bénéficié, et cela sans difficulté. À notre sens, le changement climatique, on le constate, entraîne des situations extrêmes exceptionnelles, qu'il nous apparaît nécessaire de prendre en compte. Nous pensons que les collectivités doivent montrer l'exemple.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël, tu voulais t'exprimer sur le sujet.

M. SCHELLENBERGER – C'est juste pour réagir sur ces sujets-là. Je suis très favorable à ce qu'on discute de tout ça, mais aussi de toutes les conséquences qui vont avec. Dans toutes les conséquences qui vont avec, notamment le télétravail, la mobilité du travail au quotidien, il y a la réduction des surfaces de bureau. Ce que je constate dans un certain nombre de discussions qu'on a parfois dans la Collectivité, c'est qu'on est d'accord pour avoir beaucoup de télétravail, mais on n'est pas d'accord pour que le temps de travail au bureau soit en flex office, partagé, etc. Disons-le : ça concerne essentiellement les fonctions supports. Les travailleurs sociaux peuvent faire en télétravail tout le back office, mais le front office restera quand même toujours en présentiel. Ça a pour conséquence de réduire les surfaces de bureau, et surtout la surface individuelle de bureau. Je pense qu'il faut y aller, même à fond. Ça pourrait même réinterroger très largement le nombre de mètres carrés qu'on construit. Un certain nombre de collectivités ont fait ce choix-là, qui se révèle à la fin gagnant pour tout le monde, la Collectivité comme le collaborateur. Deux jours de télétravail, ok. Mais c'est autant de mètres carrés en moins et de mètres carrés qu'on doit partager entre collaborateurs. Je trouve que c'est intéressant.

M. LE PRÉSIDENT – Pierre.

M. BIHL – Concernant votre question au sujet des ASA suite à la fermeture d'écoles, après renseignement, mais je propose qu'on le vérifie de façon plus précise, il s'avère que les cas de refus sont liés au fait qu'il n'y avait pas de problématique de garde pour ces agents-là. Ils avaient donc la possibilité de faire garder leur enfant. Mais on va vérifier et on vous le précisera.

M. LE PRÉSIDENT – Sur le plan du télétravail, je rappelle qu'on avait mis ça en place dans le contexte du Covid, qui ne nous permettait pas encore d'avoir le recul nécessaire sur le télétravail. Le télétravail peut avoir effectivement du sens. C'est pour cette raison qu'on l'a promu et qu'on continue à le promouvoir. En revanche, il y a deux catégories pour lesquelles 2 jours nous apparaissent trop importants. Il y a ceux qui sont en front office et qui ont besoin d'être en lien direct, pour le service public dont ils ont la responsabilité, avec nos concitoyens. Deux jours, c'est trop par rapport au rôle et au métier qu'ils assument. La deuxième situation est celle des cadres, qui doivent avoir un lien avec les salariés qu'ils encadrent. Deux jours, ainsi que les 35 h, nous amenaient à une situation où ils ne pouvaient pas être en lien. Or, aujourd'hui, toutes les études qui ont été réalisées sur ce sujet mettent l'accent sur la nécessité de retrouver du lien entre les agents, pour le bien-être et le suivi de l'action au quotidien des salariés. C'est dans cet esprit-là que ce choix a été fait. Donc la réduction du nombre de jours de télétravail ne concerne qu'une petite partie des 6 300 agents, dont la plupart pourront garder leurs 2 jours de télétravail.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les modifications du RIFSEEP applicables aux agents dont le périmètre et les conditions sont précisées dans les annexes 1 à 5 de la présente délibération au 1er janvier 2026 ;
- Approuve la création des emplois listés à l'annexe 6 à la présente délibération et modifie le tableau des emplois de l'administration en conséquence, les crédits étant inscrits au budget des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

3 abstentions

Damien FREMONT, Fleur LARONZE et Ludivine QUINTALLET

0 non-participation au vote

CD-2025-4-1-2 - SITUATION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe à la situation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pierre.

M. BIHL – C'est le dernier rapport de cette séance plénière. Je vous rappelle qu'en amont du débat sur les orientations budgétaires, il est réglementairement prévu pour les collectivités de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et sur les actions menées et moyens mobilisés à cette fin. Vous trouverez le détail de toutes ces actions dans le rapport. Je rappelle aussi que depuis l'année dernière, la Collectivité a également l'obligation de publier quatre indicateurs de l'index égalité professionnelle. Les collectivités qui ont un nombre de points inférieur à 75 sur 100 se verront obligées de prendre des mesures spécifiques destinées à corriger les inégalités. Si la CeA n'est pas soumise aux objectifs de progression, dans la mesure où elle affiche un score de 79 sur 100, il est à noter que le résultat obtenu est moins élevé que l'année dernière. L'explication réside dans le fait que les avancements de grade ont davantage concerné les femmes que les hommes – tant mieux. Sur cet indicateur, la Collectivité obtient un score de 8 points, contre 25 l'année dernière. En effet, en 2023, l'écart constaté sur les avancements de grade était de 0,39 %, en défaveur des femmes, alors que pour les données de l'index 2024, c'est l'inverse : l'écart mesuré se monte à 6,3 %, cette fois-ci en faveur des femmes, notamment suite à une meilleure réussite aux examens de nos agentes, dont les résultats étaient deux fois meilleurs que ceux de nos agents. Ça a donc eu une répercussion sur cet index.

Au-delà de cet index et du rapport de situation, je rappelle que le taux de féminisation global au sein de notre Collectivité est de 68,34 %. Il est stable par rapport à celui de 2023, qui était de 68,39 %. La Collectivité poursuit la mise en œuvre de son second plan égalité professionnelle femmes hommes pour la période 2024-2026, qui se décline en cinq axes, précisés dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Chaque année, je tiens à prendre la parole, parce que ces rapports sont très importants, même si ce sont des rapports de situation. C'est-à-dire que ces rapports sont obligatoires, on ne les vote pas, mais on en prend acte. Toujours est-il que la situation est assez atypique pour notre Collectivité, puisqu'on a tout de même une surreprésentation des femmes, les deux tiers de nos effectifs étant des femmes. Par le passé, on a pu constater un écart de prime de 30 % à leur détriment, ce qui est bien le signe d'une répartition genrée des métiers, sachant qu'on a aussi dans notre Collectivité des postes plus précaires et pénibles occupés par les femmes. C'est un constat que l'on peut faire aussi dans notre société. Mais malheureusement, nous avons déjà deux plans triennaux, qui ne sont pas encore arrivés à leur terme, l'un en 2021 et le suivant en 2024.

Principalement, ce rapport s'appuie sur l'index égalité professionnelle, qui est obligatoire en vertu de la loi, mais qui est très critiqué par les organisations syndicales, les associations féministes et même par la Cour des comptes, notamment en raison des sanctions prévues qui se révèlent trop peu dissuasives. Cet index, j'ai eu l'occasion par le passé de le critiquer, notamment au regard des travaux des économistes, qui ont pu révéler que cet index tend à invisibiliser les inégalités réelles, par rapport notamment aux choix méthodologiques retenus. C'est malheureusement le cas, parce que cet index vient dissimuler des informations. Il ne permet pas de prendre connaissance très précisément des différences, notamment de rémunération.

J'allais effectivement relever cette différence de points par rapport à l'année dernière, qui est quand même flagrante, de 95 sur 100 l'année dernière à 79 sur 100 cette année. C'est un système de points, et non un pourcentage. Vous avez donné des éléments d'explication. Mais par rapport à la grande proportion des femmes, on pourrait tout de même s'attendre à ce qu'il y ait également une plus forte prise en compte, par les mesures proposées, pour combattre les inégalités, une plus grande représentation. Il pourrait s'agir de réussites à des concours, ou de dispositifs de sensibilisation, par exemple à la lutte contre les stéréotypes, à la lutte contre les violences faites aux femmes, et pour une lecture plus genrée du budget, une lecture féministe transversale de notre politique. Voilà ce que nous pourrions mettre en œuvre pour le futur. Merci.

M. BIHL – Très rapidement, je vous rejoins sur la pertinence de l'index. Je suis tout à fait d'accord et je crois que d'autres départements ont déjà réagi. Le fait que 68 % de femmes exercent dans notre Collectivité, inévitablement, a une répercussion sur cet index. Notamment, comme je le disais tout à l'heure, concernant la réussite aux examens, comme il y a plus de femmes dans nos effectifs, il y a plus de femmes qui se présentent aux examens, et le résultat impacte cet index. Mais ce n'est pas pour cette raison qu'il va falloir changer nos façons de faire. Ce n'est pas l'index qui va nous imposer des changements en termes de présentation de ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Ainsi s'achève notre plénière.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace

Donne acte de la communication du rapport 2024 de situation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, accompagnée de son annexe de données chiffrées, préalablement au débat sur le projet de budget 2026.

Acte est donné à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

M. LE PRÉSIDENT – Pour information, trois questions écrites ont été déposées par Monsieur KOBRYN, sur le projet Europa Vallée et Europa-Park, sur le transport des élèves en situation de handicap et sur le contrat triennal. Elles ont été déposées le 15 octobre. Elles donneront lieu, Monsieur KOBRYN, à une réponse écrite de ma part dans les jours à venir.

La séance est levée à 16 heures 30.

Séance Plénière du Conseil d'Alsace
20 octobre 2025

AMENDEMENT – Restaurer l'accompagnement psychologique des enfants exposés aux violences conjugales.

Rapport N° CD-2025-4-4-1
N° applicatif 13174

Exposé sommaire

L'aide financière d'aide sociale à l'enfance (AFASE) vise un objectif de prévention et un soutien ciblé aux enfants dont l'intégrité physique et/ou psychique le nécessite.

Cette mesure est toutefois ponctuelle et provisoire. Elle doit donc être accompagnée d'accompagnement plus large, en particulier pour l'accompagnement psychologique des enfants exposés aux violences conjugales.

Or, en juin 2025, la majorité politique de la Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'arrêter le soutien pour l'accompagnement psychologique des enfants exposés aux violences conjugales pour les CIDFF du Bas-Rhin et CIDFF du Haut-Rhin.

Par cohérence avec les objectifs de l'AFASE décrits dans le présent rapport, cet amendement propose de rétablir cet accompagnement indispensable des enfants exposés aux violences conjugales.

Amendement

Dans le rapport, APRES "L'AFASE permet donc de renforcer la prévention et d'éviter les placements coûteux, tout en assurant un soutien ciblé et temporaire aux familles et aux enfants dont l'intégrité physique et/ou psychique le nécessite. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche du projet pour l'enfant notamment en prévention et en matière de soutien à la parentalité."

RAJOUTER

"Dans la poursuite de cet objectif, un dispositif d'accompagnement psychologique des enfants exposés aux violences conjugales sera rétabli au 1er janvier 2026."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Séance Plénière du Conseil d'Alsace
20 octobre 2025

**AMENDEMENT – L'absence de tarification solidaire dans la restauration scolaire
des collèges ne doit pas pénaliser les enfants bénéficiaires de l'AFASE**

Rapport N° CD-2025-4-4-1
N° applicatif 13174

Exposé sommaire

L'aide financière d'aide sociale à l'enfance (AFASE) permet notamment de couvrir les frais de restauration.

En l'absence de tarification solidaire dans les cantines des collèges publics, les enfants bénéficiaires d'une AFASE sont pénalisés par une tarification sourde aux réalités sociales.

Afin de ne pas amputer l'aide alimentaire par le coût des repas pris au collège, cet amendement propose de prendre en charge par la Collectivité les coûts des repas en restauration scolaire pour les enfants scolarisés dans les collèges publics alsaciens.

Cela permet de préserver l'aide alimentaire pour les autres repas (qui ne sont pas sur le temps scolaire) et qui représentent 80% des repas (déjeuner et dîner) et que la Collectivité prenne ses responsabilités en l'absence de tarification solidaire.

Amendement

Dans le Règlement relatif à l'aide financière d'aide sociale à l'enfance (AFASE)

REEMPLACER (page 6) "Prioritairement, l'aide alimentaire sera attribuée par le paiement de la restauration scolaire ;"

PAR

"Prioritairement, l'aide alimentaire sera attribuée par le paiement de la restauration scolaire (hors collèges publics). Dans le cas d'élèves scolarisés dans des collèges publics d'Alsace, en l'absence de tarification solidaire, la Collectivité européenne d'Alsace prendra à sa charge l'intégralité des frais de restauration scolaire sans prélèvement sur la dotation d'aide alimentaire qui restera inchangée et sera mobilisée pour tous les autres repas de l'enfant."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Séance Plénière du Conseil d'Alsace
20 octobre 2025

**AMENDEMENT – Rénover 100% logements de fonction des collèges
pour répondre aux besoins du territoire**

Rapport N° CD-2025-4-5-2
N° applicatif 13228

Exposé sommaire

Il est proposé dans cette délibération de réduire la dotation des collèges publics n'ayant pas consommé l'intégralité de leur budget.

Or, dans de nombreux collèges, des logements de fonction vacants ne sont pas rénovés alors que les besoins sociaux sont grandissants. L'argument budgétaire est souvent opposé pour justifier l'impossibilité de faire ces travaux. Or, de l'argent il y en a : a minima avec le montant de la réfaction proposée.

Pour ne pas donner l'impression de faire les poches des collèges, sanctuariser ces budgets pour les besoins de rénovation des logements de fonction.

Cet amendement propose donc de sanctuariser le montant global de la dotation et de flécher la réfaction de la dotation envisagée vers les travaux des logements de fonction afin d'atteindre l'objectif de 100% de logements rénovés et pouvant être mis à disposition.

Amendement, dans la délibération :

REEMPLACER le deuxième paragraphe intitulé "Approuve une réfaction sur la dotation globale de fonctionnement calculée pour 2026, en application du principe suivant :"

PAR "Approuve une réfaction sur la dotation globale de fonctionnement calculée pour 2026 qui sera fléché vers les travaux de rénovation des logements de fonction des collèges, en application du principe suivant :"

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

AMENDEMENT - Pour une tarification solidaire de la restauration scolaire dans les collèges alsaciens

Rapport N° CD-2025-4-5-2 - N°applicatif 13228

Exposé sommaire

La Collectivité européenne d'Alsace n'a aucune tarification solidaire dans la restauration scolaire des collèges. Ce choix politique laisse à la porte de la restauration scolaire de nombreux collégiens et de nombreuses collégiennes.

Pire, la Collectivité met sur le dos des familles trois factures qu'elles ne devraient pas payer. Elles doivent alors se substituer aux missions de la CeA. La CeA demande en effet aux familles de payer une partie de la rémunération des agents qui sont de sa responsabilité afin de réduire ses frais de fonctionnement. Elle ponctionne également le budget des familles pour réduire le coût des fluides et de l'électricité. Enfin, la réduction du coût des repas consommés par les Agents Techniques des Collèges, juste mesure à destination des agents de la Collectivité, ne fait l'objet d'aucune compensation et est donc payée par les familles.

Il est temps d'arrêter ces pratiques qui permettent de prélever aux familles plus de 7 millions d'euros pour des missions qui relèvent d'abord de la responsabilité de la CeA. Les familles ne sont pas des vaches à lait pour améliorer les ratios comptables de la CeA.

C'est la raison pour laquelle, consciente du rôle de la Collectivité européenne d'Alsace à délivrer un service public à destination des collégiens et des collégiennes, cet amendement propose la mise en place d'une tarification solidaire des collèges au 1er janvier 2026.

Amendement

Dans l'Annexe 2, APRES (page 9)

"Une contribution appelée participation aux charges communes (PCC) est versée au budget général du collège par le budget annexe du SRH."

et APRES (page 16)

"Alignement des taux de versement de la participation du personnel (PRPI) des collèges publics alsaciens"

AJOUTER

"Cette contribution sera supprimée au 1er janvier 2026 et remplacée par la mise en place d'une tarification solidaire."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Séance Plénière - 20 octobre 2025

AMENDEMENT: pour la mise en place d'une tarification sociale de la restauration scolaire dans les collèges d'Alsace.

Rapport N° CD-2025-4-5-2
N° applicatif 13228

Exposé sommaire

La cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, mais également un espace privilégié d'inclusion sociale pour les enfants.

Elle permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées, d'avoir un repas complet et équilibré. Elle favorise ainsi leur concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en contribuant à la réduction des inégalités.

Or les enfants issus des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les enfants issus des familles favorisées et très favorisées. En Alsace, le taux de demi-pensionnaire au collège est bien inférieur à la moyenne nationale.

Rappelons que la mise en place d'une tarification sociale pour la restauration scolaire est préconisée par l'Etat, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il est donc urgent de mettre en place une tarification sociale de la restauration scolaire dans les collèges alsaciens pour donner à chaque enfant les moyens de la réussite. Celle-ci contribuera également à réduire les risques d'impayés de cantine pour la collectivité.

Amendement

En page 8, APRÈS:

"k) Cadre tarifaire des services de restauration des collèges publics alsaciens"

AJOUTER:

"Une délibération prévoyant une tarification solidaire dans les cantines des collèges sera soumise prochainement au Conseil d'Alsace, pour un déploiement en 2026. La tarification sociale proposera au moins une tranche inférieure ou égale à 1 € pour les familles disposant d'un faible quotient familial".

Amendement déposé par **Madame Ludivine QUINTALLET** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.



Séance Plénière - 20 octobre 2025

AMENDEMENT: Le bénévolat ne doit pas devenir du salariat déguisé

Rapport N° CD-2025-4-5-4
N° applicatif 13328

Exposé sommaire

Le présent rapport vise à "valoriser, encourager et soutenir l'engagement des alsaciens", en rappelant que "455.000 bénévoles œuvrent quotidiennement dans 33.500 associations". Ainsi, "près d'un alsacien sur quatre est bénévole associatif".

La vitalité de l'engagement est à souligner, et son apport pour le vivre ensemble dans notre société est colossal.

Mais ne perdons pas de vue que dans diverses missions, ce bénévolat vient combler les carences de l'Etat et des collectivités, notamment dans les missions de solidarité.

Également, l'engagement bénévole est et doit rester par nature, altruiste et volontaire. Il permet d'agir pour le collectif, même s'il permet par ailleurs au bénévole de créer du lien social, parfois de reprendre confiance en soi, de développer des compétences, qui lui seront bénéfiques sur le plan personnel, quelle que soit sa situation individuelle.

Cependant, la Carte de l'Engagement Alsace proposée dans ce rapport, contre 250 heures de bénévolat par an, se rapproche du modèle du salariat.

Et il n'est pas précisé comment la Collectivité européenne d'Alsace pourrait mettre en œuvre cette mesure, à moyens humains constants, ni comment les associations pourraient assumer cette mission supplémentaire de comptabilisation des heures réalisées par chaque bénévole.

Cet amendement propose donc de supprimer cette action, pour se concentrer sur les réponses suivantes :

- Renforcer l'action publique là où elle fait défaut, notamment en termes d'hébergement d'urgence et d'aide alimentaire
- Renforcer l'aide aux associations dans leurs différents champs d'action, notamment par l'aide à la mutualisation de matériel et la mise à disposition de locaux
- Renforcer le pouvoir d'agir, dès le jeune âge

Amendement

En page 4, SUPPRIMER :

“Action 1 : La Carte Engagement Alsace

Créer une Carte Engagement Alsace destinée à :

- reconnaître les heures de bénévolat et d’engagement,*
- offrir des bonifications en signe de remerciement,*
- valoriser les compétences acquises.*

Cette carte est destinée aux bénévoles associatifs et aussi à d’autres formes d’engagement telles que les collaborateurs occasionnels de service public, les bénévoles des bibliothèques d’Alsace, les membres du Conseil de développement, les membres du Conseil des jeunes, les veilleurs de mémoire, les tiers de confiance, les tiers bénévoles administratifs, etc.

Sur le modèle allemand développé dans le Bade-Wurtemberg, « la Ehrenamstkarte », la carte pourra être délivrée à partir de la justification d’un certain nombre d’heures d’engagement (250 heures par an, environ ½ journée par semaine) et permettra l’accès privilégié à des événements culturels, sportifs ou d’autres actions portées par la Collectivité européenne d’Alsace ou de ses partenaires.

Face aux enjeux liés au vieillissement de la population, une valorisation spécifique sera mise en œuvre pour reconnaître le bénévolat auprès des personnes âgées dépendantes et développer l’implication des citoyens dans ce secteur.”

Amendement déposé par **Monsieur Damien FREMONT** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.



Séance Plénière du Conseil d'Alsace - 20 octobre 2025

AMENDEMENT - Pas un euro de moins pour les associations

Rapport N° CD-2025-4-5-4 - N° applicatif 13328

Exposé sommaire

Par ce présent rapport, la collectivité reconnaît l'importance des associations.

Celles-ci se sont massivement mobilisées ce samedi 11 octobre à l'appel du mouvement "Ca ne tient plus". Leur mot d'ordre est simple : "pas un euro de moins pour les associations."

Au regard du maillage fin des associations et de leur rôle démocratique et social fondamental, les associations n'ont pas à être une variable d'ajustement budgétaire de l'Etat ou des collectivités .

Cet amendement propose donc de répondre au cri d'alerte du mouvement associatif et de prendre l'engagement fort de sanctuarisation des budgets dédiés

Amendement

Dans la délibération, APRES "Action 10 : la création d'un Collectif Alsace"

AJOUTER

"Action 11 : S'engager à ne pas baisser d'un euro le budget de la Collectivité attribué aux associations"

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Séance Plénière - 20 octobre 2025

AMENDEMENT:

Un taux kilométrique R-PASS progressivement aligné sur la LKW Maut allemande = une garantie de chute du trafic de transit poids lourds sur les routes alsaciennes

Rapport N° CD-2025-4-7-1

N° applicatif 13357

Exposé sommaire

Les alsaciens et les alsaciennes se sont prononcés à 80% (sondage OpinionWay) en faveur de la mise en application d'une taxe poids lourds sur les routes alsaciennes, à l'image de ce qui existe déjà chez nos voisins allemands depuis 20 ans, et dans de nombreux autres pays européens.

La préoccupation des alsaciennes et des alsaciens est bien de retrouver a minima un trafic poids lourds inférieur à ce qu'a généré en Alsace la mise en place de la LKW Maut il y a 20 ans.

L'augmentation de la LKW Maut de 0,15 euros/km en décembre 2023 a généré un report supplémentaire de trafic poids lourds de +30% dès fin 2024.

Fixer le taux kilométrique moyen de R-PASS à 0,15 euros reviendrait à espérer au mieux retrouver la situation d'avant décembre 2023 sur les routes alsaciennes. Cela reviendrait à considérer le trafic poids lourds comme acceptable pour les alsaciennes et les alsaciens jusqu'en décembre 2023.

Ce taux kilométrique maintiendrait un déséquilibre de coût pour les transporteurs européens entre une traversée Nord-Sud côté alsacien ou côté allemand : compter en moyenne 40 euros environ avec R-PASS, contre 60 euros environ avec la LKW-MAUT.

Il est très probable que le moindre coût de la traversée côté alsacien ne fasse pas changer les habitudes de transport pour les poids lourds européens!

Or l'explosion du trafic poids lourds, effective depuis 20 ans, est bien le problème sur lequel les alsaciens et les alsaciennes nous ont commandé d'agir. Les alsaciens et les alsaciennes réclament légitimement une amélioration de leur cadre de vie, de leur santé, de leur environnement, et nous nous devons d'y répondre concrètement et efficacement. Nous contenter d'une demi-mesure serait de nature à affaiblir la confiance de nos concitoyennes et de nos concitoyens dans l'action publique.

Par ailleurs, les acteurs économiques du territoire ont besoin de visibilité sur les années à venir sur l'évolution du taux kilométrique de cette taxe R-PASS. Nous leur devons cette transparence.

Le présent amendement propose donc d'échelonner sur trois ans un alignement de la grille tarifaire R-PASS sur le taux kilométrique pratiqué en Allemagne, à savoir en moyenne 0,34 euros/km.

Amendement :

Page 5, après :

"Les niveaux figurant dans la grille ci-dessous sont inférieurs ou égaux aux maximums prévus par les textes actuellement en préparation"

RAJOUTER :

"La présente grille tarifaire s'appliquera pour la période du 01/01/2027 au 31/12/27.

Pour garantir une lisibilité pour les acteurs du monde économique, et pour conserver un lien de confiance dans l'action publique, cette grille évoluera en deux temps :

- grille tarifaire intermédiaire sur la période du 01/01/28 au 31/12/28*
- grille tarifaire alignée sur la LKW Maut allemande dès le 01/01/29"*

Amendement déposé par **Monsieur Damien FREMONT** pour le collectif des élus écologistes et communiste.



Séance Plénière - 20 octobre 2025

AMENDEMENT: Garantir que R-PASS ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions

**Rapport N° CD-2025-4-7-1
N° applicatif 13357**

Exposé sommaire

Les alsaciens et les alsaciennes se sont prononcés à 80% (sondage OpinionWay) en faveur de la mise en application d'une taxe poids lourds sur les routes alsaciennes, à l'image de ce qui existe déjà chez nos voisins allemands depuis 20 ans, et dans de nombreux autres pays européens.

Comme le rappelle le présent rapport, l'un des objectifs de la contribution poids lourds R-PASS est de "réduire le transit poids lourds".

Rappelons qu'au fil des décennies, c'est bien le développement de projets routiers dimensionnés pour accueillir le transit international de marchandises qui a servi d'appel d'air et nous a menés à la situation actuelle de surfréquentation des axes routiers alsaciens par les poids lourds venus de toute l'Europe.

Ainsi, pour répondre aux enjeux de santé publique, aux enjeux environnementaux, et aux enjeux de qualité de vie, il nous faut apporter la garantie que pas un seul centime des recettes de R-PASS ne sera investi pour construire / élargir de nouvelles autoroutes à camions.

Le présent amendement propose donc de retirer de la délibération le projet de création de nouvelles voies routières, comme le triplement des voies de la RD83 entre Colmar et Sélestat.

Amendement, page 8 :

SUPPRIMER, dans la liste des accompagnements des acteurs locaux, le financement de :

"La mise aux normes autoroutières (2x3 voies) sur le tronçon de route RD83 entre Colmar et Sélestat"

Amendement déposé par **Monsieur Damien FREMONT** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.



Séance Plénière - 20 octobre 2025

AMENDEMENT: Éviter le report de trafic poids lourds sur la RD83 entre Colmar et Burnhaupt, en intégrant ce tronçon au réseau taxé R-PASS

**Rapport N° CD-2025-4-7-1
N° applicatif 13357**

Exposé sommaire

Les alsaciens et les alsaciennes se sont prononcés à 80% (sondage OpinionWay) en faveur de la mise en application d'une taxe poids lourds sur les routes alsaciennes, à l'image de ce qui existe déjà chez nos voisins allemands depuis 20 ans, et dans de nombreux autres pays européens.

Avec la promulgation de la loi du 28 février 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a depuis bientôt 4 ans toutes les clés en main pour mettre en place une taxe sur les poids lourds qui empruntent ses routes.

Cette loi a défini en 2022 comme réseau taxable l'ensemble des routes alsaciennes non concédées subissant un trafic quotidien de plus de 900 poids lourds, ou identifiées comme à fort risque de report de trafic poids lourds avec la mise en application de l'éco-contribution sur les axes voisins.

Le législateur a ainsi identifié 540 km de réseau routier fortement impacté par le trafic poids lourds.

Le rapport proposé au vote réduit de deux tiers le réseau concerné par la mise en place de la contribution poids lourds R-PASS : il propose de baisser l'ambition du projet pour le ramener à seulement une partie de l'axe principal Nord/Sud, ainsi que les liaisons vers les frontières voisines, soit 200 km de routes.

Cette marche arrière laisse sur le bord de la route les alsaciens et les alsaciennes concernés par les 340 km restants de routes sévèrement impactées par la circulation des poids lourds.

Elle fait craindre également un report de trafic interne à l'Alsace, alors que le législateur a déjà identifié ce risque lors de la préparation de la loi en 2021.

Rappelons également que le seuil des 900 poids lourds par jour correspond au trafic poids lourds de l'époque, qui a encore explosé en 4 ans.

Il est à craindre qu'avec la mise en application de la taxe poids lourd sur l'axe Nord-Sud composé de l'A35 de Lauterbourg au Sud de l'Alsace, il y ait une tentation de report de trafic de camions sur le tronçon parallèle gratuit, la RD83, entre Colmar et Burnhaupt, que vous faites le choix dans ce rapport d'exclure du réseau taxé.

Le présent amendement propose donc d'inclure le tronçon en question au réseau taxé, afin de ne pas déplacer le transit de camions sur cette portion et afin de ne pas dégrader davantage la situation le long de cet axe.

Amendement :

Page 5, après :

"Le réseau taxé proposé sera composé des axes suivants :

- l'A35 et l'A36 pour leurs parties non concédées et situées hors du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,*
- la RD83 entre Colmar et Sélestat, la RD1363, la RD502 et la RD 504"*

RAJOUTER :

"La RD83 entre Colmar et Burnhaupt"

Amendement déposé par **Monsieur Damien FREMONT** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.



Séance Plénière du Conseil d'Alsace - 20 octobre 2025

AMENDEMENT - Une taxe poids-lourds au service de l'ensemble des besoins

Rapport N° CD-2025-4-7-1 - N° applicatif 13357

Exposé sommaire

Il serait irresponsable, politiquement et démocratiquement, de limiter l'affectation de la taxe aux seuls acteurs économiques en excluant les acteurs associatifs et les besoins directs de la population pour au moins les 4 raisons suivantes :

- La loi Alsace n'a pas définie la taxe poids-lourds comme une taxe fléchée ;
- Les élus de la Collectivité européenne d'Alsace se sont montrés incapables de mobiliser la taxe fléchée que constitue la Taxe d'aménagement. Chaque année, seuls 8 millions d'euros sont dépensés sur les 11 à 16 millions d'euros collectés. C'est ainsi plus de 70 millions d'euros qui dorment dans les caisses de la Collectivité fin 2024 et servent seulement à améliorer la trésorerie de la CeA ;
- La création de la Collectivité européenne d'Alsace a conduit au transfert de nouvelles responsabilités qui n'ont fait l'objet d'aucune mesure de financement. Aujourd'hui, faute de financement, ces nouvelles responsabilités sont financées sur le dos des missions historiques des départements ;
- Les entreprises privées sont bénéficiaires de 211 milliards d'euros d'argent public (rapport de la commission d'enquête du Sénat). Face à la demande forte et légitime de justice sociale, ne venons pas amplifier le transfert d'argent public au profit d'acteurs privés.

Cet amendement propose de modifier le rapport en conséquence

Amendement

Dans le rapport, SUPPRIMER

"Les modalités de retour au territoire sont nombreuses et peuvent bénéficier aux entreprises et aux habitants de manière directe ou indirecte. A cette fin, il est proposé de consacrer le principe suivant : 100 % des recettes nettes de R-PASS bénéficieront au monde économique alsacien."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Séance Plénière du Conseil d'Alsace - 20 octobre 2025

AMENDEMENT - Permet un débat transparent de la taxe poids lourds en Commission Permanente

Rapport N° CD-2025-4-7-1 - N° applicatif 13357

Exposé sommaire

Le rapport évoque la nécessité d'un débat transparent sur la mise en oeuvre de la taxe poids-lourds : "Dans une démarche de transparence, et de respect des engagements pris en faveur d'une utilisation de la taxe au service du territoire alsacien, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à publier un rapport annuel présentant un bilan de la taxe."

La délibération propose que des modifications puissent être apportées en Commission permanente. Or, la Commission permanente est une instance qui contrevient au principe de transparence édicté : pas de procès-verbal, pas de présence citoyenne, pas de couverture presse.

Il est donc proposé de rendre publique la Commission permanente afin

Pour rappel, cette recommandation est par ailleurs cohérente avec la demande formulée par le Conseil de développement dans son dernier rapport.

Amendement

Dans la délibération, APRES "Autorise la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à apporter des modifications à la présente délibération."

RAJOUTER "et rendra publique la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace afin de garantir la transparence des débats autour de la taxe poids-lourds".

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



Florian KOBRYN

Séance Plénière 20 octobre 2025

AMENDEMENT - Pour le rétablissement du transport scolaire individuel ou collectif, par transporteur, des enfants en situation de handicap

Rapport N° CD-2025-4-8-4
N° applicatif 13215

Exposé sommaire - Avec le nouveau règlement du transport scolaire des enfants en situation de handicap entrée en vigueur au 1er septembre 2025, la Collectivité européenne d'Alsace se désengage en priorisant l'indemnisation kilométrique versée aux familles sur présentation de factures au lieu et place du transport par transporteur. Ce choix place les familles dans une situation alarmante concernant la scolarité des enfants en situation de handicap.

Toutes les familles ayant besoin d'un transport par transporteur pour conduire leurs enfants à l'école ne bénéficient pas de l'aide nécessaire depuis que le nouveau règlement est appliqué. D'abord, parce qu'elles doivent exercer un recours pour en bénéficier, si elles ont déjà connaissance de la décision de la MDPH (remboursement par une indemnisation kilométrique) qui leur a été adressée. Ensuite, parce que les transporteurs sélectionnés par la CeA ne se rendent pas, pour plusieurs d'entre eux, comme ils le devraient, au domicile des enfants pour les amener vers leur établissement scolaire ou universitaire.

Un grand nombre d'enfants et leurs familles sont mis devant le fait accompli, sans solution de transport pourtant aménagé jusqu'à présent par le département. Leur scolarité est par conséquent en danger. Des parents ne peuvent faire autrement que de déscolariser leurs enfants, en l'absence de solution de transport, ou encore d'arrêter de travailler pour amener leur(s) enfant(s) à l'école, au collège, au lycée ou à l'université. **Ces situations appellent de notre part une prise de conscience de l'état de dénuement dans lequel les familles des enfants en situation de handicap se trouvent.**

Après recours, les familles ont pu bénéficier d'un transport scolaire par transporteur, mais seuls deux allers-retours sont pris en charge, lorsque les transporteurs, en grande partie composés d'entreprises parisiennes, acceptent de se rendre aux domiciles des familles pour transporter les enfants. Plusieurs familles nous interpellent quand les transporteurs mobilisés par la CeA ne viennent pas depuis plusieurs semaines.

Nous demandons par cet amendement le rétablissement du transport scolaire par transporteur, en mobilisant les sociétés locales de transport, dans le cadre d'un conventionnement, dans l'attente de l'élaboration d'une politique de délégation de service public aux transporteurs locaux qui connaissent et accompagnent au quotidien les familles alsaciennes et leurs enfants.

Amendement

AU PARAGRAPHE 1.1 AJUSTEMENT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU POINT SOLIDARITÉS, page 3 :

APRÈS

“ o -2,4 M€ pour l'autonomie, dont -1,3 M€ au titre de l'ajustement de la prime « Ségur pour Tous » qui sera versée aux établissements hébergeant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en 2025. Par ailleurs, les crédits alloués à la prestation de compensation du handicap (PCH) sont en hausse (+265,8 K€) ; ”

AJOUTER la phrase suivante :

+10,6 M€ au titre du financement du transport scolaire (1821 jeunes bénéficiaires) adapté tel qu'il est prévu dans le budget primitif 2025 (délibération CD-2025-2-8-3) permettant à la MDPH de réaliser une haute qualité de service aux usagers.

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.



Séance Plénière 20 octobre 2025

AMENDEMENT - Pour la mise en place d'un fonds mutualisé destiné aux locataires d'Alsace Habitat et pour le plafonnement des charges demandées par Alsace Habitat

**Rapport N° CD-2025-4-8-4
N° applicatif 13215**

Exposé sommaire - Alsace Habitat doit assumer ses responsabilités en tant que bailleur social, en créant un fonds mutualisé adapté aux besoins des locataires pour le règlement des charges des années passées et en plafonnant les futurs appels de charges.

Alors que les locataires d'Alsace Habitat ont reçu des rappels de charges énergétiques, allant de 500 à 2000 euros, parfois jusqu'à 3000 euros annuellement, pour les années 2022, 2023 et 2024, ces rappels d'un montant astronomique pour des foyers modestes composant la grande majorité des locataires d'Alsace Habitat, ne peuvent pas être réglés par les locataires sans tomber dans la grande précarité. **Alsace Habitat devient alors une fabrique de la précarité !** Pourtant notre Collectivité est actionnaire principal d'Alsace Habitat, autrement dit les locataires sollicitent les services de l'action sociale de notre collectivité pour répondre à leur détresse dont Alsace Habitat est responsable !

Plusieurs fonds d'aide ont été mis en place par Alsace Habitat, notamment fin mai 2025, suite à une colère grandissante des locataires organisés en collectifs. Ce fonds de 116 000 euros est très largement insuffisant **car il ne permet que de plafonner le montant des charges pour chaque locataire à 2000 euros, ce qui est encore beaucoup trop élevé pour pouvoir être supporté par les locataires.**

Afin d'apporter une aide substantielle et équitable à l'ensemble des locataires pour les charges annuelles de 2022, 2023, 2024, un fonds mutualisé doit être débloqué, montant qui peut évoluer et qui sera calculé à partir d'une analyse des décomptes de charge de l'ensemble des locataires, par les services conjoints de la CeA et d'Alsace Habitat. Le financement de ce fonds sera assuré par une partie des dépenses prévues pour les infrastructures routières.

Il est temps que Alsace Habitat agisse à hauteur des besoins des locataires. N'ayant pas anticipé l'augmentation des charges énergétiques et les conséquences sur les foyers, Alsace Habitat se doit de limiter le taux des charges d'eau et de chauffage à 20% du loyer brut pour les appels de charge à venir. La limitation du taux des charges ne doit pas, en outre, se répercuter sur les provisions de charges qui doivent rester minimales.

Amendement

page 3, LE PARAGRAPHE 1.1 AJUSTEMENT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU POINT SOLIDARITÉS

"Les Solidarités : +5,2 M€, dont "

EST MODIFIÉ COMME SUIT (page 3)

Les Solidarités : **+6,2 M€**, dont :

Puis AJOUTER LE PARAGRAPHE SUIVANT :

- o +1 M€ pour la constitution d'un nouveau fonds mutualisé dont le montant est calculé à partir d'une analyse des décomptes de charge des locataires, par les services de la CeA et les services d'Alsace Habitat. Tout locataire est éligible au fonds si les rappels de charge dépassent le taux de 20% du loyer brut, de sorte que le fonds mutualisé compense les frais dépassant les 20%. A partir de l'année 2026, les charges et provisions de charges seront plafonnées à 20% du loyer brut pour chaque locataire d'Alsace Habitat.

Amendement déposé par **Madame Fleur Laronze** pour le collectif des élu.es écologistes et communiste.

